UNIVERSITÉ DE PARIS - FACULTÉ DE DROIT

LE ROLE DES CAISSES D'ÉPARGNE DANS LA FORMATION DE L'ÉPARGNE NATIONALE

THÈSE

Pour le Doctorat en Droit
Présentée et Soutenue
le 8 Juillet 1946

par René LAURENT

Président : M. Louis BAUDIN
Suffragants : MM. André MARCHAL
BERNARD-LAVERGNE

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

UNIVERSITÉ DE PARIS - FACULTÉ DE DROIT

LE ROLE DES CAISSES D'ÉPARGNE DANS LA FORMATION DE L'ÉPARGNE NATIONALE

THESE

Pour le Doctorat en Droit
Présentée et Soutenue
le 8 Juillet 1946

par René LAURENT

Président : M. Louis BAUDIN
Suffragants : MM. André MARCHAL
BERNARD-LAVERGNE

R. UNIV.
BIBLIOTHEEK
LEIDEN

« Il n'est pas un économiste qui ne situe l'Epargne à côté du Travail parmi les facteurs de la production, pas un moraliste qui ne louange l'esprit de sacrifice qu'implique la petite épargne, pas un psychologue qui ne cite le goût de l'Epargne parmi les qualités des Français, pas un historien de l'économie qui ne montre comment les épargnants ont contribué à donner à notre Pays son prestige et sa grandeur. »

Louis BAUDIN.

INTRODUCTION

L'EPARGNE joue dans l'économie moderne un rôle chaque jour grandissant. On peut dire que, dans une certaine mesure, c'est elle qui a gagné la guerre quand on constate la part qu'elle a joué dans le financement de l'effort militaire des anglo-saxons notamment.

Source constante de reconstitution du capital, elle est devenue plus que jamais le nerf de la guerre, et chacun des belligérants s'est efforcé de s'assurer cet élément de victoire; cela n'a pas toujours été sans violence, puisque l'on a vu les Gouvernements pratiquer ce que certains économistes ont appelé l'Epargne forcée. Cette épargne n'a de l'Epargne que le nom, car elle constitue effectivement, au moment où elle est retenue, un prélèvement plus ou moins hypocrite. Ce prélèvement qui impose un sacrifice excessif à la consommation présente ne se retrouve pas intégralement par la suite. En effet, l'épargne dite de fer ou d'airain ne fonctionne qu'en période de crise et, pendant cette période, la monnaie subit toujours une dépréciation qui ajoute à l'odieux du procédé. La véritable Epargne suppose, pour se constituer normalement, des conditions politiques, sociales et économiques qui se trouvent plus particulièrement réunies dans un climat de liberté. Elle revêt alors des formes multiples d'investissement en valeurs mobilières à revenu fixe ou variable, en rente viagères, en

dépôts dans les Banques et aussi, pour une large part, en dépôts dans les Caisses d'Epargne.

Nous nous en tiendrons, au cours de cette étude, à cette dernière forme d'Epargne.

La notion d'épargne trop souvent est liée à celle d'investissement. Ce sont là deux actes indépendants, l'épargne trouvant en elle son propre but. Cette précision n'est pas inutile, car elle justifie la façon dont nous allons conduire notre étude qui s'attachera à l'épargne, laissant délibérément de côté la question du placement des fonds confiés aux Caisses d'Epargne.

Nous préciserons, dès l'abord, qu'il existe en France deux catégories de Caisses d'Epargne qui se différencient l'une de l'autre essentiellement par leur nature juridique. A la première catégorie appartiennent les Caisses d'Epargne qui furent créées, le plus souvent, sous forme de Sociétés anonymes, à la suite de la Caisse d'Epargne de Paris fondée en 1818, et qui portent le nom de Caisses d'Epargne et de Prévoyance.

La seconde catégorie est représentée par la Caisse Nationale d'Epargne instituée par la loi du 9 avril 1881.

A l'origine, les Caisses d'Epargne étaient considérées comme des Etablissement exclusivement privés. Cette conception a prévalu jusqu'en 1829; l'autorisation gouvernementale exigée d'elles jusqu'alors l'était comme de toutes les Sociétés anonymes, et l'on ne saurait l'invoquer à l'encontre du caractère purement privé de ces Etablissements.

En 1829, le Législateur, admettant les Caisses

d'Epargne à verser leurs fonds en compte courant au Trésor, amorçait une évolution qui aboutit à la loi du 5 juin 1835, laquelle prescrivit que les Caisses d'Epargne devaient désormais, quelle que soit la forme sous laquelle elles seraient créées, être autorisées par ordonnance royale rendue dans la forme des règlements d'Administration publique. Après des hésitations assez prolongées, la jurisprudence a finalement consacré ce caractère par un arrêt de la Cour de Cassation du 5 mars 1856 qui reconnaissait expressément aux Caisses d'Epargne le caractère d'Etablissements privés d'utilité publique. Cette décision fut confirmée dans la suite par de nombreux arrêts émanant aussi bien de la Cour de Cassation que du Conseil d'Etat.

Mais une évolution se dessine depuis quelques années, et M. Louis JULLIEN *l'a fort bien décelé lorsqu'il écrit* [1] *: « Le caractère d'Etablissements « d'utilité publique est donc le principe directeur, « reconnu aussi bien par la doctrine que par la « jurisprudence, qui sert à fixer la situation juri- « dique des Caisses d'Epargne, mais ce serait se « faire une conception de cette situation qui ne « répondrait pas absolument à l'état actuel de la « législation que de ne pas reconnaître que ce « principe a subi au cours de ces dernières années « des atteintes assez marquées. La première lui a « été portée par la loi du 26 mars 1937 instituant « une Commission paritaire chargée de l'élabora- « tion du Statut du Personnel et qui a enlevé aux « Conseils des Directeurs des Caisses d'Epargne le*

(1) Louis JULLIEN : « Les Institutions d'Epargne », cours professé à l'Ecole Nationale d'Organisation économique et sociale, p. 12 et 13.

« *droit qui appartient normalement aux Conseils* « *d'Administration des entreprises privées, de* « *fixer les traitements et la situation de leur per-* « *sonnel.*

« *Enfin, une seconde dérogation a été apportée* « *au caractère d'Etablissements privés des Caisses* « *d'Epargne, par l'article 7 de la loi du 18 décem-* « *bre 1940, qui a autorisé le Ministre des Finances* « *à dissoudre les Conseils des Directeurs qui ne se* « *conformeraient pas aux injonctions administra-* « *tives ou à la charge desquels auraient été rele-* « *vées des négligences graves ou répétées ou des* « *initiatives susceptibles de nuire au crédit de* « *l'établissement. La prérogative ainsi accordée au* « *Ministère des Finances est évidemment contraire* « *au principe que, dans les établissements privés,* « *il ne peut être mis fin aux pouvoirs du Conseil* « *d'Administration par un acte de la puissance* « *publique.*

« *On doit en conclure que, si les Caisses d'Epar-* « *gne gardent fondamentalement le caractère* « *d'Etablissements privés d'utilité publique, leur* « *nature juridique a subi, au cours de ces der-* « *nières années, des modifications qui les classent* « *dans une catégorie d'organismes n'ayant pas* « *d'autre équivalent dans notre droit et qui cor-* « *respond au caractère extrêmement complexe de* « *leurs attributions et de leur fonctionnement.* »

La Caisse Nationale d'Epargne, par contre, fonctionne depuis son origine sous la forme d'un Service public, et rentre dans la catégorie des Etablissements publics.

Ces deux Institutions ont pour mission de col-

lecter l'Epargne populaire dont le placement est confié à la Caisse des Dépôts et Consignations. Il résulte, tant des textes que du caractère juridique de chacune des deux Institutions, que les fonds provenant des Caisses d'Epargne Ordinaires sont la propriété de la Caisse des Dépôts et Consignations dont ils forment un actif en contre partie de la dette qu'elle contracte à l'égard des Caisses d'Epargne privées à l'occasion des placements de fonds effectués par ces dernières, alors que la Caisse Nationale d'Epargne demeure propriétaire des sommes qui lui sont versées ainsi que des valeurs qui en constituent l'emploi.

Nous ne développerons pas ce thème plus avant car il mériterait à lui seul une étude des plus approfondie. Nous voulons nous en tenir ici à la description des rapports économiques qui unissent depuis 130 années les Caisses d'Epargne avec leurs déposants. Après avoir précisé la place que tiennent ces Etablissements dans l'ensemble du domaine de l'Epargne, nous étudierons leur développement propre. Nous montrerons comment ils ont su gagner l'absolue confiance des classes laborieuses de notre Pays. Nous analyserons les éléments constitutifs de leur clientèle, et nous suivrons, dans une troisième partie, les réactions des Caisses d'Epargne et de leurs déposants devant les événements, grands ou petits, qui ont marqué les 130 dernières années de notre histoire nationale.

PREMIÈRE PARTIE

L'EPARGNE
ET LES CAISSES D'EPARGNE

La Liberté, fille du Travail,
se développe par l'Epargne.
E. DE GIRARDIN.

CHAPITRE PREMIER

L'ÉPARGNE
SON ESSENCE, SES FONCTIONS, SES ASPECTS

EPARGNE ET CAPITAL
NOTIONS CONFUSES ET DONNEES POSITIVES

COMBIEN de notions ne sont-elles pas faussées à l'heure actuelle par l'emploi abusif de mots sur la signification desquels l'accord n'est pas fait, et parmi ces mots dangereux, explosifs même, il en est qui passionnent l'opinion et auxquels on ne devrait recourir qu'après en avoir soigneusement déterminé le contenu : ce sont, notamment, les mots Capital et Epargne.

LE CAPITAL. — On discrédite le Capital, le Capitalisme et les Capitalistes sans se rendre compte ou sans vouloir reconnaître qu'aucune construction économique ne peut se dispenser de Capital, ni que

le Socialisme n'est autre chose qu'un Capitalisme d'Etat. Un régime socialiste intégral a autant besoin que tout autre d'une reconstitution constante du Capital.

L'Epargne. — Pour mieux l'étouffer, on a parlé de protéger l'Epargne, et les protections imaginées n'ont pas toujours été heureuses.

Une conjuration s'est dressée contre elle dont les membres viennent de tous les horizons. Les mieux intentionnés prétendent se retrancher, avec Elisabeth Leseur, derrière l'enseignement de l'Evangile, et proclament la Vertu d'Imprévoyance. D'autres, afin de saper « l'Etat bourgeois », tournent en dérision la Vertu d'Epargne et montrent, cela ne leur est pas difficile, quels préjudices n'ont cessé de subir les épargnants depuis vingt-cinq ans. Au temps du franc de Germinal, ces derniers n'avaient à redouter que les aigrefins et les chevaliers d'industrie. Depuis une vingtaine d'années, il faut le reconnaître, l'Etat s'est entendu à ruiner la confiance qu'il ne cessait de solliciter. Et aujourd'hui, combien n'en entendons-nous pas, au moment où ils rédigent leur déclaration sur l'impôt de solidarité, de ces Français qui n'ont eu d'autre goût que celui du travail ni d'autre but que celui de se préparer des lendemains meilleurs, regretter de n'avoir pas dépensé au fur et à mesure qu'ils les économisaient, toutes ces épargnes qui leur sont reprochées.

L'Epargne est traquée : elle a de plus en plus de mal à se constituer, et là où elle subsiste, elle se trouve réduite de manipulation monétaire en manipulation monétaire; le peu qu'il en reste n'est pas toujours laissé à la libre jouissance de ceux

qui, patiemment, jour après jour, l'ont constituée, entretenant ainsi le capital national.

Et s'il n'entre pas dans notre propos de nous étendre plus longuement sur la notion du Capital, bien qu'elle soit, nous le verrons, directement liée à celle de l'Epargne, c'est à définir cette dernière que nous allons nous efforcer avant d'aborder l'étude plus particulière de 130 années d'Epargne française au moyen des Caisses d'Epargne.

QUELQUES DEFINITIONS

Nombreux sont les économistes qui se sont efforcés de définir l'Epargne. Retenons les plus caractéristiques de ces définitions.

Pour GIDE, l'Epargne est une consommation différée, et pour WALRAS, c'est l'excédent du revenu net sur la consommation. M. H. TRUCHY va plus loin, et tient à montrer dans sa définition le cheminement qui, de l'Epargne, conduit au Capital, lorsqu'il écrit : « L'Epargne est une abstention de consommation et, par suite, la transformation d'un revenu en capital. »

M. COLSON donne de l'Epargne une définition plus générale que les précédentes : il dit qu'elle est « la conservation de certaines richesses en vue de besoins futurs ». Par là, on peut se rendre compte que l'Epargne est de tous les temps, car il s'est trouvé, et il se trouvera toujours, des marginalistes qui s'ignorent, des hommes pour éprouver le besoin de surseoir à une consommation immédiate en vue d'une utilisation future jugée plus opportune. Et l'objet de la consommation n'est pas forcément ici ce que l'on est convenu d'appeler un

revenu, cela peut être un bien quelconque que l'on possède, soit par suite d'une acquisition, soit pour l'avoir créé par le travail de la terre, le travail manuel ou la spéculation intellectuelle.

En considérant cette définition, on pourrait trouver hors de propos les critiques formulées plus haut relativement aux atteintes portées à l'Epargne. Elles avaient cependant leur valeur car, dans l'état de civilisation où nous sommes arrivés, il est à tout prendre préférable d'avoir à sa disposition les espèces nécessaires à la satisfaction d'un désir éloigné plutôt que de stocker, sans limite raisonnable, ni moyens appropriés, des biens qui font défaut à celui qui en a l'immédiate utilisation.

Les éléments de formation de l'Epargne. — Les éléments de formation de l'Epargne résultent, selon M. Truchy, dans le taux de l'intérêt, dans la mentalité des épargnants ainsi que dans leur mode de vie, dans le niveau de la richesse générale et la répartition de cette dernière.

M. Truchy montre fort bien comment, en France, la petite et moyenne bourgeoisie urbaine et rurale, menacée, si elle relâche sa stricte discipline de vie, de retomber dans le prolétariat, est amenée à pratiquer l'Epargne au point que cette pratique devient une fonction naturelle. Mais où nous nous permettons de n'être plus d'accord avec lui, c'est lorsqu'il exprime l'opinion que l'Epargne populaire ne peut être relativement que peu de chose et que la seule forme sous laquelle dans les conditions présentes, elle puisse prendre une importance sérieuse, c'est celle de l'assurance.

Nous plaçant, non pas au point de vue de l'accu-

mulation des capitaux, mais à celui de l'Epargnant lui-même qui met de côté en vue de parer à une éventuelle adversité, nous posons la question de savoir ce qui est plus avantageux pour lui, si c'est de souscrire une police d'assurance dont l'effet se trouve limité à quelques cas bien définis et qu'il faut espérer ne voir jamais jouer, ou de placer, à petite semaine, sur son livret de Caisse d'Epargne, des sommes qui finissent, à l'heure actuelle, par représenter en moyenne quinze à vingt mille francs par déposant et qui rapportent un profit à intérêts composés.

En admettant le cas d'une assurance sur la vie, combien aura-t-il fallu verser de primes pour obtenir ce capital de 12.000 francs ou cet autre capital de 100.000 francs en admettant le cas d'un livret complet?

Le livret de Caisse d'Epargne est l'instrument d'épargne des humbles. La répartition des titulaires de livrets, que nous étudierons plus loin, le prouve. Le prouve aussi la stabilité impressionnante que l'on constate aux dépôts confiés aux Caisses d'Epargne [1]. La constatation de cette stabilité suffit à ruiner les assertions malveillantes de ceux qui veulent voir dans le compte d'épargne une manière de compte courant.

(1) De 1942 à 1946, le taux de l'intérêt servi aux déposants des Caisses d'épargne était fixé à un niveau relativement bas, mais les comptes stables, c'est-à-dire ceux qui ne présentaient pas au cours de l'année des retraits excédant environ le quart du maximum légal, étaient gratifiés d'un supplément d'intérêt qui a varié, au cours de ces années, entre 0,50 % et 0,75 %. Plus de 93 % de l'ensemble des comptes ont bénéficié de ces dispositions, attestant d'autant plus leur exceptionnelle stabilité que la moyenne des dépôts par livret s'établissait elle-même approximativement au quart de ce maximum.

Epargne-Dépense. — Avec Irwing Fisher, on arrive à une nouvelle notion, celle d'Epargne-Dépense. L'Epargne est, en effet, selon lui, une dépense destinée à former un capital productif et, psychologiquement, cette définition peut séduire à une époque de mouvement, de dynamisme et de « dépense ».

Toutes ces définitions, sauf cependant la dernière, encore qu'un capital productif ne se constitue pas immédiatement, font apparaître deux facteurs essentiels qui caractérisent l'Epargne : l'abstention et le temps qui sont cimentés l'un à l'autre par la notion d'intérêt. Il faut un mobile puissant pour se limiter aujourd'hui en vue de retrouver demain.

Cependant, contrairement à l'opinion de Walras, il n'y a pas forcément un intérêt spéculatif à épargner. Pour épargner, il faut, en général, faire un effort et se priver. Le plus riche lui-même doit faire effort car, ainsi que le dit M. Louis Baudin, « le point de saturation des désirs n'est jamais atteint, même chez les privilégiés de la fortune », à plus forte raison chez le pauvre; de la part de l'un comme de l'autre, on se trouve en présence d'un sacrifice qui revêt une incontestable valeur morale.

L'Epargne, Ecole de Volonté. — Et l'on arrive ainsi à dégager un nouveau caractère de l'Epargne qui, selon nous, en est le caractère essentiel, et qui réside dans l'effort individuel; dans ce sens, on peut dire que l'Epargne est une école de volonté.

Nous avons vu que tout système économique postule l'existence d'un capital. La formation du

capital, ou simplement sa conservation, repose sur la constitution de l'Epargne.

Aux époques où la volonté est émoussée, et l'esprit public malade, l'Epargne tend à perdre son caractère d'acte individuel, et la collectivité, par suite d'un mouvement d'auto-défense, substitue, avec plus ou moins de bonheur, à l'effort personnel défaillant, des modalités d'épargne collective. Ces nouvelles formes d'épargne, qui vont de l'institution de systèmes obligatoires d'assurances sociales à l'épargne forcée, proviennent bien plus de l'affaiblissement de l'esprit d'épargne que de la réduction des marges d'économies possibles.

L'Epargne, qu'elle soit une consommation différée, une abstention de consommation ou même une dépense destinée à former un capital productif, postule la liberté et l'initiative qui constituent l'essence même de la prévoyance. La meilleure forme de libération de l'individu réside incontestablement dans l'effort sur lui-même qu'il entreprend pour assurer sa propre Prévoyance.

L'Epargne, Source du Capital. — Sur les relations de l'Epargne et du Capital dont nous avons déjà dit qu'elles étaient fort étroites, notons cette opinion de M. Laufenburger qui, se refusant à reprendre dans son ouvrage « Crédit Public et Finances de Guerre » l'analyse théorique et pratique du phénomène économique très complexe de l'Epargne, estime [1], en se conformant à la théorie la plus généralement acceptée, que l'Epargne est une dépense, d'un caractère spécial, du revenu

(1) Cf. Henri Laufenburger « Crédit public et Finances de guerre », p. 92.

dont les sources principales sont : le Capital, le Travail et l'Activité mixte. M. LAUFENBURGER précise fort justement que la Dépense-Epargne s'oppose à la Dépense-Consommation, en ce sens qu'elle est un commencement, tandis que la seconde est une fin, et il ajoute : « La Dépense-Epargne aboutit à la création d'une nouvelle source de revenu, et c'est ici que surgit le Capital ».

DIFFERENTS ASPECTS DE L'EPARGNE

Il résulte de ce qui précède que l'Epargne peut s'envisager à différents points de vue :

EPARGNE-PRÉVOYANCE. — Du point de vue de l'épargnant qui songe à son lendemain, elle est Epargne-Prévoyance. Elle est une secrétion naturelle d'individus libres et sains, elle n'a pas encore pris une forme définitive, elle hésite, elle est une transition entre le revenu et le capital.

EPARGNE-RÉSERVE ET EPARGNE-CRÉATRICE. — Du point de vue du Capital, toute l'épargne n'aboutit pas nécessairement et immédiatement à la constitution d'un Capital. En effet, il importe, après M. RIST [1], de distinguer deux formes d'Epargne, l'Epargne-Réserve, qui présente un caractère temporaire, et l'Epargne-Créatrice, qui présente, elle, un caractère indéniable de stabilité.

La première consiste dans l'accumulation et la conservation momentanée de sommes destinées à l'acquisition d'un objet représentant une certaine valeur; la seconde consiste dans un placement fait

(1) RIST. Quelques définitions de l'Epargne. Essai de critique. *Revue d'Economie politique*, décembre 1921.

à long terme dans le but de retirer d'une accumulation de revenus ou de fraction de revenus une nouvelle source de revenus. Les premiers revenus économisés constituent vite un véritable capital.

Epargne-Morte. — A côté de l'Epargne-Réserve et de l'Epargne-Créatrice, on peut distinguer une troisième forme de l'Epargne : l'Epargne-Morte que l'on appelait jusqu'à présent Thésaurisation. On entend par thésauriser le fait d'amasser des espèces que l'on laisse improductives. De tous temps, les économistes se sont élevés contre une telle pratique à laquelle ne se livrait qu'un petit nombre. Dans les temps troublés que nous traversons, cette pratique s'est considérablement développée et, par euphémisme, on tend à la désigner sous le nom d'Epargne-Morte.

Les sommes ainsi soustraites à la circulation et aux investissements constituent un capital qui, chez certains de leurs détenteurs, atteint une réelle importance.

En temps normal, cette thésaurisation provient, soit de l'ignorance, soit de l'avarice. Dans la période actuelle, elle procède ou d'un esprit de dissimulation ou d'un manque de confiance qu'elle contribue à développer. Quel qu'en soit le mobile, elle constitue une pratique sévèrement condamnée par les économistes et par les financiers.

Dépots d'épargne. — Quant aux sommes confiées en dépôt, soit aux Banques, dépôts bancaire, soit aux Caisses d'Epargne, dépôts d'épargne, elles ne constituent pas encore du Capital, car la notion de Capital implique une stabilité qu'elles n'ont pas en principe. Les dépôts d'épargne y atteignent en

fait car les fonds confiés par douze millions de déposants ne leur sont pas utiles à tous, en totalité, au même moment [1]. La stabilité de ces dépôts est même particulièrement remarquable, c'est du « disponible à long terme ».

La masse des fonds d'épargne, par la stabilité qu'on leur constate, constitue un capital pour l'organisme qui en a la gestion et non encore pour les déposants. En effet, les économies reçues dans les Caisses d'Epargne le sont en principe à titre transitoire; elles doivent, lorsqu'elles excèdent le maximum légal, trouver un autre emploi et s'investir en placements à long terme. Alors seulement, elles constituent pour leurs détenteurs un véritable capital.

L'Epargne, régulateur de la monnaie. — En dehors du rôle traditionnel de créateur de Capital, l'Epargne de nos jours est appelée à jouer un rôle de régulateur de la monnaie. Les économistes constatent, non sans raison, qu'en période de guerre le pouvoir d'achat disponible doit être limité dans la mesure précisément où les restrictions se resserrent, et l'on souhaiterait voir s'investir, sous forme d'épargne, les disponibilités que n'absorbent ni une consommation strictement réglementée ni une fiscalité renforcée pour la circonstance. Et l'on voit l'Etat, qui fait siennes ces théories, cédant à la pression des masses mal informées, accroître leur pou-

(1) Les liquidités conservées par la Caisse des Dépôts et Consignations pour faire face aux retraits éventuels des déposants sont environ de 10 % du montant des dépôts. Or, la dernière crise, la plus grave qu'aient traversée les Caisses d'Epargne depuis de longues années, est celle de septembre 1938 au cours de laquelle les retraits massifs occasionnés par la crainte du conflit qui devait éclater un an plus tard, ont été de 8,1 % des dépôts.

voir d'achat, reconnaissant ainsi *de facto* le marché noir. Mais, contrairement à l'adage « Donner et retenir ne vaut », l'Etat, qui satisfait ainsi par de gros chiffres l'avidité provoquée des masses, sera obligé de résorber le pouvoir d'achat super-excédentaire mis en circulation sans contrepartie en biens de consommation. Il le fait déjà lorsqu'appliquant la célèbre formule « Prendre l'argent là où il est », il frappe à la porte de ceux qui ne le détiennent déjà plus.

Un non-sens : l'Epargne forcée. — Le désordre économique ainsi engendré et entretenu appelle de la part l'un Etat qui se veut fort dans sa faiblesse, qui se veut tout-puissant dans l'anarchie qu'il organise et développe, des mesures qui achèvent de lui donner un aspect totalitaire; il est ainsi conduit, dans le domaine qui nous occupe, à régenter l'épargne récalcitrante, à la provoquer brutalement et à la drainer exsangue à son unique et éphémère profit. On se trouve alors en présence de ce que l'on appelle, par un euphémisme bien digne du XX^e^ siècle, l'Epargne forcée.

L'Epargne de Renouvellement. — A cette épargne forcée, nous aurions voulu voir substituer, ne méconnaissant pas les nécessités qui ont conduit à concevoir ce non-sens, une forme d'épargne commandée par les circonstances et qui aurait tenu compte, tant du souci de l'Etat de résorber les disponibilités excédentaires, que de la nécessité dans laquelle se trouvaient les particuliers de prévoir le renouvellement de leur équipement vestimentaire et ménager.

C'est dans ce but que nous avions imaginé une

forme d'épargne laissant libre cours à l'effort individuel, et que nous avons appelé l'Epargne de Renouvellement.

Nous n'oublions pas, ce faisant, qu'en temps de guerre une double nécessité anime les responsables des finances publiques, celle de boucler au mieux le circuit monétaire et celle de provoquer des possibilités de renouvellement de l'outillage et de reconstitution des stocks. Ces deux objectifs sont atteints en suivant des techniques adaptées aux possibilités et aux caractères de chacun des pays considérés. Elles sont à peu près semblables. En dehors de l'impôt, des émissions à long terme ou à court terme; on a vu apparaître, ces dernières années, en Angleterre et en Allemagne, ce que l'on appelle l'Epargne forcée. L'idée n'est pas nouvelle, elle a été défendue depuis de nombreuses années en Angleterre par le Professeur KEYNES; mais sa mise en application est l'une des conséquences du conflit dont le monde sort à peine. En Angleterre, elle s'appelle « Epargne d'Airain », en Allemagne, « Epargne d'Acier ». Ces deux dénominations indiquent, sans qu'il soit besoin d'entrer dans le détail de la technique de l'opération qu'elles désignent, son caractère impératif. On doit toutefois ajouter que l'Epargne forcée repose essentiellement sur les traitements et les salaires dont une partie, que l'on juge excédentaire eu égard aux possibilités du marché, est retenue pour n'être délivrée qu'après la guerre à une date déterminée en fonction de la fin de cette dernière.

En France, on a recouru dans cet esprit à l'impôt, à l'emprunt et aux valeurs du Trésor.

Une remarque s'impose ici : alors qu'en Angleterre et en Allemagne l'« Epargne d'Airain » ou l'« Epargne d'Acier » était pratiquée en partant des salaires et des traitements, il ne nous a pas paru utile ni opportun de toucher à ces derniers dans notre Pays plus que ne le faisait déjà le fisc. Ce n'est pas chez les salariés que se trouvent les disponibilités thésaurisées dont le retour dans les caisses de l'Etat est si éminemment désirable. En effet, le pouvoir d'achat des salariés ou des personnes qui reçoivent des traitements ou des émoluments n'a pas, malgré les divers aménagements opérés depuis la Libération, été relevé dans une proportion correspondant à la hausse du coût de la vie.

Si les salariés pouvaient subvenir à leurs besoins en recourant uniquement au marché officiel, le pouvoir d'achat qu'ils ont entre les mains serait sans doute excédentaire [1]. Il n'en serait plus de même si ces mêmes salariés s'en remettaient uniquement au « marché noir ». Nul ne saurait se vanter d'échapper totalement à ce dernier, et la combinaison moyenne du recours à ces deux sources d'approvisionnement ne laisse aucun excédent de pouvoir d'achat à l'immense majorité des salariés. Ce n'est donc pas de leur côté que se trouvent les disponibilités considérables dont la thésaurisation cause de si graves soucis à ceux qui ont la charge de nos finances. Elles doivent être recherchées du côté des producteurs et des intermédiaires; des producteurs qui vendent la part de leur production qui n'est pas soumise aux imposi-

(1) Cette affirmation était entièrement justifiée au moment de la Libération (août 1944); elle est plus contestable en mai 1946.

tions à des prix extravagants, et des intermédiaires qui tirent des transactions dangereuses auxquelles ils se livrent des bénéfices considérables. Mais cependant, pour être juste, il faut reconnaître qu'en dehors des producteurs et des intermédiaires, il existe des Français qui ont disposé ou même disposent encore de billets dont ils n'ont pas l'emploi faute de biens de consommation et qui thésaurisent, comme M. Jourdain faisant de la prose, sans en avoir la claire conscience. Aussi, est-il souhaitable d'aller vers ces derniers, mais il faut le faire sans les effaroucher par des mesures de contrainte auxquelles ils répugnent par instinct. Et pour eux, point n'est besoin de parler d'« Epargne d'Airain » ou d'« Epargne d'Acier »,; il s'agit bien plus de mettre à leur disposition une « Epargne de Velours ».

C'est ce que nous avons envisagé lorsque nous avons eu l'idée du « Compte d'Epargne de Renouvellement ». Mais avant de le définir et d'en décrire le fonctionnement, il importe de préciser la seconde préoccupation qui nous a animé quand nous l'avons conçu.

Le Renouvellement nécessaire. — Dans l'économie ménagère, tout s'use et se détériore, rien ne se renouvelle, et l'on peut difficilement faire procéder aux réparations essentielles. Tous les foyers de France subissent, du fait de l'impossibilité dans laquelle les maîtresses de maison se trouvent de maintenir en état les ustensiles de ménage et les objets de lingerie et d'habillement, une perte de capital considérable qui constitue un appauvrissement général. Cette situation, quelque pénible qu'elle soit, est relativement supportable actuelle-

ment, précisément *parce qu'elle est générale.* Mais lorsque les marchés de réapprovisionnement, lorsque les magasins se rempliront, cette misère sera d'autant moins supportable qu'elle ne sera plus la loi commune, et que ceux qui disposeront de moyens importants pourront se ruer les premiers sur les produits revenus. L'égalité — toute relative d'ailleurs — dans la gêne fera place à une inégalité qui présentera, du point de vue social, de sérieux dangers.

En effet, l'injustice, trop souvent ressentie de nos jours, de certaines conditions ne fera que s'aggraver; il aurait fallu songer à remédier à cet état de choses. Ceux qui auront des réserves dues aussi bien à une heureuse situation de fortune qu'à un effort présévérant et méritoire, pourront remonter leur maison à leur gré, tandis que l'immense masse des autres devra régler sa dépense sur les rentrées de salaires hebdomadaires ou mensuels. Ces derniers devront encore se limiter alors qu'ils croiront finie pour longtemps l'ère des restrictions.

Il aurait été utile d'attirer l'attention du grand public sur la nécessité qui s'imposait d'épargner dans un but déterminé et de ne pas abandonner au « marché noir » la marge plus ou moins réduite ou, au contraire, plus ou moins considérable de revenus dont l'emploi raisonnable n'existait pas. Il aurait fallu inciter les Français à épargner, non plus seulement en prévision de l'adversité ou en vue de l'amélioration des conditions d'existence, mais pour leur permettre de se rééquiper, dès que cela serait possible, et de repartir d'un pied assuré.

Ce sont ces deux ordres de préoccupations, l'une

consistant à provoquer une libre rentrée, dans les caisses de l'Etat, des disponibilités sans emploi, l'autre tendant à inciter les gens de condition modeste à prévoir les achats importants qu'ils auront à effectuer au lendemain du conflit, qui nous ont amené à imaginé le « Compte d'Epargne de Renouvellement ».

Le Compte d'Epargne de Renouvellement. — Un « Compte d'Epargne de Renouvellement » était dans notre esprit un compte qui aurait été ouvert à tout chef de famille désireux de se constituer, dans la sécurité, une provision de renouvellement bloquée jusqu'à un moment dont la fixation aurait pu être déterminée comme il sera dit plus loin.

Il s'agissait d'obtenir de la part de ceux auxquels on se serait adressé un effort sur eux-mêmes, et de retirer, pour un temps indéterminé, une partie de leurs liquidités. L'effort mérite une récompense, et l'immobilisation consentie une rémunération, aussi, les sommes déposées aux « Comptes d'Epargne de Renouvellement » auraient été gratifiées d'un intérêt. Ces comptes devaient être ouverts, selon notre projet, dans les Caisses d'Epargne, et leur montant, contrairement aux comptes d'épargne, n'aurait pas été limité.

Remboursement. — Les premiers remboursements auraient pu intervenir six mois après la fin des hostilités; ils se seraient montés au quart, au tiers ou à la moitié des sommes portées aux comptes, les autres fractions devant être libérées 3, 6, 9 ou 12 mois plus tard. De manière à échelonner les sorties des caisses de l'Etat, on aurait pu dire aussi que le remboursement serait intervenu à

partir du sixième mois suivant l'arrêt des hostilités dans le mois anniversaire de celui de l'ouverture du compte.

Ces comptes, dont les titulaires auraient, au bout du délai prévu pour le premier remboursement, sursis à opérer des retraits auraient pu faire l'objet de bonifications d'intérêt calculées en fonction de la durée de l'immobilisation prolongée librement consentie.

Taux de l'intérêt. — Les sommes déposées sur un « Compte d'Epargne de Renouvellement » n'auraient pas été assimilées à des dépôts à long terme étant donnée l'incertitude qui aurait régné quant au terme. Elles n'auraient pas été non plus assimilables à des dépôts disponibles à court terme, étant donné le bloquage des sommes déposées. Pour encourager l'ouverture et le fonctionnement de ces comptes, il semblait donc juste de leur attribuer un taux d'intérêt assez favorable. Ce taux aurait pu être uniforme ou fonction de la situation de famille du titulaire du compte. Nous avions envisagé que ces comptes reçussent un taux d'intérêt minimum supérieur de 0,25 % à celui servi aux comptes stables des Caisses d'Epargne Ordinaires. Ce taux aurait été supérieur de 0,50 % dans le cas d'une famille de un à trois enfants, de 0,75 % dans le cas d'une famille de trois à cinq enfants, et de 1 % dans le cas d'une famille de cinq enfants et plus.

L'intérêt social du « Compte d'Epargne de Renouvellement » se serait trouvé confirmé par le caractère familial dont il aurait ainsi été marqué.

On aurait aussi pu prévoir un taux minimum à

l'origine et envisager que le taux définitif aurait été servi à la liquidation du compte en fonction de la durée des dépôts qui, comme nous le disions plus haut, n'eussent, en tout état de cause, pas été retirés avant le sixième mois suivant la fin des hostilités.

Enfin, nous avions imaginé, au cas où l'Etat serait venu à émettre des valeurs à des taux supérieurs à ceux qui auraient été pratiqués au moment de la mise en route de l'Epargne de Renouvellement, une sorte de clause du « déposant le plus favorisé ». Nous entendions par là que les « Comptes d'Epargne de Renouvellement » auraient toujours été assurés d'un taux d'intérêt égal au taux le plus favorable servi par l'Etat, jusqu'à extinction de ces comptes.

Le succès du « Compte d'Epargne de Renouvellement » aurait dépendu de la propagande habile qui aurait été faite en sa faveur. Grand bruit aurait été mené autour de l'espoir qu'il devait éveiller chez tous nos compatriotes qu'un jour viendrait.... et que ce jour, il fallait le préparer pour qu'il soit ce que chacun souhaitait en son for intérieur. Les Français, harassés de soucis, en proie au plus vives inquiétudes, auraient peut-être alors mieux pensé à la France, ayant pris conscience que la somme de leurs intérêts particuliers bien compris compose l'intérêt général. Il y avait une solidarité à établir entre ceux-là et celui-ci.

INFRUCTUEUSE TENTATIVE FRANÇAISE D'EPARGNE FORCÉE. — Cette Epargne de Renouvellement n'a pas vu le jour, par contre, une expérience d'épargne obligatoire a été tentée par l'Etat qui a opéré

des retenues sur les traitements de ses fonctionnaires excédant 120.000 francs. Cette expérience, connue sous le nom de Pécule du Fonctionnaire, a été rapidement impopulaire, et quelques mois plus tard, le Gouvernement se vit dans l'obligation de libérer les sommes ainsi bloquées qui perdaient de leur pouvoir d'achat au fur et à mesure que la monnaie s'avilissait.

Le placement des valeurs d'Etat, Bons du Trésor et Bons de la Libération, s'est, depuis le mois de juin 1945, considérablement ralenti à la suite de la fausse manœuvre qui a accompagné l'échange des billets et qui a consisté à imposer aux porteurs de valeurs du Trésor la présentation des titres au porteur qui étaient en leurs mains. Et seules, les Caisses d'Epargne, au cours des derniers mois de l'année 1945, ont poursuivi leur marche en avant avec toutefois moins de fermeté qu'auparavant.

Dans cette période transitoire, marquée par des hésitations et l'adoption d'un certain nombre de nationalisations qualifiées de « réformes de structure », les Caisses d'épargne se trouvent être un des derniers refuges de l'Epargne.

L'Epargne-Intermédiaire. — Le livret de Caisse d'Epargne constitue une forme originale d'épargne qui se tient à égale distance de l'Epargne-Réserve, essentiellement temporaire, et de l'Epargne-Créatrice, de longue durée.

Sans doute, a-t-il existé des Caisses d'Epargne en Allemagne et en Angleterre avant que fut créée, par les soins de Benjamin Delessert et du Duc de La Rochefoucauld, la première Caisse d'Epargne française qui fut ouverte à Paris en 1818. Il n'en

est pas moins vrai que les Caisses d'Epargne seront remarquablement acclimatées dans notre Pays au point que le Français est autant catalogué par sa décoration ou son ignorance de la géographie que par son livret de Caisse d'Epargne.

Quelques chiffres donneront une idée de la place éminente que tiennent les Caisses d'Epargne dans notre économie. La circulation monétaire était, au 1er janvier 1946, de 570.006 millions. Les dépôts dans les Banques s'élevaient à 167,6 milliards, et les dépôts dans les Caisses d'Epargne (1) atteignaient 261.457 millions.

Ainsi qu'il a déjà été dit précédemment, les dépôts dans les Caisses d'Epargne présentent le caractère de dépôts à vue. En principe, ils ne sont exigibles que dans la quinzaine, mais l'habitude de rembourser immédiatement au déposant une part ou la totalité de son livret est consacrée par un usage constant. Il existe bien dans les textes une clause de sauvegarde destinée à jouer en cas de difficultés exceptionnelles et qui fut appliquée en 1914. Elle ne l'a plus été depuis pour le plus grand bien des épargnants, de l'Institution elle-même et du crédit de l'Etat.

La faculté que possède le déposant de recouvrer à tout instant les fonds qu'il a confiés aux Caisses d'Epargne, soit à une Caisse d'Epargne Ordinaire, soit à la Caisse d'Epargne Postale, a pour conséquence que l'Epargne ainsi constituée ressort évidemment plus de l'Epargne-Réserve que de l'Epargne-Créatrice. C'est une Epargne-Réserve protégée

(1) Caisses d'Epargne Ordinaires et Caisse Nationale d'Epargne réunies.

contre la tentation du moment ou l'irréflexion. Cependant, dans la pratique, étant donnée la grande stabilité des fonds que nous avons déjà constatée, en fait, il y a dans le livret de Caisse d'Epargne autre chose qu'une Epargne-Réserve, il y a presque une Epargne-Créatrice. Dans l'esprit de l'Institution, le livret de Caisse d'Epargne est destiné à draîner ce que l'on a appelé l'Epargne embryonnaire, et il n'est pas douteux que lorsque l'on a créé cette expression imagée on avait en l'esprit l'idée que cette Epargne embryonnaire était une « Epargne Intermédiaire » qui devait incontestablement conduire à l'Epargne-Créatrice.

Il apparaîtra sans doute intéressant de connaître la vie de cette Epargne Intermédiaire dont la notion et l'organisation ont été conçues bien avant qu'elle ne fût baptisée.

Tirant leur origine d'une initiative privée, les Caisses d'Epargne doivent leur remarquable essor à l'esprit libéral qui n'a cessé de les inspirer, et elles témoignent depuis près de 130 années du traditionnel esprit d'Epargne des Français.

Mais sans vouloir joindre notre voix à celle de ceux qui annoncent la décadence de l'Epargne française, il importe cependant que nous précisions où nous en sommes sous ce rapport. La France est traditionnellement un pays d'Epargne, elle n'est plus le pays élu de l'Epargne. Avant la guerre déjà, elle n'occupait, ainsi qu'en témoigne le tableau ci-après, que la huitième place au point de vue de la moyenne des dépôts par habitant dans les Caisses d'Epargne, et la neuvième sous le rapport du nombre des livrets de Caisse d'Epargne.

Le recul de l'esprit d'Epargne dans notre pays se trouve également attesté par la comparaison que l'on peut faire entre l'effort d'Epargne des Anglo-Saxons et le nôtre au cours du conflit mondial 1939-1945.

Alors que les Anglais et les Américains, pendant cette période, ont payé respectivement 74.100 fr. et 60.550 fr. d'impôts ils ont épargné 87.900 fr. et 78.750 fr. en moyenne par habitant. Dans le même temps, les Français ont payé 15.295 fr. d'impôts et 26.250 fr. au titre des frais d'occupation, et ils n'ont épargné que 18.142 francs.

Moyenne des dépôts par habitant au 31 déc. 1934 (*en francs suisses*)		Nombre de livrets de C. E. par 100 habitants, au 31 déc. 1934 (*Caisses d'ép. Ord. et C. E. Post.*)	
Norvège	540	Suède	83 0
Suède	471	Japon	78 0
Liechtenstein	454	Norvège	77.8
Nouvelle-Zélande	445	Nouvelle-Zélande	70.5
Danemark	424	Belgique	67.3
Australie	396	Luxembourg	63 0
Luxembourg	324	Danemark	58 8
		Australie	56.2
France	297		
		France	48.0
Suisse	274		
Etats-Unis	269	Pays-Bas	41.2
Pays-Bas	254	Italie	39.8
Italie	243	Chili	35.4
Allemagne	234	Grande-Bretagne	33 4
Grande-Bretagne	218	Allemagne	32.2
Belgique	188	.....	...
.....	...	U. R. S. S.	21.1
Canada	34.8	Suisse	16.9
U. R. S. S.	25.6	.....	...
.....	...	Etats-Unis	13.1
Roumanie	2.7	.....	...
		Esthonie	1.4

CHAPITRE II

LES CAISSES D'ÉPARGNE COLLECTEURS DE L'ÉPARGNE

CE QUE SONT LES CAISSES D'EPARGNE

LES Caisses d'Epargne sont des Etablissements privés fondés dans une pensée de bien public et qui ont pour tâche principale sinon essentielle de « recevoir et faire fructifier les sommes qui leur sont confiées ». Leur rôle est ainsi défini à l'article 1er de leurs statuts. On trouve cependant parfois le mot « économie » substitué au mot « somme » ; cette précision n'est pas inutile car elle met l'accent, d'une façon plus exacte, sur le but poursuivi par ces Etablissements.

L'activité des Caisses d'Epargne, en dépit du nombre impressionnant de leurs déposants, est moins tapageuse que celle de la Loterie Nationale. On parle d'elles en général comme d'une vieille chose désuète et d'un autre âge. Il règne le plus souvent à leur sujet de graves imprécisions entretenues par les ouvrages et les publications qui traitent des questions sociales avec un minimum de sérieux dans la documentation. Dans les indications qui leur sont réservées, on les appelle

tantôt « Caisses d'Epargne départementales », « Caisse Nationale », « Caisse Postale », « Caisses privées », « Caisses municipales », etc... Il importe, dès maintenant, de préciser leur nature, et nous dirons tout d'abord qu'il existe, dans notre Pays, deux sortes de Caisses d'Epargne.

Caisses d'Epargne et de Prévoyance et Caisse d'Epargne Postale. — Il y a, d'une part, les Caisses privées dites Caisses Ordinaires ou encore Caisses d'Epargne et de Prévoyance de ... ce vocable étant suivi du nom de la ville où se trouve l'Etablissement principal, exception faite de deux grandes Caisses qui ont leur siège, l'une à Lyon, l'autre à Marseille, et qui s'appellent, la première « Caisse d'Epargne et de Prévoyance du Rhône », et la seconde, « Caisse d'Epargne et de Prévoyance des Bouches-du-Rhône ». Il convient d'indiquer, par contre, que la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Paris rayonne sur tout le département de la Seine.

Il existe, d'autre part, une Caisse d'Epargne Postale, appelée plus généralement de nos jours Caisse Nationale d'Epargne. Cette dernière, créée par la loi du 9 avril 1881, développe son activité sur tout le territoire et a à sa disposition 13.000 guichets habilités dans 13.000 bureaux de poste à effectuer les mêmes opérations que celles qui sont pratiquées dans les Caisses d'Epargne Ordinaires.

Le réseau que constituent les Caisses d'Epargne Ordinaires est infiniment moins dense, et cela est très regrettable. Il existe à l'heure actuelle 556 [1]

(1) A ces 556 Caisses, il convient d'ajouter les 19 Caisses d'Epargne d'Alsace et de Lorraine soumises, depuis l'ordonnance du 2 novembre 1945, à la loi organique du 20 juillet 1895 régissant les Caisses d'Epargne Ordinaires.

Caisses d'Epargne privées seulement disposant d'environ 2.400 Succursales et Bureaux auxiliaires.

89 sont établies dans des chefs-lieux de département [1];

161 sont établies dans des chefs-lieux d'arrondissement;

291 sont établies dans des chefs-lieux de canton;

15 sont établies dans des communes.

Cette première indication du nombre des bureaux ouverts au public, si on ne s'arrêtait qu'à elle, donnerait une idée très inexacte de l'importance relative des deux Institutions ; les chiffres suivants corrigeront l'impression première.

Au 1er janvier 1946, les dépôts dans les Caisses d'Epargne ordinaires s'élèvent à 135.345 millions de francs; ils se montent à 126.130 millions de francs pour la Caisse Nationale d'Epargne.

La première Caisse d'Epargne fut créée à Paris en 1818, et c'est soixante-trois ans plus tard, alors qu'il existait déjà 542 Caisses d'Epargne et 908 Succursales et Bureaux auxiliaires, que fut instituée, par la loi du 9 avril 1881, la Caisse d'Epargne Postale. La dernière Caisse d'Epargne autorisée le fut en 1929, et c'est celle du Quesnoy, dans le Nord.

Il est peu probable qu'il en soit créé de nouvelles à l'avenir, l'Administration se montrant peu favorable à de telles créations. Mais si l'Administration de tutelle, hier le Ministère du Travail, aujourd'hui celui des Finances, estime suffisant le nombre des Etablissements principaux ouverts à l'heure ac-

(1) Un seul chef-lieu de département n'a pas de Caisse d'Epargne, c'est Mézières, mais par sa contiguïté avec Charleville, cette ville jouit en fait du bénéfice de l'Institution.

tuelle, elle n'en manifeste pas moins périodiquement le désir de voir se développer au maximum un réseau de succursales toujours plus dense destinées à faciliter la collecte de la petite épargne.

La première succursale ouverte l'a été à Aix, en 1825, par les soins de la Caisse d'Epargne des Bouches-du-Rhône.

Plusieurs appels sont intervenus par la suite pour encourager les Caisses d'Epargne à procéder à de telles créations et pour en fixer les modalités. Les dernières en date sont contenues dans la circulaire du 21 juillet 1943.

Il est à noter qu'en 1875 un décret, en date du 23 août, a, dans le but de favoriser le développement de l'Epargne, prévu l'intervention des percepteurs et des receveurs des postes dans le service des Caisses d'Epargne. Le nombre des percepteurs et des receveurs des postes autorisés n'a jamais été très considérable et ces deux formes de collaboration ont cessé, l'une, celle des receveurs des postes, dès 1881 par suite de la création de la Caisse d'Epargne Postale, et l'autre, celle des percepteurs, à partir de l'année 1905. Cependant, malgré ces deux défections, le nombre des bureaux mis à la disposition des déposants ne s'est pas trouvé diminué du fait de la création continuelle de nouvelles Succursales.

QUELQUES CHIFFRES

Ces premières indications ne suffisent pas à donner une idée exacte de la place qu'occupent les Caisses d'Epargne dans notre vie nationale, aussi convient-il, pour apprécier à sa juste valeur le rôle

joué par elles depuis cent trente ans, que nous esquissions dès maintenant la courbe du développement du nombre des déposants et celle de l'accroissement du montant des dépôts.

Et c'est ici qu'apparaît l'impérieuse nécessité de ne pas séparer, dans l'étude du développement des Caisses d'Epargne dans notre pays, les résultats des Caisses Ordinaires de ceux de la Caisse Nationale. Sans doute, existe-t-il des différences essentielles d'ordre juridique, administratif et fonctionnel entre elles, mais pour apprécier le mouvement de l'Epargne en France, il est indispensable de comparer leurs résultats et d'en faire la somme. On en arrive ainsi aux tracés suivants:

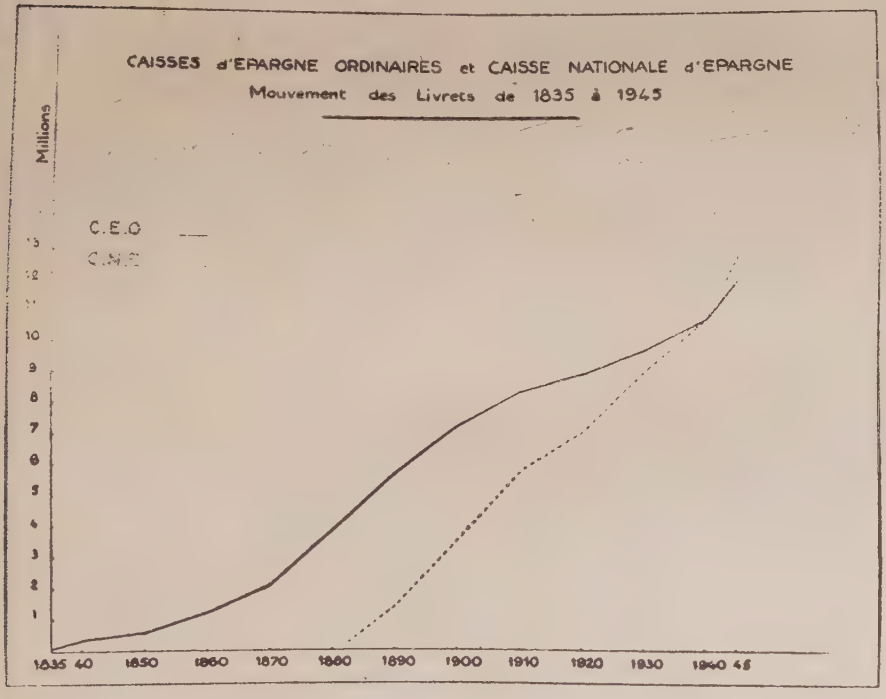

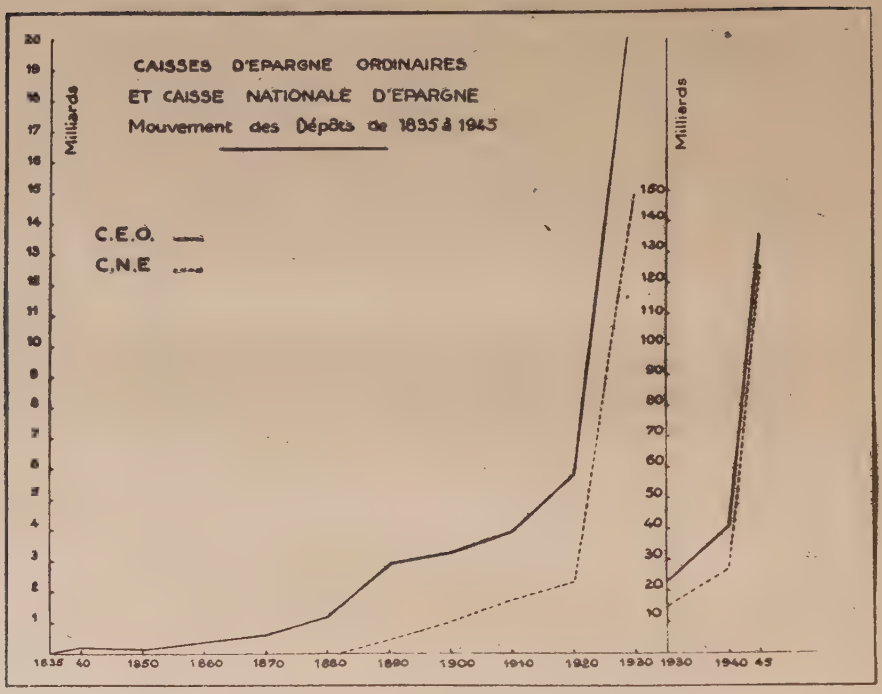

Au 1er janvier 1946, il existe donc :

— *Pour les Caisses d'Epargne Ordinaires :*

2.823 guichets { 556 Caisses ; 60 Bureaux auxiliaires (1) ; 2.207 Succursales (1)

Livrets ouverts : 12.000.000 environ.

Fonds déposés..... 135.538.973.000 fr.

Moyenne de dépôt par livret : 11.300 fr. environ

— *Pour la Caisse Nationale d'Epargne :*

13.200 guichets.

(1) Derniers chiffres connus 1942.

Livrets ouverts : 12.800.000 environ.
Fonds déposés..... 126.129.963.000 fr
Moyenne de dépôt par livret : 9.800 fr. environ.

Le total donne donc :

Liverts ouverts : 21.800.000 environ.
Fonds déposés..... 261.668.936.000 fr.

Ce dernier chiffre, éloquent par lui-même, parle davantage si on lui oppose celui de 167,6 milliards de francs qui représente, en décembre 1915, le montant des dépôts dans les grandes Banques.

LES CAISSES D'EPARGNE SONT-ELLES DES BANQUES ?

Voici que nous mettons en parallèle les résultats d'ensemble de l'activité des Caisses d'épargne avec ceux qui figurent à certains postes du bilan des Banques. Y aurait-il une parenté quelconque entre ces deux genres d'établissements ? exerceraient-ils une activité comparable ? La question ainsi soulevée mérite d'autant plus une réponse que trop souvent les Banques se sont dressées en adversaires des Caisses d'Epargne auxquelles elles ont reproché une concurrence trop facile.

Les Caisses d'Epargne, avons-nous dit, sont des Etablissements chargés de recevoir les économies qui leur sont confiées et de les faire capitaliser à intérêts composés. Dans certaines limites, sur lesquelles nous aurons à revenir ultérieurement, les Caisses d'Epargne reçoivent en effet des dépôts qu'elles doivent rembourser dans des conditions davantage fixées aujourd'hui par une pratique qui

tend à devenir une véritable coutume que par des textes législatifs dont les prescriptions sont actuellement tombées en désuétude.

C'est à cela que se borne essentiellement le rôle des Caisses d'Epargne ; c'est là leur but principal. Elles ne sont donc pas des Etablissements de crédit.

Il n'empêche que, au sujet de la comparaison qui vient trop facilement à l'esprit entre les Banques et les Caisses d'Epargne, Léon MILHAUD [1] a écrit que ces dernières présentent la plus grande analogie avec celles-là, « si l'on considère la nature des opérations qu'elles effectuent, la réception des fonds et leur emploi ». A notre avis, cette assertion est inexacte, incomplète et erronée.

Elle est *inexacte* parce que les fonds reçus dans les banques sont versés au compte-courant du client ou suivent une destination autre prescrite par ce dernier. Dans les Caisses d'Epargne, les fonds vont au compte du déposant qui, par nature, n'est pas un compte-courant, et qui présente, dans 93 % des cas, un caractère de stabilité surprenant.

Le compte-courant des Banques, peut-on dire qu'il soit productif d'intérêts ? alors que c'est le propre du compte d'épargne que d'être capitalisé.

Elle est *incomplète :* les Banques, nous le disions plus haut, font un certain nombre d'opérations autres que celles qui consiste à recevoir des fonds ; les Caisses d'Epargne n'en font pas d'autres.

L'achat de rentes pour le compte des déposants était, en effet, une conséquence de l'existence d'un

(1) Léon MILHAUD. Traité théorique et pratique des Caisses d'Epargne en France. Pithiviers 1908, p. 1.

maximum légal. Lorsque ce maximum était dépassé par la capitalisation des intérêts, il y avait lieu à réduction du compte. D'autre part, les Caisses d'Epargne sont habilitées à acheter des rentes pour le compte des déposants à leur demande. Cette faculté tire son origine des conditions de fonctionnement de la Caisse d'Epargne de Paris qui, à ses débuts, était une véritable Caisse d'achat de rentes. Cette pratique est à peu près abandonnée de nos jours.

De même, ne saurait-on invoquer le fait pour les Caisses d'Epargne de participer aux émissions du Trésor, car s'il est vrai que ces opérations sont également praticables dans les Banques, il ne faut pas oublier qu'elles le sont aussi dans toutes les Caisses publiques, chez les Notaires, etc... L'idée ne viendrait pas d'assimiler les perceptions ou les études des Notaires à des Banques. Donc, ici encore, on ne saurait dire qu'en prêtant leur concours à l'Etat pour le placement des valeurs du Trésor, les Caisses d'Epargne se rapprochent des Banques.

Enfin, il est *erroné* de prétendre que les Caisses d'Epargne sont en quelque sorte des Banques car, à l'encontre de ces dernières, elles ne procèdent pas par elles-mêmes à l'emploi des fonds qui leur sont versés par les déposants. Ces fonds sont confiés à la Caisse des Dépôts et Consignations en vertu de la loi du 31 mars 1837 qui, en son article 3, définit les placements autorisés. Cette remise de fonds à la Caisse des Dépôts, qui n'était qu'une faculté aux termes de la loi précitée, est devenue une obligation aux termes de l'article 1er de la loi

du 20 juillet 1895 qui a réorganisé les modes de placement.

Cependant, Léon MILHAUD, ne poursuivant pas davantage le parallèle entre l'activité des Caisses d'Epargne et celle des Banques, montre fort bien l'opposition décisive qui les sépare.

Cette opposition réside dans les buts personnels essentiellement différents poursuivis par ces deux genres d'Etablissements : les Banques se proposent légitimement de réaliser des bénéfices à leur profit, alors que les Caisses d'Epargne ne poursuivent aucun but lucratif.

Enfin, envisageant le problème du point de vue du déposant, on peut dire que les Caisses d'Epargne sont des Etablissements qui forment le public pour le conduire à recourir aux Banques. Le premier stade consiste, en effet, à provoquer chez les individus des habitudes d'épargne qui doivent aboutir à la constitution d'un capital plus ou moins important et dont la mise en valeur dépassera un jour la compétence des Caisses d'Epargne. C'est alors que le stade bancaire interviendra.

LES CAISSES D'EPARGNE SONT DES ŒUVRES SOCIALES...

On ne saurait donc dire qu'il y a concurrence entre les deux catégories d'Etablissements envisagés: les Caisses d'Epargne, et c'est là leur trait caractéristique, sont des Etablissements à but non-lucratif, dont l'activité entre dans le domaine de l'activité sociale. Ainsi en ont, dès l'origine, décidé

leurs promoteurs qui ont constitué de leurs deniers personnels les premières dotations et qui ont précisé dans les statuts que leurs fonctions seraient gratuites. Sans doute, par la suite, a-t-on rencontré des difficultés à la constitution de fonds de démarrage, ce qui a amené les Pouvoirs publics, décidés à encourager le développement des Caisses d'Epargne à s'adresser aux Municipalités pour assurer le financement des premiers pas ou même à recourir à l'assistance, qui s'est avérée tyrannique par la suite, de quelques Monts-de-Piété, mais la gratuité des fonctions d'administrateur est restée la règle absolue. On ne saurait, en effet, assimiler à une quelconque rétribution l'attribution, plus honorifique que rémunératrice, de jetons de présence dont la valeur autorisée reste minime. Il arrive même souvent que les administrateurs renoncent à tout jeton de présence mais se fassent remettre des bons de bienfaisance d'une valeur correspondante qu'ils distribuent aux indigents de la localité où fonctionne leur Caisse d'Epargne. Ils accomplissent donc, en présidant une séance, une double bonne action : en consacrant tout d'abord aux déposants de leur Caisse une partie de leur temps et en faisant ensuite bénéficier les indigents de leur localité de la récompense qui sanctionne leur dévouement.

Nous venons de dégager le caractère d'œuvre sociale qui marque les Caisses d'Epargne. Ce caractère se trouve confirmé par l'attribution qu'elles font de leurs bénéfices appelés boni disponible au profits d'établissements et d'œuvres locales de prévoyance et d'hygiène sociale et d'assistance ou de

bienfaisance, d'encouragement aux sports, d'établissements et d'œuvre de solidarité nationale, et au profit de victimes de calamités publiques.

...*Non pas du type Assistance.* — A quelle branche de la grande famille des œuvres sociales, les Caisses d'Epargne se rattachent-elles ? On peut considérer qu'il y a deux catégories d'œuvres sociales : les œuvres d'assistance et les œuvres de prévoyance. Les œuvres d'assistance sont celles par lesquelles débute l'équipement social d'une société. Les œuvres de prévoyance apparaissent lorsque celle-ci évolue et lorsque les masses ont déjà reçu une certaine éducation sociale.

Il arrive ainsi qu'à certaines époques particulièrement troublées, les institutions d'assistance reprennent une vigueur extraordinaire sans pour cela que l'activité des institutions de prévoyance se ralentisse, bien que l'on puisse alors leur reprocher de manquer d'efficacité.

Le type même des institutions d'assistance, c'est le Bureau de bienfaisance. La misère est constante, il impor e d'y porter remède. Il sera bien difficile, dans la plupart des cas, de la guérir, et l'aide que la charité apportera deviendra une assistance chronique. L'assistance, c'est la médecine curative, celle dont il est bien difficile de sortir, alors que la prévoyance serait la médecine préventive, celle dont on dit qu'elle sera la médecine de l'avenir.

Les Caisses d'Epargne ne sont pas des œuvres de bienfaisance, bien que les fonctions de Directeurs soient gratuites comme le sont celles des Administrateurs de Sociétés de bienfaisance, mais

il y a une différence entre ces deux catégories d'Etablissements qui réside dans le fait que les services rendus par les Sociétés de bienfaisance le sont à titre entièrement gratuit, tandis que les services rendus aux déposants le sont, malgré tout, à titre onéreux. En effet, la retenue de 0,50 ou 0,75 % opérée par les Caisses d'Epargne sur le taux qui leur est alloué par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le compte des déposants a précisément pour but de couvrir leurs frais de gestion. Dans une certaine mesure, on peut dire, par conséquent, que les déposants supportent la charge des services qui leur sont rendus.

...*Mais du type Prévoyance.* — C'est donc bien à la grande famille des Institutions de prévoyance qu'il importe de rattacher les Caisses d'Epargne à raison des avantages qu'elles offrent du point de vue moral, économique et social.

Du point de vue moral, elles encouragent l'ordre et la régularité dans la conduite des individus. Du point de vue économique, elles favorisent l'accroissement de la fortune individuelle et collective et, du point de vue social enfin, elles multiplient le nombre des citoyens intéressés au maintien de l'ordre.

Cette prévoyance, dont MIRABEAU a pu dire qu'elle était la seconde Providence du genre humain, a revêtu et revêt encore différentes formes.

Sans parler de la tontine, véritable loterie à tirage différé, qui présentait pour chacun des participants, sauf un qui s'ignorait toujours, la certitude de ne jamais reprendre les fonds versés et

dont la pratique a servi de thème à un film « Le dernier des Six », extrait d'un roman policier, qui passait l'année dernière sur nos écrans, les divers types actuels d'institutions de prévoyance sont les Assurances, les Caisses d'Epargne et enfin les Sociétés de Secours mutuels.

Les Assurances présentent l'inconvénient que les fonds investis sous forme de primes sont indisponibles mais, au cas où le terme arrive, il faut reconaître que le grossissement est assez considérable.

Dans les Sociétés de Secours mutuels, l'indisponibilité des fonds est la règle, et le grossissement se trouve fort restreint.

A l'encontre de ces deux Institutions, les Caisses d'Epargne présentent un triple avantage : les fonds ne sont jamais perdus, ils sont disponibles à tout moment et lorsque leur propriétaire les reprend, ils sont grossis du montant des intérêts. Il en résulte que les Caisses d'épargne constituent le type parfait de l'œuvre de prévoyance ; ceux pour qui elles ont été créées ne s'y sont pas trompés ainsi qu'en témoigne la faveur en laquelle ils les tiennent.

DEUXIEME PARTIE

LE DEVELOPPEMENT DES CAISSES D'EPARGNE

ELEMENTS ET PHASES DU DEVELOPPEMENT

LES trois éléments principaux qui donnent une idée de l'importance des Caisses d'Epargne résident dans le nombre et la répartition des bureaux, dans celui des déposants, qui est en liaison étroite avec le précédent car sans guichets il ne saurait y avoir de déposants, et enfin dans le montant des dépôts dont l'importance résulte autant des possibilités d'épargne de ces derniers que de la confiance qu'ils placent dans leur Caisse d'Epargne.

Dans la période de développement du nombre des bureaux, l'accroissement du nombre des livrets et celui du montant des dépôts est davantage lié à ce développement qu'aux conditions économiques plus ou moins favorables à la formation de l'Epargne. Ces conditions, cependant, n'ont pas été sans influer sur les ouvertures de nouveaux guichets bien que l'exemple et l'émulation aient joué en la matière un rôle capital.

Les trois éléments qui font maintenant l'objet de notre étude et qui découlent les uns des autres donnent certes une idée déjà fort précise de la vitalité et du développement des Caisses d'épargne. Sans doute, ne sont-ils pas les seuls, mais comme ils introduisent à une étude plus serrée de la question après l'avoir posée très clairement, il convient de les analyser avec précision.

Nous distinguerons, pour ce faire, trois périodes dont nous justifierons sans peine les démarcations.

Période héroïque. — La première période, que nous appellerons « période héroïque », ira de 1818 à 1835. S'il n'est pas difficile de justifier de la première de ces deux dates puisqu'elle correspond à celle de l'ouverture de la première Caisse d'Epargne en France, il n'est pas non plus difficile de justifier de la seconde qui correspond à la promulgation de la loi de 1835 appelée première loi organique.

Période de plein développement. — La seconde période, dite de « plein développement », ira de 1835 à 1882, date à laquelle commence à fonctionner la Caisse Nationale d'Epargne. C'est au cours de cette période que sera ouvert le plus grand nombre de Caisses d'Epargne.

Période de développement parallèle. — La troisième période enfin, que nous appellerons « période de développement parallèle », ira de 1882 à nos jours. Au cours de cette période, nous assisterons au plein épanouissement des Caisses d'Epargne Ordinaires et au développement rapide et particulièrement brillant de la Caisse Nationale d'Epargne.

L'accumulation des statistiques ne fait pas avancer d'un pas les problèmes si l'on ne dispose préalablement de quelque idée directrice.

ALLAIS.

CHAPITRE PREMIER

LES GUICHETS

DE 1818 A 1835

C'est en 1818 que fut fondée à Paris, par Benjamin DELESSERT et le duc de LA ROCHEFOUCAULD LIANCOURT, la première Caisse d'Epargne française. Son histoire, qui est étroitement liée à celle de toutes les Caisses d'Epargne de notre pays, présente une importance qu'il est inutile de souligner. On y trouve le reflet des évènements d'ordre intérieur ou extérieur de nature politique ou économique qui ont jalonné les cent trente dernières années de notre histoire.

En 1818 donc, Paris, innovant ici comme il l'a si souvent fait pour le bien comme pour le mal, et cette fois pour le plus grand bien des classes laborieuses, reçoit avec faveur et acclimate une institution sociale nouvelle dans sa conception et qui va servir de modèle au reste du pays.

Paris est Paris, la nouveauté que constitue la Caisse d'Epargne est remarquablement présentée et dirigée; elle lui plaît, le succès est assuré au-delà de toute espérance.

Mais la Province est la Province, elle regarde, mesure, attend puis imite la Capitale; elle l'imite lentement d'abord puisque, jusqu'en 1830, date que nous indiquons parce qu'elle porte en elle une signification politique, il n'y a pas plus de onze Caisses dans tout le pays. Cinq ans plus tard, en 1835, année particulièrement importante en la matière, il en existe 62.

Les dix Caisses d'Epargne qui furent ouvertes de 1819 à 1830 le furent, à l'exception de celles de Metz (1821), de Troyes et du Rhône (1822) et de Reims (1823), dans des ports. Ce sont, en effet, les Caisses de Bordeaux (1819), Rouen (1820), Marseille, Nantes et Brest (1821) et Le Havre (1822).

A cette époque, l'Economie n'avait pas encore perdu son caractère pré-révolutionnaire. Les notions de pouvoir d'achat n'existaient pas encore ; le prolétariat naissait et l'économie domestique des Français reposait toujours sur un équilibre séculaire entre les activités proprement alimentaires où le travail se traduisait directement en denrées comestibles et des activités lucratives qui fournissaient le minimum de numéraire indispensable à la satisfaction des besoins encore limités en produits fabriqués. Dans son saisissant « Portrait de la France », MACHIAVEL écrivait au XVI^e^ siècle, à propos du menu peuple: « Ces petites gens-là ne font presque point de dépenses à cause de la grande abondance nécessaire à la vie que

leur terre produit, et à peine en voit-on de si pauvres qu'ils n'aient pas quelque morceau d'héritage en propre ».

Cet état de choses constaté par MACHIAVEL, bien qu'ayant évolué, s'est cependant, en partie, maintenu jusqu'à la révolution industrielle, jusqu'au moment où les grandes entreprises commencent à absorber toute l'activité d'un personnel nombreux arraché à la terre dont il tirait une grande partie de sa subsistance, et le soumet à une forme nouvelle de rémunération qui donne naissance au prolétariat.

A chaque jour donc suffit sa peine, à chaque jour suffit son gain; il n'en est déjà plus de même à Paris ni dans les grandes villes où, la révolution industrielle s'accomplissant, surgissent les misères sociales qui nous seront si bien décrites quelques années plus tard, par l'enquête VILLERMÉE notamment.

Les révolutions qu'elles soient politiques ou économiques, ne sont pas toujours heureuses, ainsi qu'on peut le voir dans leurs conséquences. Une évolution prévue, pensée et dirigée est infiniment préférable.

Mais les premiers épargnants à solliciter, ne sont-ce pas les matelots-pêcheurs qui, après des campagnes de plus ou moins longue durée, rentrent au port d'attache pour y toucher à leur débarquement un véritable pécule qu'il est essentiel de mettre à l'abri de la tentation des cabarets et des besoins que crée l'oisiveté des longues journées à terre.

Les grandes villes, les ports abritent donc des

gens de condition modeste qui apprennent, les uns ce qu'est un salaire, fut-il de misère, les autres, une paye; les grandes villes et les ports connaissent aussi un mal auquel l'époque donna le nom de paupérisme ; le succès des Caisses d'Epargne vient de ce qu'elles étaient là pour inciter les éventuelles victimes de la misère à la narguer et pour offrir un refuge sûr au fruit de l'effort prodigieux qu'on leur facilitait pour la première fois.

Donnons encore le nom des 51 Caisses qui seront ouvertes avant 1835. Ce sont, en 1830, celle de Rennes — en 1832, celles de Toulouse, Orléans, Avignon, Toulon et Mulhouse — en 1835, celles de Nîmes, Versailles, Tours, Lunéville, Amiens, Saint-Etienne, Douai et Saint-Dié — en 1834, celles de Dunkerque, Châtillon-sur-Seine, Clermont-Ferrand, Nevers, Epinal, Neufchâteau, Mâcon, Sedan, Lille, Le Mans, Bayonne, Lorient, Angoulême, Montargis, Mirecourt, Arras, Nancy, Chartres, Saint-Quentin, Saint-Brieuc, Saint-Jean-d'Angély, Boulogne-sur-Mer, Bar-sur-Aube, Grenoble, Charleville, Laval, Louviers, Bar-le-Duc, Bourges, Béthune, Cognac, Saint-Omer, Cherbourg, Verdun, Nantua, Bourg (Ain) et Strasbourg.

APPARITION DES SUCCURSALES

L'expansion des Caisses d'Epargne ne se mesure plus seulement à l'ouverture de Caisses de plein exercice si l'on peut dire. Dès 1821, la Caisse d'épargne de Paris, toujours à la tête du mouvement qu'elle a lancé, conçoit l'idée de créer des bureaux destinés à la rapprocher le plus près pos-

sible des déposants et que l'on appellera, tantôt des Bureaux auxiliaires, tantôt des Succursales.

Mais elle fut devancée dans l'exécution par la Caisse d'Epargne des Bouches-du-Rhône qui inaugura, en 1825, à Aix, la première Succursale. La seconde cependant fut ouverte par la Caisse d'Epargne de Paris, à Popincourt, dans le XI[e] arrondissement, en 1832.

A la fin de 1834, à côté des 62 Caisses dont nous avons vu la création, figurent déjà 11 Succursales et Bureaux auxiliaires qui se répartissent ainsi :

		Ouverte par :
— 1825	Aix	la Caisse des B.-du-Rhône
— 1832	Popincourt (XI[e])	la Caisse de Paris
— 1833	Luxembourg (VI[e])	— —
	Temple (III[e])	— —
	Elysées (VIII[e])	— —
— 1834	Saint-Denis	la Caisse de Paris
	Choisy-le-Roi	— —
	Neuilly	— —
	Hôtel de Ville (IV[e])	— —
	Palais-Bourbon (VII[e])	— —
	Panthéon (V[e])	— —

REPARTITION ADMINISTRATIVE

La répartition administrative de ces 62 Caisses d'Epargne s'établissait ainsi :

— 35 Caisses étaient ouvertes dans des chefs-lieux de préfecture ; 23 dans des chefs-lieux d'arrondissement et 4 dans des chefs-lieux de canton.

Il est à noter qu'une de ces quatre dernières Caisses, celle de Charleville, se trouvait établie à proximité du chef-lieu de département des Ardennes qui est Mézières, et qu'elle reste toujours la seule fonctionnant pour ces deux importantes agglomérations.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Il est intéressant également de connaître la répartition géographique des 62 premières Caisses d'Epargne françaises. Elles étaient plus de deux fois plus nombreuses au nord de la Loire, puisqu'il s'en trouvait 44, qu'au sud où il n'y en avait que 18. Par rapport au Méridien de Paris, on en trouvait 24 à l'ouest, dont 18 au nord de la Loire et 6 au sud, et 37 à l'est, dont 25 au nord et 12 au sud.

Cette constatation ne saurait surprendre car, de même que le nord de la France paye les impôts que dévore le sud du pays, de même les populations de l'ouest, du nord et de l'est sont de beaucoup les plus travailleuses et les plus épargnantes. Il faut dire aussi, pour expliquer l'absence à peu près totale des Caisses d'épargne dans les régions montagneuses — à l'exception de Clermont-Ferrand, grande ville, pour le Massif Central, et de Grenoble, grande ville aussi, pour les Alpes — que cette absence tient certainement aux difficultés de communications, donc de pénétration et aussi à la densité relativement faible des populations établies dans ces régions.

Parmi les 46 départements qui sont alors dotés d'institutions d'Epargne, les Vosges et le Pas-de-

Calais viennent en tête avec 4 Caisses d'Epargne. Jusqu'à nos jours, 2 nouvelles Caisses seront créées dans les Vosges et 11 nouvelles dans le Pas-de-Calais.

Vient ensuite le département du Nord qui comptait déjà 3 Caisses sur les 27 qu'il comporte à l'heure actuelle. Enfin, viennent, avec chacun 2 Caisses d'épargne, les départements de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle, des Ardennes, du Loiret, de la Seine-Inférieure, de l'Aube, de la Charente et de l'Ain.

Il convient de noter à ce propos que le département des Bouches-du-Rhône possède déjà sa Caisse d'Epargne et qu'il n'en sera plus créé d'autre; elle est établie à Marseille. Dès 1825, elle a ouvert une première succursale à Aix et développera son activité sur tout le département au moyen de 14 bureaux auxiliaires et de 35 succursales. Quant au département de la Seine, lui aussi ne possédera jamais qu'une Caisse d'épargne, celle de Paris, qui dispose déjà de 10 succursales.

Ainsi qu'on peut le voir par tout ce qui précède, en 1834, à la veille de la promulgation de la première loi organique, l'Institution a de solides racines dans le Pays. Il n'est pas étonnant par conséquent de voir les pouvoirs publics consacrer cet état de fait en prenant les mesures nécessitées par le succès, pour asseoir les Caisses d'Epargne sur des bases désormais solides, et favoriser leur développement en provoquant des ouvertures rapides et plus nombreuses.

De 1835 à 1881

Jusqu'à présent, les Caisses d'Epargne ont été ouvertes le plus souvent grâce au dévouement de notabilités locales mais, pour des raisons qui nous échappent, ces dévouements se raréfient au point que l'Etat doit s'efforcer de remédier à leur carence momentanée. C'est alors qu'apparaît la distinction qui se justifiera jusqu'en 1941 des Caisses d'épargne municipales, des Caisses d'Epargne mixtes et des Caisses d'Epargne autonomes.

Les premières Caisses d'Epargne, à l'exception de trois, ne dépendaient d'aucune collectivité ni institution publique. A partir de 1835, la loi prévoit que l'initiative de créer de nouvelles Caisses d'Epargne, sans cesser d'appartenir à des particuliers, peut revenir également à dés Municipalités qui, en contrepartie des avances nécessaires à la première mise de fonds, pourront participer dans une mesure plus ou moins large à leur administration.

Et l'on constatera, dans le courant de cette deuxième période, une floraison de Caisses dont l'initiative reviendra précisément à ces Conseils Municipaux qui auront accordé les premiers crédits nécessaires au fonctionnement des nouveaux Etablissements.

Nous entrons alors dans une période féconde en création de Caisses d'Epargne. La loi y est-elle pour beaucoup ? Oui, certes, elle favorisera leur éclosion, mais le mouvement était lancé depuis 1833, et c'est précisément parce que le mouvement était lancé que la loi est venue le consacrer. Cette

période d'exceptionnel développement ira de 1835 à 1845. En son début, le mouvement sera plus important qu'en sa fin; en son milieu, il subira un brusque fléchissement.

Années	Caisses autorisées	Caisses ouvertes	Succursales
1835	76	63	10
1836	60	56	5
1837	27	42	12
1838	17	16	5
1839	12	11	8
1840	5	11	4
1841	11	5	10
1842	13	14	7
1843	25	18	4
1844	8	19	7
1845	9	8	5

Les années 1846 et 1847 sont marquées par une crise économique de laquelle sortiront les mouvements révolutionnaires de 1848. Il semble qu'il y ait lieu de voir là la cause du ralentissement marqué et des autorisations et des ouvertures.

Années	Caisses autorisées	Caisses ouvertes	Succursales
1846	5	6	2
1847	4	3	2

L'année 1848 voit l'ouverture d'une seule Caisse, celle de Moissac [1] le 2 janvier, alors que l'auto-

(1) Cette Caisse d'Epargne sera supprimée en 1902, date à laquelle elle deviendra succursale de la Caisse d'Epargne de Montauban.

risation remonte au 1er septembre de l'année précédente. Par contre, la Révolution de février déterminera une crise d'une ampleur considérable au cours de laquelle l'Institution sera sur le point de sombrer définitivement.

La période de 8 ans qui va suivre verra une stagnation marquée; 25 Caisses seront autorisées et seulement 20 seront ouvertes.

Années	Caisses autorisées	Caisses ouvertes	Succursales
1849	0	0	0
1850	2	0	0
1851	1	1	3
1852	6	1	7
1853	6	3	18
1854	5	9	2
1855	5	1	7
1856	0	5	4

Dans le courant de l'année 1854, la Caisse d'Epargne d'Hyères supprimée devient succursale de la Caisse d'Epargne de Toulon.

Puis, conséquence certaine de la prospérité du Second Empire les Caisses d'Epargne entrent dans une nouvelle ère d'expansion qui se subdivise en deux phases : la première s'étend de 1857 à 1862, et la seconde, de 1863 à 1870. Les créations d'établissements principaux sont nettement plus nombreuses au cours de la première période alors que la seconde est marquée par d'importantes ouvertures de succursales.

Années	Caisses autorisées	Caisses ouvertes	Succursales
1857	25	7	11
1858	12	19	4
1859	12	16	8
1860	12	8	13
1861	15	12	35
1862	18	10	77
1863	7	16	52
1864	7	8	45
1865	4	5	33
1866	3	3	40
1867	12	5	28
1868	7	14	34
1869	5	5	34
1870	8	6	20

Indiquons en passant que l'année 1866 est marquée par une crise économique sur laquelle nous reviendrons dans la dernière partie de cet ouvrage.

C'est au cours de cette période également qu'ont été ouvertes les premières Caisses d'Epargne coloniales qui témoignent aujourd'hui encore de l'esprit dans lequel les Français ont toujours conçu leurs devoirs envers les populations indigènes.

En Algérie, les Caisses d'Epargne suivantes ont été créées sous le Second Empire :

Alger	1852	Constantine	1858
Philippeville ...	1854	Tlemcen	1865
Bône	1854	Mostaganem ...	1867
Oran	1855		

Les résultats des opérations de ces Caisses figurent parmi ceux des Caisses d'Epargne de la Métropole.

A la veille de la guerre de 1870, 525 Caisses d'Epargne fonctionnent; en 1946, le nombre des Caisses en service est de 556, soit 31 Caisses de plus qu'alors. C'est dire que l'ère des grandes ouvertures est close avec le Second Empire, mais non pas celle de l'extension des possibilités d'activité de nos Etablissements qui étendent leur rayonnement grâce à leurs Succursales.

La guerre de 1870-1871 ne marque qu'un fléchissement d'une année puisque, dès 1872, on enregistre 7 Caisses d'Epargne nouvelles et 17 ouvertures de Succursales. La tragique issue de la guerre avait entraîné en 1871 la perte des Caisses d'Epargne situées en Alsace et en Lorraine. Ces Caisses figuraient à côté de celles de l'Intérieur dans les chiffres que nous venons de considérer entre 1835 et 1881. A côté des Caisses de Metz, Mulhouse et Strasbourg qui appartiennent à la « période héroïque », les suivantes, au nombre de 23, avaient été ouvertes au cours de la « période de plein développement ».

Sarreguemines	1835	Thann	1837
Thionville	1835	Guebwiller	1838
Bouxviller	1835	Barr	1839
Altkirch	1835	Ribeauvillé	1841
Wissembourg	1835	Liepvre	1851
Haguenau	1836	Sarrebourg	1854
Molsheim	1836	Cernay	1862
Ste-Marie-a.-Mines.	1836	Obernai	1862
Saverne	1836	Brumath	1867
Bischwiller	1836	Niederbronn	1867
Colmar	1837	Rouffach	1867
Sélestat	1837		

Elles ne réapparaîtront pas dans le Rapport annuel après le retour de l'Alsace et de la Lorraine à la France en 1918. Les 105 autres Caisses qui seront créées après 1870, dont trois seulement entre 1870 et 1871, n'y figureront pas davantage. Car les unes comme les autres demeureront, après la désannexion, soumises à leur loi locale de 1912; et leurs résultats seront consignés dans un chapitre spécial des « Comptes Rendus statistiques » publiés par l'Office de Statistique d'Alsace et de Lorraine.

Il est à noter, par contre, que le résultat des opérations de la Caisse Nationale d'Epargne effectuées dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle seront, eux, incorporés aux résultats du reste du Pays dans les Rapports émanant du Ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones.

Entre 1872 et 1881, il sera ouvert 43 nouvelles Caisses et 271 Succursales, conformément au tableau ci-dessous.

Années	Caisses autorisées	Caisses ouvertes	Succursales
1872	7	6	17
1873	7	9	23
1874	2	4	32
1875	3	0	15
1876	2	5	21
1877	4	2	30
1878	3	2	18
1879	7	5	39
1880	4	6	33
1881	6	4	43

Au cours de cette période, quatre Caisses seront supprimées. Ce sont, en 1873, la Caisse d'Hirson (Aisne) qui devient succursale de celle de Vervins; en 1880, la Caisse de Rougemont-le-Château (Territoire de Belfort) qui devient succursale de la Caisse de Belfort; et en 1881, les Caisses de Collioure (Pyrénées-Orientales), et Saint-Junien (Haute-Savoie) qui disparaissent purement et simplement.

A partir de 1872, le mouvement de création de Caisses d'Epargne aux colonies se poursuit, et l'on enregistre les ouvertures suivantes : Saint-Pierre de la Martinique, en 1873, Saint-Pierre et Miquelon, en 1874, et Pointe-à-Pitre, pour la Guadeloupe, en 1880.

Le régime de ces Caisses d'Epargne, sensiblement différent de celui des Caisses de la Métropole, aura pour conséquence que les résultats de leurs opérations ne se trouveront pas consignés dans le rapport annuel prévu par la loi de 1835.

REPARTITION ADMINISTRATIVE

Au 31 décembre 1881, terme de la seconde période de développement des Caisses d'Epargne, il y avait en France 541 Caisses d'Epargne en exercice et 908 succursales. La répartition administrative de ces Caisses s'établissait ainsi :

85 Caisses étaient ouvertes dans des chefs-lieux de département ; 256 Caisses dans des chefs-lieux d'arrondissement ; 184 Caisses dans des chefs-lieux de canton ; 16 Caisses dans des communes.

Voici comment se répartissaient les 904 succursales alors en service :

9 établies dans des chefs-lieux d'arrondissement; 569 dans des chefs-lieux de canton; 307 dans des communes; 19 dans la ville même du siège de la Caisse d'épargne (Paris).

Ces succursales étaient réparties dans 58 départements et elles avaient été créées par 173 Caisses.

Voici, au point de vue du nombre des succursales qu'elles possédaient au 31 décembre 1881, comment ces 173 Caisses se divisaient :

17	Caisses, soit	9,83 %	possédaient plus de 10 succursales
4	— —	2,31 %	possédaient 10 succursales
10	— —	5,78 %	possédaient 9 succursales
36	— —	20,81 %	possédaient de 6 à 8 succursales
67	— —	38,73 %	possédaient de 2 à 5 succursales
et 39	— —	22,54 %	possédaient seulement 1 succursale
173		100,00 %	

Les départements dans lesquels il existait le plus de succursales étaient les suivants : Aisne : 53; Nord : 42; Loiret : 41; Gard : 40; Sarthe : 40; Yonne : 39; Seine-et-Oise : 36; Seine : 36; Seine-et-Marne : 33; Seine-Inférieure : 32; Marne : 32; Rhône : 31; Côte-d'Or : 29; Somme : 28; Meuse 28; Ardennes : 27 ; Gironde : 26 ; Eure-et-Loir : 25 ; Aube : 22; Vosges : 22; Oise : 19; Doubs : 18; Bouches-du-Rhône : 17; Meurthe-et-Moselle : 17; Loir-et-Cher : 16; Indre : 12; Hérault : 10; Eure : 10; Isère : 10.

Les Caisses d'Epargne qui avaient alors ouvert le plus grand nombre de succursales étaient les suivantes : Paris : 36; Nîmes : 25; Laon : 18; Lyon: 18; Bouches-du-Rhône : 17; Le Mans : 17; Besançon: 16; Bordeaux: 15; Pithiviers: 14; Bar-le-Duc, Châlons-sur-Marne, Auxerre, Montargis: 12; Dijon, Versailles, Amiens, Dieppe : 11; Saint-Quentin, Mamers, Montpellier, Villefranche-sur-Saône : 10; Château-Thierry, Charleville, Chartres, Lille, Châteauroux, Evreux, Reims, Senlis, Joigny, Abbeville : 9.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Voyons maintenant, comme nous l'avons fait à la fin de la première période, comment se répartissent géographiquement les 472 Caisses d'Epargne ouvertes entre 1835 et 1881.

En 1834, le nombre des Caisses d'Epargne ouvertes au nord de la Loire était de 44 et celui des Caisses ouvertes au sud de la Loire de 18. Ce te proportion se trouve modifiée entre 1835 et 1881 puisque, au nord de la Loire, on ne trouve que 216 [1] Caisses contre 252 au sud.

Précédemment, nous avons constaté que 25 Caisses d'Epargne fonctionnaient à l'ouest et à 37 à l'est du Méridien de Paris. En 1881, le nombre des Caisses établies à l'ouest du Méridien de Paris est de 226 et celui des Caisses ouvertes à l'est est de 270 [2].

(1) 220 Caisses pour l'Intérieur et 26 Caisses pour l'Alsace et la Lorraine.

(2) 244 Caisses pour l'Intérieur et 26 Caisses pour l'Alsace et la Lorraine.

Dans la croix que forme le Méridien de Paris avec une ligne qui irait de l'embouchure de la Loire à Besançon en passant par Tours, on trouve donc 125 Caisses d'Epargne au nord-ouest, 103 Caisses au sud-ouest, 121 [1] Caisses au nord-est et 149 Caisses au sud-est.

L'accroissement des Caisses d'Epargne dans la région de l'ouest est très marqué, comme l'est également celui des Caisses d'Epargne dans le sud-ouest. Par contre, on note un sensible ralentissement dans le nord-ouest, mais la plus grande augmentation que l'on constate s'est produite dans le sud-est. On remarquera à ce propos que du point de vue du relief, ce secteur du sud-est est à peu près entièrement montagneux. De nombreuses Caisses d'Epargne y ont été établies au cours de cette période. Ces Caisses n'ont pas toutes atteint, de nos jours, un développement très considérable. Cela tient à ce qu'elles fonctionnent dans des compar iments bien délimités, tant par le relief que par l'hydrographie ; leur isolement ne leur a, le plus souvent, pas permis, comme cela s'est produit au nord-est, au nord-ouest et au sud-ouest, de créer autour d'elles un important réseau de succursales.

En effet, sur les 908 succursales et bureaux auxiliaires ouverts en 1881 par toutes les Caisses d'Epargne de France, 126 seulement fonctionnent dans la région du sud-est, soit 13,8 %. Encore importe-t-il de signaler que, parmi les Caisses d'Epargne de cette région possédant des succur-

(1) 95 Caisses pour l'Intérieur et 26 Caisses pour l'Alsace et la Lorraine.

sales, les Caisses d'Epargne de plaine ou de vallée que sont celles des Bouches-du-Rhône, du Rhône, de Nîmes, de Montpellier, de Vienne et de Villefranche-sur-Saône possèdent respectivement 17, 18, 19, 9, 7 et 6 succursales réunissant à elles seules 76 succursales et bureaux auxiliaires sur 126, soit 60 % du total.

En 1881, le département du Nord comporte 26 établissements, celui du Pas-de-Calais, 14; viennent ensuite, avec 13 Caisses d'Epargne, l'Oise et la Seine-et-Oise; avec 12 : l'Hérault, l'Isère et les Basses-Pyrénées; avec 11 : le Calvados; avec 10 : l'Ain; avec 9 : la Drôme, l'Orne et le Tarn; avec 8: l'Aisne, les Basses-Alpes, le Finistère, la Gironde, la Manche et la Nièvre; avec 7 : l'Allier, le Jura, le Lot-et-Garonne, la Haute-Saône et la Vendée.

DE 1882 A NOS JOURS

Aux environs de 1880, les Caisses d'Epargne étaient en plein développement. Elles avaient atteint leur premier milliard de dépôts en 1878; elles en ont aujourd'hui plus de 135.

CREATION DE LA CAISSE D'EPARGNE POSTALE

Ce développement, tout brillant qu'il était, surtout si l'on se reporte cinq années en arrière, en 1872, où le solde était tombé à 515 millions et où le nombre des livrets excédait à peine 2 millions, ne paraissait cependant pas encore suffisant. Une Commission d'enquête auprès des pays étrangers faisait ressortir notamment les résultats obtenus

alors en Angleterre et déplorait l'infériorité des Caisses d'Epargne françaises.

Proposition de loi Legrand. — C'est en présence de cet état d'esprit qu'un député de la Manche, M. LEGRAND, présenta à la Chambre une proposition de loi tendant à créer une Caisse d'Epargne qui, placée sous la garantie de l'Etat, aurait fonctionné par l'intermédiaire des Receveurs des Bureaux de poste dans les circonscriptions desquelles il n'existait ni Caisse d'Epargne ni succursale. Le maximum des livrets ouverts par cette Caisse aurait été de 4.000 francs alors qu'il n'était que de 1.000 francs dans les Caisses d'Epargne ordinaires.

M. Arthur LEGRAND ne faisait pas état, dans sa proposition, des Caisses d'Epargne ordinaires. M. BAYARD, dans son intéressant ouvrage intitulé « La Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Paris », a présumé que si M. LEGRAND avait laissé en dehors de sa proposition les Caisses d'Epargne existantes « c'était [1] sans doute parce qu'il estimait qu'elles n'avaient rien à redouter, dans les villes où elles étaient établies, du voisinage de la nouvelle Institution qui ne devait agir qu'en dehors de leurs limites ».

Néanmoins, M. BAYARD estimait que la proposition Legrand les plaçait dans un état d'infériorité notoire en ne les admettant à jouir d'aucune des libertés exceptionnelles qu'il accordait à la Caisse d'Epargne Postale telle qu'il la concevait.

Le projet du Gouvernement. — Peu après, dans

(1) *Op. cit.*, p. 358.

les premiers mois de l'année 1880, le Gouvernement à son tour déposait un projet de loi portant création d'une Caisse d'Epargne Postale. Ce projet, qui avait été préparé par le Conseil d'Etat, allait infiniment plus loin que la proposition de M. LEGRAND. Ce dernier se bornait à demander l'établissement de guichets d'épargne là où n'existait aucune Caisse d'Epargne. Le Gouvernement, lui, ouvrait tous les Bureaux de Poste de France et d'Algérie au service de la Caisse d'Epargne Postale. De plus, une réglementation particulière était envisagée pour la nouvelle Institution. Le maximum des dépôts prévu était de 2.000 francs, la Commission de la Chambre le porta à 3.000 francs. Le projet gouvernemental affranchissait en outre les femmes mariées et les mineurs de toute autorisation pour se faire ouvrir des livrets et retirer des fonds dont ils auraient effectué le dépôt, et les Caisses d'Epargne Ordinaires étaient exclues du bénéfice de ces différentes dispositions dont elles avaient été les premières à solliciter l'adoption et dont, à diverses reprises, elles avaient demandé l'insertion dans les textes qui les régissaient.

La situation était des plus grave, ainsi que le montre M. BAYARD lorsqu'il écrit [1] :

« On pouvait croire que ce projet serait examiné par la Commission avec le désir de sauvegarder les droits et les intérêts des Caisses d'Epargne. Celles-ci ne furent pas mises en mesure de se faire entendre et, dans la séance du 2 juillet 1880, après une déclaration d'urgence qui avait été combattue

(1) *Op. cit.* p. 359.

avec énergie par l'honorable M. René Brice, député d'Ille-et-Vilaine, la loi était votée sans discussion ».

Le revirement du Sénat. — Si ce projet de loi avait été adopté par le Sénat après l'avoir été par la Chambre, les Caisses d'Epargne privées auraient été vouées à une rapide disparition. Mais la Haute-Assemblée se montra infiniment plus compréhensive que la Chambre et, au cours de la discussion qui s'instaura devant elle, les apaisements les plus formels furent apportés aux Caisses d'Epargne privées, notamment au sujet des motifs qui avaient déterminé la création de la Caisse d'Epargne Postale. Il y a donc lieu de se féliciter de ce qu'il se soit trouvé, en 1881, un Sénat pour redresser une erreur grave commise par la Chambre et qui, en son absence, eût été sanctionnée par la promulgation d une loi insuffisamment préparée et adoptée en dehors et contre l'avis des représentants d'une Institution qui avait acquis, grâce aux brillants résultats obtenus au cours de soixante années, le droit de se faire entendre.

A la suite de l'audition des représentants des Caisses d'Epargne par le Sénat, l'esprit du projet de loi gouvernemental se trouva modifié de fond en comble. Il ne s'agissait plus d'étouffer les Caisses d'Epargne privées. Bien au contraire, profitant de leur expérience et constatant l'impossibilité dans laquelle elles se trouvaient de développer partout leur action bienfaisante, il s'agissait de leur constituer un prolongement qui ne devait en rien gêner leur développement ultérieur. C'est bien ce qui résulte, tant du rapport présenté à la Haute-Assemblée sur le projet de loi voté par la

Chambre des Députés, que des déclarations de M. Cochery, Ministre des P.T.T., qui, intervenant dans le débat, dit notamment :

« Je tiens d'abord à vous déclarer que, bien loin « d'être un adversaire des Caisses d'Epargne ordi- « naires telles qu'elles existent aujourd'hui, je « rends un complet hommage à ceux qui, en 1818, « eurent la féconde initiative d'importer en France « leur institution, à ceux qui, depuis, ont cherché « à les développer et à les enraciner dans notre « pays, à ceux qui, aujourd'hui encore, leur don- « nent leurs soins et leur dévouement.

« Je reconnais, je constate avec bonheur les « féconds résultats dus à ces Caisses d'Epargne, « je vois ce qu'elles ont fait pour la moralité et « l'amour du travail dans notre pays, etc... ».

Il ajoute : « Quand l'initiative privée peut faire « une chose, l'Etat doit disparaître. »

Et plus loin : « L'honorable M. Fournier peut « donc s'assurer que si nous voulons faire concur- « rence aux Caisses d'Epargne, c'est en acceptant « des conditions d'existence moins avantageuses. « Ce que nous voulons, c'est laisser aux Caisses « d'Epargne actuelles leur clientèle et nous réser- « ver d'en créer une nouvelle. »

D'un autre côté, le rapporteur avait dit: « Dans « le cas où une diminution de l'intérêt servi aux « déposants deviendrait plus tard inévitable pour « les Caisses d'Epargne ordinaires, il faudrait « toujours maintenir un écart entre l'intérêt servi « à la Caisse Postale et celui qui serait attribué « aux Caisses d'Epargne privées afin de permettre « à ces dernières de vivre à côté de leur rivale. »

La loi du 9 avril 1881. — Les conditions dans lesquelles fut votée la loi de 1881 apportaient donc tous apaisements aux Caisses d'Epargne privées au sujet, tant des intentions générales du Gouvernement à leur égard que des conséquences que pouvait entraîner pour elle la création d'un nouvel Etablissement. Ces garanties se trouvaient inscrites dans le texte même de la loi et elles portaient essentiellement sur les points suivants :

Toutes les dispositions prévues par la loi du 9 avril 1881 en vue d'assurer aux déposants de la Caisse Nationale d'Epargne des facilités qui n'avaient pas été jusque là accordées aux Caisses d'Epargne privées furent étendues à ces dernières. Elles concernaient notamment le régime des livrets des mineurs et des femmes mariées, l'exemption des formalités du timbre et de l'enregistrement pour les imprimés, écrits et actes de toute nature nécessaires pour le service des Caisses d'Epargne. Ces garanties faisaient même plus que d'établir une équivalence de régime entre les deux Etablissements, elles protégeaient explicitement les Caisses d'Epargne ordinaires contre une concurrnce trop facile du nouvel Etablissement bénéficiant d'un nombre très élevé de bureaux disséminés dans toute la France, d'un personnel déjà existant et d'une absence de frais généraux supplémentaires; selon le mot de M. COCHERY, « le nou-
« vel Etablissement, s'il voulait faire de la concur-
« rence le faisait en acceptant des conditions
« d'existence moins avantageuses puisque le taux
« d'intérêt que devait servir la Caisse d'Epargne
« Postale à ses déposants était fixé à 3 % en vertu

« de l'article 3 de la loi de 1881, alors que celui « qui était servi par les Caisses d'Epargne ordi- « naires, sensiblement supérieur, était de 3,50 %. »

Cette différence d'intérêt s'élevait, et s'élève toujours, pratiquement, à 0,50 %, s'abaissant exceptionnellement à 0,25 % dans le cas où les Caisses d'Epargne opèrent, sur le taux d'intérêt alloué par la Caisse des Dépôts et Consignations, la retenue maximum prévue pour leurs frais de gestion. Ce prélèvement de 0,50 % fut généralisé ultérieurement et devint un minimum obligatoire en vertu de l'article 1er de la loi du 30 avril 1931.

C'est dans ces conditions que vont donc coexister les Caisses d'Epargne Ordinaires, dont le plein développement n'est pas encore atteint, et la Caisse Nationale d'Epargne qui va très rapidement prospérer et justifier sa création.

CAISSES D'EPARGNE ORDINAIRES

Au cours de cette troisième période, qui va de 1882 à nos jours, 22 Caisses d'Epargne seront encore créées. Ce sont les Caisses d'Epargne de :

— en 1882 : La Souterraine et Concarneau.
— en 1885 : Goncelin et Vizille.
— en 1886 : Guérande.
— en 1889 : Fleurance et Airvault.
— en 1890 : Tournus.
— en 1893 : Sauveterre.
— en 1896 : Le Thillot.
— en 1899 : Langon et Salies-de-Béarn.
— en 1903 : Sommières, St-Trivier-sur-Moignans, Saint-Savin-de-Blaye et Pierre.
— en 1905 : Montrevel.

— en 1906 : Decazeville.
— en 1908 : Terrasson.
— en 1921 : St-Céré.
— en 1928 : Rives.
— en 1930 : Le Quesnoy.

Parmi ces Caisses, 4 sont ouvertes au nord de la Loire, 18 au sud, 13 à l'ouest du Méridien de Paris, 9 à l'est de ce Méridien.

Du fait du petit nombre de Caisses d'Epargne ouvertes entre 1882 et 1930, la répartition géographique de l'ensemble des Caisses d'Epargne se trouve très peu modifiée, et il semble qu'il n'y ait rien à ajouter à ce qui a été dit à ce propos lorsque nous avons analysé cette répartition géographique en 1882.

C'est au cours de cette dernière période que fut adoptée et promulguée la loi du 20 juillet 1895 [1]. Septième loi organique [2] des Caisses d'Epargne privées, elle constitue encore à l'heure actuelle leur Charte fondamentale. Elle déclencha, dès qu'elle eût vu le jour, à la fois d'acerbes critiques et des appréciations résolument optimistes, elle devait posséder à tout le moins le mérite de durer et de présider pendant près d'un demi-siècle au progrès des Caisses d'Epargne Ordinaires [3].

(1) Cf. Henry COUPRY. Contribution à l'Histoire des Caisses d'Epargne Ordinaires en France, qui consacre un développement particulièrement intéressant aux projets de réforme qui ont abouti au vote de la loi du 20 juillet 1895 et à la loi elle-même.

(2) Rappelons que la première loi organique fut celle du 5 juin 1835; la deuxième, celle du 31 mars 1837; la troisième, celle du 22 juin 1845; la quatrième, celle du 30 juin 1851; la cinquième, celle du 7 mai 1853 et la sixième, celle du 9 avril 1881 en ce que certaines des dispositions adoptées en faveur de la Caisse d'Epargne Postale ont été rendues applicables aux Caisses privées.

(3) Cité par G. GIRARD : Le Cinquantenaire de la loi du 20 juillet 1895, *Journal des Caisses d'Epargne*, nos d'octobre, novembre et décembre 1945.

Les Caisses d'Epargne d'Alsace et de Lorraine. — Entre 1882 et 1918, 97 Caisses d'Epargne ont été ouvertes en Alsace et en Lorraine. Ce sont les Caisses d'Epargne de :

Dans le Haut-Rhin :

Rombach-le-Franc, Soultz, en 1886.
Ferrette, Hirsingue, Masevaux, Sierentz, en 1887.
Orbey, en 1888.
Munster, Soultzmatt, en 1889.
Bergheim, Dannemarie, Guémar, Huningue, Kaisersberg, Riquewihr, Rixheim, en 1890.
Lapoutroie, en 1891.
Ste-Croix-aux-Mines, St-Louis, en 1893.
St-Amarin, Ottmarsheim,

Dans le Bas-Rhin :

Benfeld, La Petite-Pierre, Schiltigheim, Soultz-sous-Forêt, en 1882.
Lauterbourg, Woerth-sur-Sauer, en 1883.
Drulingen, en 1884.
Marmoutier, Soufflenheim, en 1886.
Dettwiller, Drusenheim, Hatten, Muttersholt, Reichshoffen, Seltz, Truchtersheim, en 1887.
Epfig, en 1888.
Villé, en 1889.
Baldenheim, Ebersheim, Herbitzheim, Illkirch-Graffenstaden, Pfaffenhoffen, en 1890.
Hochfelden, Oberbronn, en 1891.
Ingwiller, en 1892.
Bischheim, en 1894.
Saar-Union, en 1897.
Diemeringen, en 1898.
Wasselonne, en 1901.

Dans la Moselle :

Waldwisse, en 1881.
Abreschwiller, Dieuze, en 1886.
Lixheim, Lorquin, Rechicourt, Trois-Fontaines, en 1887.
Albestroff, Fenetrange, en 1888.
Boulay, Bouzonville, Faulquemont, Novéant, Remilly, Solgne, Vigy, en 1889.
Audun-le-Tiche, Cattenom, Courcelles-Chaussy, Fontoy, Hayange, Maizières-les-Metz, Niederviller, St-Quirin, Sierck, en 1890.
Chatel-St-Germain, Rombas, en 1891
Bourdonnaye, Forbach, Metzeresche, en 1892.
Algrange, Lucy, Montigny-les-Metz, en 1893.
Amanviller, Moyeuvre-Grande, Phalsbourg, en 1897.
Ars-sur-Moselle, Schalbach, en 1898.
Fribourg,Verny, en 1899.
Benestroff, Heming, en 1900.
Creutzwald-la-Croix, en 1907.
Delme, Vic-sur-Seille, en 1908.
Uckange, Ottange, en 1910.

A la veille de la seconde guerre mondiale, il existait donc dans les trois départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, et de la Moselle, 126 Caisses d'Epargne. Après 1918, il n'en sera plus créé qu'une, celle du Bonhomme, en 1932.

Ces Caisses étaient d'importance très inégale puisque, à côté des Caisses de Strasbourg, Metz, Colmar, Sarreguemines, Mulhouse et Thionville, dont le solde dépassait 100 millions de francs, 24 Caisses avaient un solde supérieur à 15 millions et 97 un solde inférieur à ce chiffre.

Depuis la Libération, ces Caisses d'épargne, qui ont bénéficié jusqu'à juin 1940, de leur loi locale de 1912, ont été placées, en vertu de l'Ordonnance du 2 décembre 1945, sous le régime de la loi de 1895 et sont donc, dès à présent, assimilées à l'ensemble des Caisses d'Epargne Ordinaires de France. Le résultat a été d'en modifier très considérablement le nombre: déjà, pendant la période d'occupation, les Allemands avaient procédé à un certain nombre de fermetures et de regroupements.

A l'heure actuelle, il ne fonctionne plus, en Alsace et en Lorraine, que les 19 Caisses d'Epargne suivantes dont les résultats seront vraisemblablement ajoutés à ceux des 556 Caisses d'Epargne de l'Intérieur dans les prochains Rapports annuels.

— Dans le Bas-Rhin : Strasbourg, Molsheim, Haguenau, Wissembourg, Saverne, Selestat.

— Dans le Haut-Rhin : Colmar, Mulhouse, Thann, Altkirch, Guebwiller, Ribeauvillé.

— Dans la Moselle : Sarreguemines, Sarrebourg, Metz, Thionville, Dieuze, Château-Salins, Forbach.

Développement extra-métropolitain. — Depuis 1882, onze Caisses d'Epargne ont été ouvertes dans les Colonies suivantes :

— Ile de la Réunion : Saint-Benoit, en 1882.
Saint-Denis, en 1930.
Saint-Paul, en 1887.
Saint-Pierre, en 1882.

— Martinique : Fort-de-France, en 1883.

— Guadeloupe : Basse-Terre, en 1890.

— Guyane française : Cayenne, en 1887.
— Nouvelle-Calédonie : Nouméa, en 1923.
— Cochinchine : Saïgon, en 1887.
— Madagascar : Madagascar, en 1918.
— A. O. F. : Dakar, en 1920. (1)

Suppression de Caisses d'Epargne. — Au cours de la période que nous étudions actuellement, un certain nombre de Caisses d'Epargne ont été supprimées ; certaines de ces Caisses n'avaient fait l'objet que d'une Ordonnance d'autorisation, d'autres, au contraire, avaient commencé leurs opérations. Les premières furent supprimées purement et simplement; parmi les secondes, il en est qui sont devenues succursales de Caisses d'Epargne voisines plus importantes, ainsi qu'on pourra le voir sur le tableau ci-dessous:

Caisses d'épargne	Autorisation	Suppression	Devenues Succursales des C. E. de
	—	—	
Aix-les-Bains (Savoie).....	1860	1882	
Muret (Haute-Garonne)....	1857	1883	
Calvi (Corse).....	1859	1883	
Ile Rousse (Corse).....	1859	1883	
Morlaas (Basses-Pyrénées)..	1874	1883	Pau
St-Gervais-l.-Bains (H.-Sav.).	1881	1883	
Saint-Rambert (Ain).....	1872	1884	
Jaujac (Ardèche).....	1872	1884	
Frévent (Pas-de-Calais).....	1813	1884	
Fruges (Pas-de-Calais).....	1845	1886	Hesdin
Seyssel (Ain).....	1865	1888	
Saint-Pierreville (Ardèche).	1870	1888	
Carvin (Pas-de-Calais).....	1860	1889	Lens

(1) Le *Journal Officiel* du 15 mai 1946 a publié deux décrets, en date du 11 mai 1946, portant création d'une Caisse d'Epargne de la Côte Française des Somalis, et d'une Caisse d'Epargne Postale à Cayenne, en Guyane française.

Caisses d'Épargne	Autorisation	Suppression	Devenues Succursales des C. E. de
Ploërmel (Morbihan).....	1862	1889	Vannes
Laruns (Basses-Pyrénées)...	1875	1891	
Le Blanc (Indre).....	1841	1891	Châteauroux
Montsauche (Nièvre).....	1881	1893	
Moissac (Tarn-et-Garonne).	1848	1902	Montauban
Lusignan (Nièvre).....		1906	
Seyne (Basses-Alpes).....		1906	
St-Pierre-l.-Calais (P.-de-C.).	1862	1937	Calais
Marines (Seine-et-Oise)....	1870	1942	Pontoise
Luzarches (Seine-et-Oise)...	1870	1942	—
Ecouen (Seine-et-Oise).....	1873	1942	—
Torigni-sur-Vire (Manche)..	1867	1946	Saint-Lô.

REPARTITION ADMINISTRATIVE

Le dernier Rapport établi conformément aux prescriptions de la loi de 1835 l'a été en 1941 pour les opérations de 1938. Il résulte de ce Rapport que le nombre des Caisses d'Epargne autorisées et ouvertes au 31 décembre 1938 est de 559 [1] qui se répartissent ainsi dans toute l'étendue du territoire :

89 dans des chefs-lieux de département.
161 dans des chefs-lieux d'arrondissement.
294 dans des chefs-lieux de canton.
15 dans des communes.

Huit arrondissements ne possèdent pas de Caisse centrale mais seulement des succursales : Aix et Arles (Bouches-du-Rhône), Confolens (Charente),

(1) En 1946, le nombre des Caissse d'Epargne en exercice est de 555 par suite de la suppression, en 1942, les Caisses d'Epargne de Marines, Luzarches et Ecouen (Seine-et-Oise), devenues succursales de la Caisse d'Epargne de Pontoise, et Torigni-sur-Vire devenue succursale de la Caisse d'Epargne de Saint-Lô.

Pontarlier (Doubs), Le Blanc (Indre), St-Denis et Sceaux (Seine), Bellac (Haute-Vienne).

Deux arrondissements ne possèdent ni Caisse centrale ni succursale : Corté et Sartène (Corse).

Sur les 2.187 Succursales proprement dites en exercice au 31 décembre 1938, 9 étaient établies dans des chefs-lieux d'arrondissement, 1.075 dans des chefs-lieux de canton, 1.100 dans de simples communes, 2 dans des usines et 1 dans un hameau.

Les bureaux auxiliaires fondés par les Caisses d'Epargne de Paris, Marseille, Lyon, Bordeaux, Tourcoing, Le Havre, Nantes, Rouen et Toulon, ou Succursales fonctionnant dans les divers quartiers de la ville où la Caisse Centrale a son siège étaient au nombre de 61, à savoir : 23 à Paris, 13 à Marseille, 10 à Lyon, 7 à Bordeaux, 3 à Nantes, 2 à Rouen, 1 à Tourcoing, 1 au Havre, 1 à Toulon.

En réunissant ces bureaux auxiliaires aux succursales proprement dites, le nombre total des annexes mises, en 1938, par les Caisses d'Epargne à la disposition de leur clientèle s'élevait à 2.248.

Voici comment, au point de vue du nombre de leurs succursales (succursales proprement dites et bureaux auxiliaires), se répartissent les 279 Caisses qui en ont fondé :

21 Caisses, soit 7,5 % ont plus de 20 Succursales.
53 — — 19,0 % ont de 11 à 20 Succursales.
64 — — 23,0 % ont de 6 à 10 Succursales.
96 — — 34,4 % ont de 2 à 5 Succursales.
45 — — 16,1 % ont 1 seule Succursale.

Le nombre total des Etablissements (Caisses et

Succursales) était au 31 décembre 1938 de 2.807, soit une moyenne de 31 par département.

Depuis 1938, bien qu'un certain nombre de Succursales aient suspendu leurs opérations par suite des difficultés de toute nature et notamment des difficultés de transport issues de la guerre et de l'occupation, un nombre important de Succursales nouvelles ont été ouvertes à travers tous le pays par les Caisses d'épargne.

Les départements dans lesquels il existe plus de 30 Succursales sont les suivants :

Sarthe	115	Haute-Marne	52
Nord	89	Meuse	51
Rhône	85	Bouches-du-Rhône	49
Yonne	77	Ardennes	48
Marne	76	Somme	46
Loiret	71	Seine	44
Seine-et-Marne	70	Var	44
Aisne	70	Gard	43
Aube	64	Vosges	43
Seine-et-Oise	64	Côte-d'Or	41
Loir-et-Cher	58	Eure-et-Loir	41
Gironde	56	Doubs	38
Meurthe-et-Moselle	56	Mayenne	36
Loire	55	Saône-et-Loire	33
Seine-Inférieure	53	Oise	32

Il est à noter qu'en 1882, les 29 premiers départements groupaient 791 Succursales et que la 29e en avait 10. En 1915, les 30 premiers départements en comptent 1.700, et la 30e en a 32, c'est-à-dire autant que le 10e département en 1882.

Les Caisses d'Epargne qui ont, à l'heure actuelle, ouvert le plus grand nombre de Succursales sont les suivantes :

Le Mans	51	Besançon	23
Marseille	49	Nîmes	23
Paris	44	Troyes	23
Lyon	43	Roubaix	22
Villefranche s/Saône	32	Laval	21
Bordeaux	31	Coulommiers	20
Mamers	30	Limoges	20
Toulon	30	Vienne	20
Montargis	26	Briey	19
Roanne	26	Châteaudun	19
Auxerre	25	Wassy	19
Blois	25	Chaumont	18
Romorantin	25	Commercy	18
Angoulême	24	Etampes	18
Laon	24	Joigny	18
La Flèche	24	Reims	18

CAISSE D'EPARGNE POSTALE

Le développement des guichets de la Caisse Nationale d'Epargne a été moins nuancé et plus schématique. Dès 1882, cette dernière avait à sa disposition 6.024 guichets. Elle a dépassé 7.000 en 1892; 8.000 en 1910; 12.000 en 1912, par suite de la participation directe des facteurs-receveurs au service des Caisses d'Epargne, et s'établit, à partir de 1915, aux environs de 13.000, ainsi qu'on peut le voir sur le tableau ci-après :

Années	C. E. O.			C. N. E.	Total général
	Caisses	Succurs.	Total		
1882	544	926	1 470	6.024	7.494
1885	544	934	1.478	6.620	8.098
1890	544	1.055	1.599	6.817	8 416
1895	544	1.144	1 688	7.391	9.079
1900	546	1.299	1.845	7.697	9 542
1905	549	1.493	2.042	7.884	9.926
1910	550	1.770	2.320	8.097	10.417
1915	548	1.884	2.432	13.120	15.552
1920	554	1.895	2.449	13.285	15.734
1925	558	1.918	2.476	13.634	16.110
1930	560	2.005	2.565	13 052	15.617
1935	560	2 190	2.750	13.115	15 865
1939	559	2.248	2 807	13.185	15.992

CAISSES D'EPARGNE ORDINAIRES ET CAISSE POSTALE REUNIES

Le tableau ci-dessus, qui fait état de 5 ans en 5 ans, des guiche s ouverts entre les années 1882 et 1939, d'une part, pour les Caisses d'Epargne privées, d'autre part, pour la Caisse d'Epargne Postale, donne le total des guichets ouverts dans les deux Etablissements. Il permet d'estimer que le nombre total des bureaux dans lesquels il est possible à l'heure actuelle, compte tenu des Succursales ouvertes depuis 1939, aux épargnants français de faire des opérations d'épargne, excède largement 16.000, soit un bureau pour 2,5 communes, ou encore, un bureau pour 2.500 habitants.

Tel est, à l'heure actuelle, l'équipement de la France en bureaux d'épargne. Si l'on peut estimer

qu'il est largement suffisant en ce qui concerne la Caisse d'Epargne Postale, laquelle ne saurait être plus complètement à la disposition des épargnants qu'elle ne l'est actuellement, on ne saurait en dire autant des Caisses d'Epargne Ordinaires. Elles doivent poursuivre leur expansion et multiplier les heures pendant lesquelles elles sont au service de leurs déposants. Elles doivent pratiquer une politique de présence qui a toujours donné d'heureux résultats à ceux qui y ont recouru.

CHAPITRE II

LES DÉPOSANTS

DE 1818 A 1835

AINSI que nous l'avons déjà dit, ce n'est qu'à partir de 1835 que nous possédons, au sujet de l'activité des Caisses d'Epargne, des chiffres d'ensemble officiels. Force nous est donc, pour la période qui va de 1818 à 1835, de nous reporter aux renseignements partiels relatifs aux 62 Caisses d'Epargne qui ont fonctionné entre ces deux dates.

Etant donné leur nombre relativement élevé, nous nous bornerons à suivre la marche de six d'entre elles.

Nous indiquons ci-après pour ces Caisses le nombre des livrets existants de cinq ans en cinq ans au 31 décembre de chaque année jusqu'en 1835.

	1818	1820	1825	1830	1835	*1945*
Paris	351	6.636	18.145	27.065	65.220	*754.833*
Metz			1.157	2.190	4.607	*77.121*
Lyon			1.028	813	3.526	*469.833*
Reims			206	174	372	*75.714*
Bordeaux		878	2.648	3.997	5.543	*230.662*
Marseille			1.227	1.564	1.659	*492.149*

Il résulte de ce tableau que la Caisse d'Epargne de Paris, seule, a pris dès le départ un essor remarquable. La difficulté avec laquelle les opérations des autres Caisses se sont développées mérite d'être soulignée ; elle ne rend que plus méritoire l'effort persévérant accompli par leurs dirigeants pour les amener au degré de développement qu'elles ont atteint par la suite.

DE 1835 A 1882

Et nous en arrivons ainsi à l'année 1835 au 1er janvier de laquelle il se trouvait ouvert en France 79.857 livrets dont près de 50.000 pour Paris seulement. Au cours de l'année 1835, il en sera ouvert 64.342 et soldé 22.672 ce qui fait qu'au 31 décembre de la même année, le nombre des livrets restant s'élève à 121.527, en augmentation, pour cette seule année, de 52,14 %.

Ce chiffre aura plus que doublé dans les cinq années qui suivent puisqu'il s'élèvera, au 31 décembre 1840, à 351.808. Il fera un peu moins que doubler au cours de la période 1840-1845, s'élèvera à 736.951 en 1847, pour retomber, en 1850, au lendemain de la crise de 1848-1849, à 565.990, le point

le plus bas ayant été au cours de cette crise de 561.440. Puis il se relèvera relativement lentement: 893.750 en 1855, il dépassera le million en 1858 et s'établira, en 1860, à 1.818.122. L'augmentation entre 1860 et 1865 sera de 426.500 livrets, elle sera sensiblement la même entre 1865 et 1870, le nombre des livrets ayant dépassé les 2 millions en 1869. A ce moment, on constate un léger recul dû aux conséquences de la guerre de 1870-1871 à la suite de laquelle les Caisses d'Epargne ont perdu un certain nombre de déposants d'Alsace et de Lorraine; mais il est à noter que cette perte est en partie compensée par l'augmentation croissante des nouveaux livrets. En effet, cette diminution du nombre des livrets n'est au maximum que de 114.216 alors qu'elle avait été de 175.511 au lendemain de la crise de 1848. Pour apprécier pleinement la valeur de ces deux chiffres, il importe de rappeler qu'en 1848 le nombre des Caisses d'Epargne ouvertes était de 364 alors qu'en 1870 il est de 514.

A partir de 1874, le nombre des livrets au 31 décembre se relève. Il est de 2.365.567 en 1875, atteint et dépasse les 3 millions en 1878, et s'établit, en 1880, à la veille de la mise en fonctionnement de la Caisse Nationale d'Epargne, au chiffre de 3.881.104.

Au cours de la période 1835-1880, il est intéressant de considérer la cadence d'ouverture des nouveaux livrest et de voir également les conditions dans lesquelles sont intervenus les soldes de livrets.

Pour les trois premières années, la moyenne des

livrets nouveaux est de 76.000 par an. Entre les années 1838 et 1859, le nombre des nouveaux livrets variera entre 101.000 et 198.000, atteignant son maximum en 1852 avec 212.000 livrets. Le chiffre de 200.000 n'est à nouveau atteint et même dépassé qu'en 1860 avec 220.204 livrets. Il se maintiendra au-dessous de 250.000 jusqu'en 1865. De 1865 à 1870, il sera en moyenne de 276.000 en passant par un maximum de 345.553 en 1869.

La crise de 1870-1871 amène une diminution très importante des nouveaux livrets qui seront au nombre de 99.000 pour ces deux années. Dès 1872, on dépassera à nouveau le chiffre de 200.000 qui passera à 360.0000 en 1875, à 440.000 en 1877, à 500.000 en 1878 et, en 1880, on enregistrera 577.426 nouveaux livrets.

Le nombre des livrets soldés augmentera lui aussi en fonction du nombre de livrets ouverts. Il demeurera inférieur à 100.000 par an jusqu'en 1844; entre 1844 et 1847, il sera en moyenne de 119.000 livrets. La crise de 1848-1849 amènera un solde massif de 340.677 livrets, laissant un déficit de 151.149 livrets.

L'année 1852, dont nous avons vu précédemment qu'elle marquait un maximum d'ouverture de livrets, présente un minimum de soldes avec 97.616 livrets soldés contre 102.809 livrets en 1851 et 123.645 en 1853. La moyenne des soldes de livrets entre 1853 et 1869 est de 152.000. L'année 1870 est marquée par une augmentation sensible et justifiée qui se chiffre par la liquidation de 203.540 livrets. Entre 1870 et 1880, nous avons constaté une augmentation très importante du nombre des

livrets nouveaux ; cette augmentation a sa contrepartie dans un léger accroissement des livrets soldés qui s'établissent, pour la période 1871-1879, en moyenne à 204.000.

Par rapport au nombre des livrets existant au 1er janvier 1835, le nombre des livrets soldés au cours de l'année représente 28 %. Il est de 17 % pour l'année 1846, de 47 % pour l'année 1849, de 16 % pour l'année 1852, de 9,7 % pour l'année 1869, de 9,9 % pour l'année 1870, de 8,1 % pour l'année 1871, et de 7,3 % pour l'année 1880.

La prise en considération de ces rapports conduit à tirer deux déductions. La première, d'ordre général, est que, au fur et à mesure que les Caisses d'Epargne se développent et que le public se familiarise avec elles, les livrets tendent à devenir plus stables; la seconde, c'est que la crise politique de 1848 a été plus vivement ressentie que la guerre de 1870-1871, puisque, au cours de la première crise, 47 % des livrets existant se sont trouvés soldés en 1849 alors qu'il n'en est soldé que 9,9 % en 1870 et 8,1 % en 1871. Cette seconde déduction sera confirmée par la suite et nous ne manquerons pas de voir comment les crises de politique intérieure influent sur le nombre des livrets ouverts dans les Caisses d'Epargne et, plus particulièrement, sur la stabilité des dépôts qui leur sont confiés.

DE 1882 A NOS JOURS

Au cours de cette troisième période, qui va de 1882 à nos jours, nous étudierons le développement parallèle du nombre des livrets dans les

Caisses d'Epargne ordinaires et à la Caisse d'Epargne Postale. Nous verrons, ce faisant, que, loin de nuire aux Caisses d'Epargne ordinaires, l'existence de la Caisse d'Epargne Postale a constitué pour elles un véritable stimulant.

I. — *Caisses d'Epargne ordinaires.* — Au 31 décembre 1880 il y avait 3.841.104 livrets ouverts dans les Caisses d'Epargne ordinaires. De 1880 à 1885, la progression du nombre des livrets ouverts s'élève d'une façon assez régulière et assez continue puisqu'il passe à 4.199.000 en 1881, 4.434.000 en 1882, 4.562.000 en 1883, 4.751.000 en 1884, 4.937.000 en 1885, et dépasse 5.000.000 en 1886. Les 6.000.000 sont dépassés en 1892, les 7.000.000 en 1900, les 8.000.000 en 1909.

Le chiffre maximum des livrets ouverts au cours d'une année, pour la période qui va de 1880 à 1913, sera atteint avec 608.756 en 1881. Le chiffre le plus faible sera de 423.566 en 1903, conséquence certaine de la liquidation de crise économique de 1900.

Au cours de cette période, le nombre des livrets ouverts excède toujours largement celui des livrets soldés, à l'exception des années de crises politiques ou extérieures maximum. A partir de 1900 — 1901, 1904, 1905 et 1906 excepté — il excédera 400.000. Et au cours de l'année 1903, il se rapprochera très sensiblement du nombre des livrets ouverts puisque l'on enregistre l'ouverture de 423.566 livrets contre le solde de 420.611 livrets. En 1881, il est à son minimum avec 268.303 livrets, il atteint son maximum en 1911 avec 454.909 livrets.

Au cours de la guerre de 1914-1918, les résul-

tats d'ensemble qui ont été donnés, l'ont été pour les années de guerre groupées entre elles. Le nombre des livrets ouverts au 31 décembre 1913 était de 8.660.000. Ce chiffre s'infléchit dès 1914 et n'est plus, au 31 décembre, que de 8.613.000 livrets. Il se relèvera légèrement en 1913, atteindra 8.633.000 livrets puis baissera à nouveau d'une manière assez sensible au cours des années 1916 et 1917 : 8.519.000 et 8.467.000, et ne commencera à se relever qu'en 1918 avec 8.503.000 livrets. Dès lors, il s'élèvera progressivement et atteindra les 9 millions de livrets en 1927, les 10 millions en 1933 et,

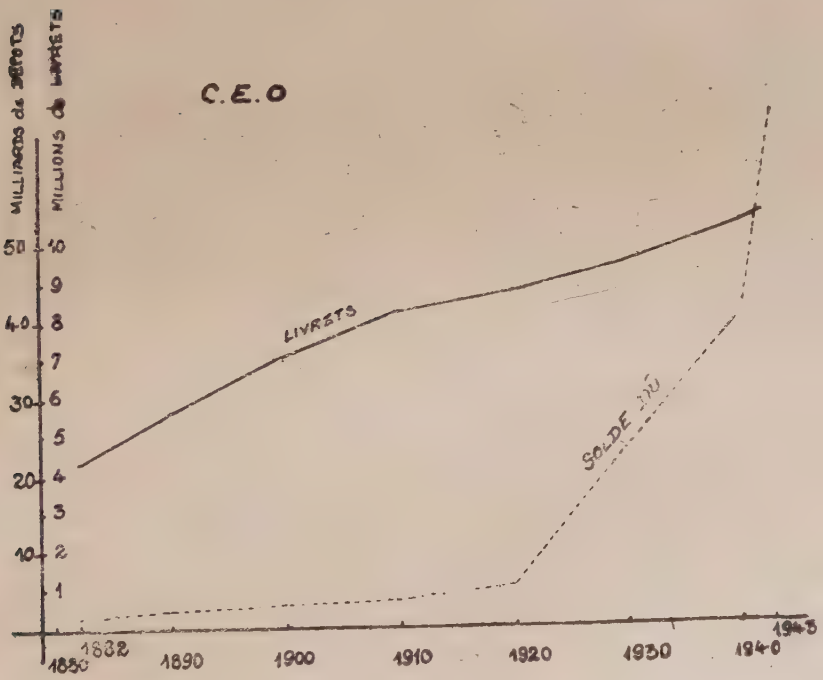

Mouvement des livrets et du solde dû aux Déposants des Caisses d'Epargne Ordinaires.

bien que nous n'ayons aucuns chiffres officiels d'ensemble depuis l'année 1938, on peut, d'après le pourcentage moyen d'augmentation constaté pour un certain nombre de Caisses d'Epargne dont nous avons suivi plus particulièrement le développement, estimer qu'il a dépassé largement les 11 millions au cours des années dernières.

La progresison du nombre des livrets au cours de cette période s'établit en moyenne à 101.857, en forte diminution sur la période d'avant-guerre au cours de laquelle elle s'était élevée à 146.000 entre les années 1880 et 1913.

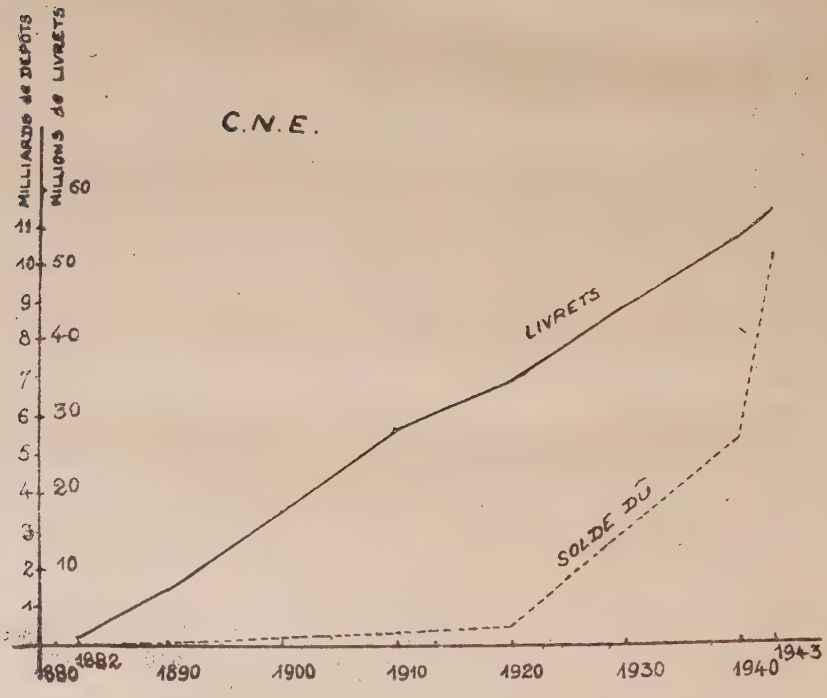

Mouvement des livrets et du solde dû aux Déposants de la Caisse Nationale d'Epargne.

Comparaison de l'accroissement du solde dû aux déposants
et du nombre des livrets
dans les Caisses d'Epargne Ordinaires et à la Caisse Nationale d'Epargne
Pourcentage d'augmentation pour les années 1940-1946

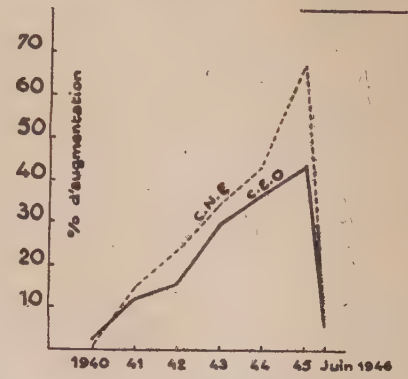

Solde dû aux déposants

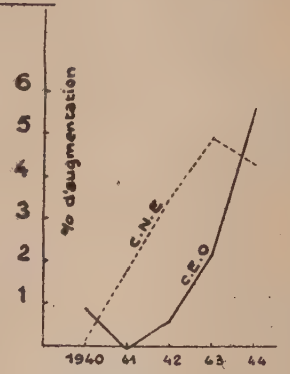

Livrets existants

II. — *Caisse d'Epargne Postale.* — Avant de tirer les conclusions qui, dès à présent, semblent résulter des diverses indications qui viennent d'être données, il convient d'analyser le développement du nombre des livrets de la Caisse Nationale d'Epargne.

On se souvient que cette Institution a commencé ses opérations en 1882 alors que les Caisses d'Epargne ordinaires conservaient et faisaient fructifier les épargnes d'environ 4.200.000 déposants. Au terme de sa première année de fonctionnement, la Caisse Nationale d'Epargne gardait ouverts 211.580 livrets. L'accroissement du nombre des livrets que pouvait se faire ouvrir à plus de 6.000 guichets la clientèle nouvelle à laquelle la Caisse Nationale d'Epargne s'adressait va être particulièrement rapide. Les 212.000 livrets sont plus que doublés en moins de trois ans. Le premier million de déposants est atteint en 1888. Il avait fallu quarante années aux Caisses d'Epargne ordinaires pour atteindre leur premier million de déposants. Les deux millions sont inscrits en 1891, les trois millions en 1898, les quatre millions en 1903, les cinq millions en 1907, les six millions en 1912. Au 31 décembre 1914. on comptait 6.555.000 déposants contre 6.406.000 au 31 décembre 1913. En 1915, on constate un accroissement de 45.000 livrets. On remarque un léger fléchissement en 1916 mais, dès 1917, la progression en avant reprend, et le septième million de déposants est atteint en 1921, le huitième en 1928, le neuvième en 1931 et le dixième en 1935. En 1937, la Caisse Nationale d'Epargne compte 10.418.000 déposants, dépassant ainsi, dans

ce domaine, les Caisses d'Epargne ordinaires qui ne groupent, elles, que 10.355.000 déposants.

Au cours de la période qui a précédé la guerre, l'augmentation moyenne du nombre des livrets a été de 199.000 par an, contre 146.000 pour les Caisses d'Epargne ordinaires et, après la guerre, il est de 198.000 — à peine accuse-t-il un léger fléchissement — contre 101.000 dans les Caisses d'Epargne ordinaires, chiffre qui marquait par contre, un certain ralentissement.

En fonction du nombre des guichets. — L'existence d'un nombre considérable de bureaux a grandement favorisé l'activité de la Caisse d'Epargne Postale. D'après les chiffres les plus récents qui sont en notre possession, les tendances générales qui se dégagent de ce que nous venons de dire au sujet du développement du nombre des déposants sont confirmées. En effet, on s'aperçoit que le mouvement des livrets est marqué par la double tendance suivante: le taux d'accroissement des livrets dans les Caisses d'Epargne ordinaires est assez ralenti pour les années 1940, 1941, 1942 et 1943, au cours desquelles il est de 1,1 %, 0,3 %, 0,64 % et 2,20 %, alors que celui des livrets de la Caisse Postale, lent, lui aussi, est un peu plus important : il est en effet pour ces mêmes années respectivement de 0,16 %, 1,59 %, 1,99 % et 3,65 %.

De ces premières constatations, il résulte que les Caisses d'Epargne ordinaires ont un effort urgent et important à accomplir si elles veulent reprendre, en ce qui concerne le nombre des livrets, la place qu'elles ont toujours occupée vis-à-vis de leur jeune et active cadette, et si elles

veulent contribuer à conserver à la France sa réputation de pays d'élection de l'Epargne.

Si, sans pour cela cesser de considérer des pourcentages d'augmentation, nous en venons à considérer des chiffres en valeur absolue, nous nous apercevons que les Caisses d'Epargne ordinaires, qui ont su maintenir leur supériorité en ce qui concerne le montant des dépôts, se trouvent dépassées depuis plusieurs années, pour le nombre des livrets, par la Caisse d'Epargne Postale.

Le tableau ci-dessous montrera, dans sa partie supérieure, le parallélisme du développement des Caisses ordinaires et de la Caisse Postale, de dix en dix ans, et ce même parallélisme pour les années 1941, 1942 et 1943, dans sa partie inférieure.

Année	Nombre de Livrets		
	Caisses d'Epargne ordinaires	Caisse Nationale d'Epargne	Pourcent. de la C.N.E. par rapport aux C.E.O.
1882	4.434 314	211.580	4,7 %
1891	5.761.408	1.475 820	25,6 %
1900	7.111.402	3.565.941	50,1 %
1910	8 282.926	5.786.035	69,8 %
1920	8.826 370	6.982.684	79,1 %
1930	9.627.520	8 957.152	93,0 %
1940	10.697.569	10.718.699	100,1 %
1940	10.697.569	10.718 699	100,1 %
1941	10 694.183	10.889.230	101,8 %
1942	10.768 699	11 148.000	103,5 %
1943	11.006.659	11.555.000	104,9 %

Les chiffres du tableau ci-dessus, déjà éloquents par eux-mêmes, parlent davantage si on les traduit en graphiques; c'est pourquoi nous reprodui-

sons, à la page suivante, quatre courbes particulièrement significatives.

Ces graphiques montrent que les Caisses d'Epargne ordinaires continuent de se développer, mais que leur action n'a plus la même ampleur que celle qui a marqué leur premier siècle d'existence. Cela voudrait-il dire que leur développement conjugué avec celui de la Caisse Nationale aurait atteint un certain degré de saturation? Nous ne le croyons pas, bien au contraire, car il n'y a guère plus d'un livret en France pour deux habitants, alors qu'en Suède, par exemple, il y a 83 livrets pour 100 habitants. Un grand effort reste donc à accomplir par les Caisses d'Epargne ordinaires pour maintenir leurs positions vis-à-vis de la Caisse d'Epargne Postale, et pour apporter leur contribution au relèvement du niveau de la France parmi les nations épargnantes.

Lorsque nous exprimons le vœu de voir les Caisses d'Epargne ordidnaires reprendre leur première place, il n'entre aucune idée de rivalité dans notre propos, nous souhaitons seulement susciter une heureuse émulation qui ne saurait qu'être profitable à la communauté.

Si la Caisse d'Epargne Postale est venue recueillir, il y a quelques années, le fruit de l'expérience acquise par nos Etablissements dans le domaine de la mécanisation avant de procéder à la transformation de ses services, qu'il soit permis à nos Caisses aujourd'hui, admirant son développement et regrettant le ralentissement du leur, de l'interroger sur la cause de ses succès. Et sa réponse tiendra en peu de mots : « Regardez les facilités

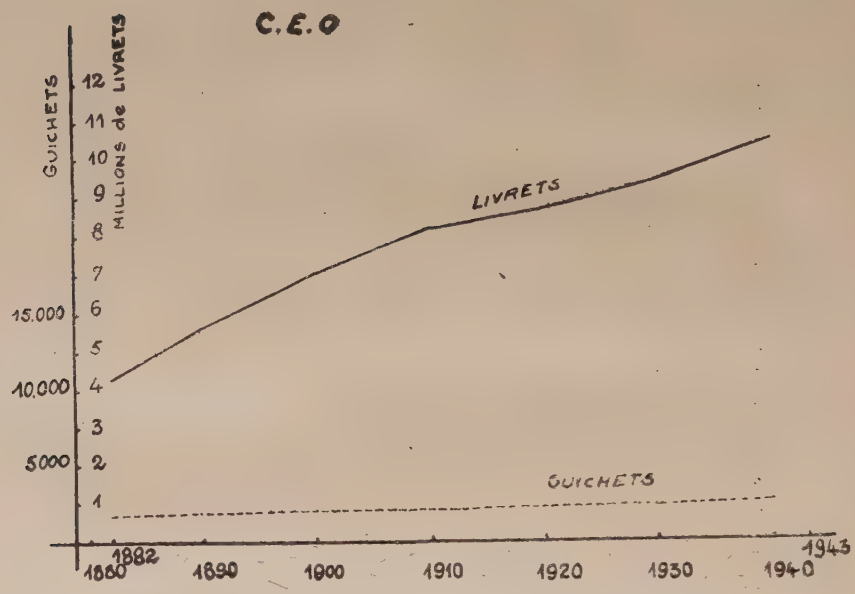

Mouvement des Livrets par rapport au nombre des Guichets.

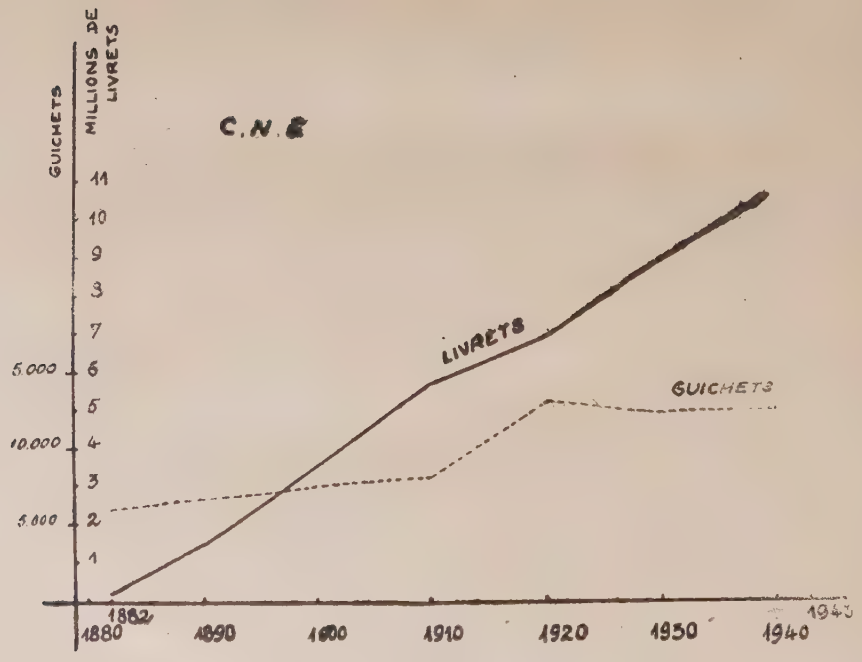

Mouvement des Livrets par rapport au nombre des Guichets.

que j'offre à mes déposants; comptez le nombre de mes guichets et comptez les heures pendant lesquelles, à chaque jour de la semaine, je leur permets de venir faire leurs opérations ».

C'est qu'en effet il faut aller au déposant, de manière à lui éviter d'avoir trop de chemin à faire pour placer ou retirer ses épargnes; il est indispensable aussi de lui permettre de se livrer à ces opérations à des heures commodes. Or, la Caisse d'Epargne Postale est ouverte à ses déposants dans tous les bureaux de poste du pays, et ses guichets sont à leur disposition aussi longtemps que les guichets voisins auprès desquels on se procure des timbres ou l'on expédie des mandats. Nos Caisses d'Epargne par contre, qui sont au nombre de 556, n'ont guère plus de 2.203 succursales et bureaux auxiliaires, ce qui fait un total approximatif de 2.750 guichets qui, dans l'ensemble, n'ouvrent que quelques jours par semaine et quelques heures par jour.

Lorsque la Caisse d'Epargne Postale a commencé à fonctionner, elle a eu tout de suite à sa disposition 6.024 guichets. A ce moment-là, les Caisses d'Epargne ordinaires étaient au nombre n'ont guère plus de 2.200 succursales et bureaux soit en tout 1.912 guichets.

A l'heure actuelle, les guichets de la Caisse Nationale d'Epargne sont stabilisés depuis une dizaine d'années aux environs de 13.000, alors que nos Etablissement n'avaient, en 1942, pas plus de 2.750 bureaux [1].

(1) Il est à noter que, depuis 1940 et, notamment, au cours de l'année 1943, un certain nombre de succursales ont été créées malgré les difficultés considérables dues aux circonstances.

Il est intéressant de considérer entre ces deux dates, 1882 et 1943, le développement parallèle du nombre des bureaux et celui du nombre des livrets de l'une et des autres. Deux nouveaux graphiques montreront, à partir de 1882, le synchronisme de l'accroissement du nombre des guichets et du nombre des livrets, et l'on sera frappé de la place que tiennent dans le développement de l'épargne les facilités mises à la disposition du public pour ses opérations.

Le premier graphique montre l'accroissement du nombre des guichets dans nos Caisses et celui du nombre des livrets; le second donne les mêmes renseignements pour la Caisse Postale. L'observation des résultats consignés sur les deux schémas de la page précédente nous amène donc à dégager la conclusion suivante: l'augmentation du nombre des livrets est fonction de l'augmentation du nombre des guichets, et le nombre total des livrets est en raison directe avec le nombre total des guichets.

L'analyse de la situation respective de la Caisse d'Epargne Postale et des Caisses d'Epargne ordinaires dans un nombre limité de départements choisis à dessein, montrera d'une manière plus frappante encore l'exactitude du double principe précédemment dégagé. Nous avons retenu le département de la Seine et celui des Bouches-du-Rhône parce qu'ils possèdent les deux plus importantes Caisses d'Epargne de France; le département du Loiret et celui de la Sarthe parce qu'ils possèdent

le plus grand nombre de guichets ouverts par nos Etablissements; le département de la Lozère et celui de la Savoie parce qu'ils sont ceux qui comptent le nombre le plus restreint de guichets de Caisses d'Epargne ordinaires. Enfin, nous avons pris deux départements, celui des Côtes-du-Nord et celui du Finistère parce qu'ils présentent au point de vue de la densité de la population et au point de vue de la qualité de cette dernière des analogies certaines, et parce que dans l'un se trouvent ouvertes huit Caisses d'Epargne ou succursales alors que l'autre met vingt-trois guichets à la disposition de la population.

Nous avons rassemblé en deux tableaux les principaux éléments permettant de comparer pour chacun des départements considérés l'activité des Caisses d'Epargne ordinaires et de la Caisse Postale.

Le premier de ces deux tableaux indique, dans chaque cas, le nombre d'habitants, le nombre de communes, le nombre de guichets des Caisses d'Epargne ordinaires, le nombre des livrets ouverts dans ces Etablissements, celui des livrets ouverts à la Caisse Nationale d'Epargne et le nombre total de livrets pour les deux Caisses. Nous n'avons pas donné le nombre des bureaux de poste parce qu'il est rigoureusement proportionnel à l'importance des départements, alors que la donnée dont nous étudions la variation dans les huit cas considérés est celle qui a trait au nombre des guichets des Caisses d'Epargne ordinaires.

Départements	Nombre d'habitants	Nombre de communes	C. E. O. Nombre de guichets	C. E. O. Nombre de livrets	C. N. E. Nombre de livrets	Nombre total de livrets
Seine	4.962.967	81	45	648.034	2.511.297	3.159.331
B.-du-Rhône	1.224.802	116	48	466.471	192.116	658 587
Loiret	343.865	349	78	269.916	36.110	306.026
Sarthe	388.619	386	121	276.233	38.118	314.351
Lozère	98.480	198	3	8.650	27 815	36.465
Savoie	239.010	330	4	27.954	100.183	128.13
Côtes-du-Nord	531.840	391	8	48.460	100.68	149.14
Finistère	756.793	301	23	178.207	75.425	253.63

Ce premier tableau est déjà par lui-même très suggestif, mais on obtient une impression plus frappante encore de l'importance du nombre des guichets sur le développement de l'épargne si, partant des chiffres donnés dans ce premier tableau, on en construit un autre indiquant des proportions qui accusent les tendances déjà mises en évidence. Ce second tableau indique, pour chacun des 8 départements, d'abord, le nombre de communes et le nombre d'habitants desservis en moyenne par guichet de Caisses d'Epargne ordinaires, puis le nombre de livrets pour mille habitants ouverts tant dans les Caisses d'Epargne ordinaires qu'à la Caisse Nationale d'Epargne, et enfin le nombre de livrets par mille habitants pour les deux Etablissements.

Une première constatation s'impose dans les départements où le nombre des guichets ouverts aux déposants des Caisses d'Epargne ordinaires est assez élevé, soit par rapport au nombre d'habitants, soit par rapport au nombre de communes,

ces Etablissements ont pu ouvrir aux habitants de leurs ressorts un nombre de livrets qui est jusqu'à 7 fois plus important que celui des livrets ouverts à la Poste, tandis que, au contraire, dans les départements où le nombre des guichets ouverts aux déposants des Caisses d'épargne ordinaires est plus restreint, la Caisse postale l'emporte dans une proportion comprise seulement entre 3 et 4.

Ce qui revient à dire que, dans les départements où les Caisses ordinaires dépassent la Caisse Nationale d'épargne, le nombre des déposants est infiniment plus important qu'il ne l'est dans les département où c'est au contraire la Caisse Postale qui vient en tête. Cette constatation donne une idée du rôle très important qui revient aux Caisses d'Epargne ordinaires dans le développement de l'Epargne.

Départements	Nombre de communes desservies par guichets de C. E. O.	Nombre d'habitants par guichets de C. E. O.	Livrets par 1.000 habitants		Livrets par 1.000 habit.
			C.E.O.	C.N.E.	Ensemble
Seine	1,8	110.288	130,5	506 0	636,5
B.-du-Rhône ...	2,4	25.516	380,8	156,8	537,6
Loiret	4,4	4.408	784,9	105,0	889,9
Sarthe	3.9	3.211	710,8	98,0	808,8
Lozère	66,0	32.827	87 8	282,4	370,2
Savoie	82,5	59 752	116,9	419.1	536,0
Côtes du-Nord ..	48,8	66.480	91,1	189.3	280,4
Finistère	13,8	32.904	235,4	99,6	335,0

Ces conclusions viennent confirmer celles qui avaient été formulées par M. le Président Join-Lambert dans le remarquable rapport sur « Les Caisses d'Epargne en sommeil » qu'il a présenté à

la session d'octobre 1943 de la Conférence Générale des Caisses d'Epargne; elles peuvent se résumer de la manière suivante: afin de maintenir vivante notre Institution, il faut la développer et, pour la développer, il est essentiel de multiplier ses guichets.

Nous avons insisté tout particulièrement au cours de ces pages sur l'importance de la multiplicité des guichets pour le développement de l'épargne parce que les chiffres sont là pour la démontrer; mais nous ne commettrons pas l'erreur de voir là l'unique élément à considérer. Il n'est pas prouvé que beaucoup de guichets qui ouvrent peu seraient plus attirants que peu de guichets ouvrant beaucoup, encore faut-il que les guichets existants soient ouverts souvent et surtout à des heures commodes pour les déposants.

C'est ainsi que la Caisse d'Epargne de Chambéry qui ouvrait, avant le 1er octobre 1942, 3 jours par semaine pour un total de 12 heures, comptait, au 31 décembre 1941, 16.669 livrets réunissant 79.860.382 fr. de dépôts. Au cours de l'année 1941, 9.032 opérations avaient été effectuées à ses guichets.

A partir du 1er octobre 1942, cette Caisse a décidé d'ouvrir 36 heures par semaine réparties sur tous les jours ouvrables. Elle a enregistré alors une augmentation du nombre de ses opérations qui ont été portées à 10.404 en 1942 et 12.753 en 1943. Pendant ces mêmes années, le nombre des livrets a atteint respectivement 17.196 et 18.472, et le montant des dépôts, 91.836.379 fr. et 115.812.877 fr., soit un pourcentage d'augmentation, par rapport

à 1941, pour les dépôts, en 1942, de 14,9 % et en 1943, de 45 %, et pour les livrets, en 1942, de 3,1 % et en 1943, de 10,8 %.

LA QUALITE DES NOUVEAUX DEPOSANTS

Nous avons insisté, dans la première partie de cet ouvrage, sur le caractère essentiellement populaire des Caisses d'Epargne. Ce que nous avons dit à cet égard se trouvera confirmé par l'analyse de la clientèle des Caisses d'Epargne à laquelle nous allons maintenant nous livrer.

Variations de 1818 a nos jours dans les Caisses d'Epargne ordinaires. — Au cours de la première année de fonctionnement de la première des Caisses d'Epargne ouvertes en France, 65 livrets furent ouverts à des ouvriers de l'agriculture et de l'industrie, 31 à des domestiques, 68 à des employés, 9 à des militaires et marins, 29 à des ressortissants de profession libérale et 48 à des rentiers ou à des personnes n'ayant fait aucune déclaration de profession, ce qui représente approximativement un pourcentage de 18,57 %, 8,85 %, 19,42 %, 2,57 %, 8,29 % et 42,30 %.

Nous ne possédons d'indications d'ensemble précises concernant la qualité des nouveaux déposants qu'à partir de l'année 1850. Mais les documents émanant de la Caisse d'Epargne de Paris nous permettent de suivre dès l'origine l'évolution de sa clientèle. Avant de commencer l'analyse, à partir de 1850, de la qualité des déposants dans l'ensemble des Caisses françaises, nous croyons indispensable d'étudier l'évolution de cette clien-

tèle pour la Caisse d'Epargne et de prévoyance de Paris. A cet effet, nous retiendrons les années 1818, date de l'ouverture de la Caisse d'Epargne de Paris, 1820, 1830, 1840 et 1850. Les chiffres donnés pour 1850 seront confrontés avec les chiffres d'ensemble donnés par le Rapport Officiel, et nous verrons dans quelle mesure nous aurons pu à bon droit considérer la clientèle de la Caisse d'Epargne de Paris comme reflétant dans son ensemble la clientèle de toutes les Caisses d'Epargne. Nous indiquerons encore pour la Caisse d'Epargne de Paris la qualité de ses nouveaux déposants pour la dernière année connue 1943, ce qui nous permettra de voir pour l'année 1938, dernière en date pour la parution des résultats d'ensemble, si le parallélisme précédemment constaté s'est maintenu jusqu'à nos jours. Les premiers tableaux donnant la statistique par profession des nouveaux déposants de la Caisse d'Epargne de Paris ne font pas état des mineurs sans profession. Nous sommes amenés à bon droit à les considérer comme figurant dans la rubrique des « rentiers et sans déclaration de profession ». C'est dans cette rubrique, fondue avec celle des chefs d'Etablissements et des professions libérales, que nous les grouperons.

Le tableau ci-après donne l'évolution de la clientèle de la Caisse d'Epargne de Paris de 1818 à 1850, et donnera également les mêmes indications pour l'année 1943. Il permet de constater que la proportion des ouvriers ne cesse de s'accroître jusqu'en 1850, année où elle atteint près de 50 % des nouveaux livrets ; elle tombera à 24 % en 1943. La caté-

gorie des domestiques va elle-même s'élevant jusqu'à près de 30 % pour s'infléchir à 1,70 % en 1943.

L'effondrement de la rubrique Domestiques s'explique par le fait que de nos jours le personnel domestique est en forte diminution par rapport au milieu ou à la fin du siècle dernier.

Quant à celle des Employés par contre, si elle est d'environ 20 % en 1818, elle n'est plus que de 6,80 % en 1850, mais elle remonte à 16,10 % en 1942.

Années	Ouvriers	Domestiques	Employés	Militaires et Marins	Professions libérales rent. et mineurs	Total des livrets ouverts
1818	15,42	8 85	19,42	2,57	53,74	350
1820	16,55	22,25	11,63	3,40	46 17	4.581
1830	39,98	28 85	7 47	2,41	21,29	7.857
1840	42,03	23 92	7,97	5,21	20,87	29.990
1850	49,7	18,5	6 8	4 1	20,9	25.977
1943	24,—	1,70	16,10	1,13(1)	55,65(2)	38.133

La rubrique Militaires et Marins partant de 2,57 % s'élève en 1850, à 4,1 %; en 1943, elle retombe à 1,13 %.

Les Militaires et Marins ne représentent donc que 1,13 % en 1943 de l'ensemble des déposants. L'année certes est mal choisie puisqu'en 1943 l'armée Française de l'intérieur n'existait plus. Nous indiquerons à sa place le chiffre de 1938, dernière année de paix, qui est de 2,41 % et l'on constatera,

(1) Y compris les Livrets du Prisonnier : 2,55.

(2) Dont 32,93 pour les mineurs seuls et 22,72 pour le reste de la rubrique.

par rapport à 1850, là encore, une diminution très appréciable du fait de la très faible durée du service militaire.

Quant aux professions libérales, chefs d'Etablissements agricoles, industriels et commerciaux, aux propriétaires, rentiers et personnes sans profession auxquels nous avons adjoint des mineurs qui se trouvaient, ainsi que nous l'avons vu, figurer dans cette rubrique, ils sont considérablement relevés puisqu'elles dépassent le chiffre de 1818 avec 55,65 %. Mais il importe de préciser ici que, dans ce chiffre, les Chefs d'Etablissements, les Professions libérales et les Propriétaires et rentiers, ainsi que les personnes sans profession ne représentent que 22,72 % alors que les mineurs représentent 32,93 %.

Après avoir vu très rapidement l'évolution de la qualité des déposants de la Caisse d'Epargne de Paris, nous allons nous efforcer de replacer cette évolution dans l'ensemble du problème. La rubrique journaliers, ouvriers, qui groupe 49,7 % des déposants à Paris ne groupe plus que 28,70 % pour la même année pour l'ensemble du territoire. Cela provient certainement de ce qu'à Paris les ouvriers représentaient alors une forte proportion de la population de la capitale, alors que l'ensemble des ouvriers en France, aussi bien de l'Industrie que de l'Agriculture, n'avaient pas encore été touchés par les Caisses d'Epargne qui n'avaient alors pour l'ensemble du territoire que 565 guichets à leur disposition.

La rubrique Domestiques est sensiblement équivalente à Paris et en Province. A Paris elle est de

18,5 et en Province de 17,10 %. Cette constatation n'appelle aucun commentaire particulier.

Les Militaires et Marins qui représentent à la Caisse d'Epargne de Paris 4,1 % représentent 7 % de l'ensemble du territoire. Cela tient également au fait que les militaires en garnison à Paris étaient proportionnellement moins nombreux qu'ils ne l'étaient dans les garnisons de province.

Quant aux fonctionnaires et employés, ils sont légèrement plus nombreux à Paris qu'en province ce qui s'explique par le fait que Paris est la capitale et que c'est dans la capitale d'un pays que se trouve le plus grand nombre de fonctionnaires.

Quant aux chefs d'Etablissements agricoles, industriels et commerciaux, aux professions libérales, aux propriétaires et rentiers et aux personnes sans profession, la proportion est par contre ici infiniment plus forte en province qu'à Paris, puisque pour 20,9 % de déposants de cette catégorie dénombrée à Paris on en trouve 28,40 % pour l'ensemble de la France dont la population était encore à cette époque essentiellement rurale et agricole.

L'ensemble de ces indications reflète bien la répartition de la population française dans la seconde partie du XIX^e siècle.

Dans les plus grandes villes commence à s'agglomérer une forte population ouvrière qui explique le grand nombre de déposants appartenant à cette catégorie dont nous avons constaté l'existence à Paris.

La campagne cependant demeure particulièrement peuplée et active; à côté des exploitants

ruraux, il existe encore un artisanat qui justifie une proportion double de déposants en province par rapport à Paris. A cette époque il importe également de noter que l'épargne des jeunes n'a pas encore pris toute l'importance qu'elle revêtira par la suite.

L'évolution d'ensemble de la qualité des déposants se trouve très fidèlement indiquée dans le tableau ci-après, qui donne, de cinq ans en cinq ans jusqu'à l'époque actuelle, les pourcentages de nouveaux déposants parmi les grandes catégories dont il vient d'être question.

On voit, pour les ouvriers de l'industrie et de l'agriculture, que cette période atteint son maximum en 1865, conséquence certaine du développement de l'industrie, mais on est amené à constater une diminution à peu près constante des déposants de cette qualité qui ne représentent plus en 1938, dernière année pour laquelle nous ayons des résultats d'ensemble, que 14,2 % des nouveaux livrets; cette proportion est encore de 21,37 % en 1930. Il n'est pas douteux que la longue crise qui s'est ouverte avec l'année 1930 et les difficultés monétaires de cette époque ont eu sur cette catégorie de déposants une influence particulièrement sensible et regrettable. Rappelons cependant qu'en 1943 la Caisse d'Epargne de Paris a ouvert 24 livrets sur 100 à des ouvriers, marquant ainsi un net relèvement, par rapport à cette situation, qui nous ramène à l'année 1900, année pour laquelle il était ouvert 24 livrets pour 100 à des ouvriers pour l'ensemble du pays.

Il n'est pas étonnant de voir diminuer progres-

	1850 Paris	1850 Ensemble	1860	1872	1880	1890	1900	1910	1921	1930	1938 Ensemble	1938 Paris
Ouvriers et Journaliers agricoles. — Ouvriers d'Industrie	49,7	28,70	35,01	32,50	22,71	26,10	24,65	22,51	23,47	21,37	14,2	24
Domestiques	18,5	17,10	17,00	15,00	10,08	10,82	9,20	7,64	4,50	4,33	2,63	1,70
Militaires et Marins..	4,1	7,00	4,44	3,30	1,96	1,55	1,14	1,02	0,79	0,77	0,63	1,13
Fonctionnaires et Employés	6,8	5,10	4,85	4,40	10,08	4,70	4.17	4,75	7,30	10,71	9,00	16,10
Chefs d'Etablissements agricoles, industriels et commerciaux. — Professions libérales. — Propriétaires, rentiers, personnes sans profession	20,9	28,40 41,90	22,58	22,40	26,31	28,68	27,12	26,36	22,44	27,72	22,40	22,72
Mineurs sans profession		13,50	16,00	22,20	34,77	27,96	33,72	37,15	41,05	33,50	51,22	32,93

sivement le nombre des Domestiques qui se sont fait ouvrir chaque année des livrets dans le Pays, car cette catégorie sociale est en voie d'amenuisement total sinon de disparition. De 18,43 % en 1855, on passe, par suite d'une chute constante, à 2,63 % pour l'ensemble du Pays, en 1938, et 1,70 % pour Paris.

Les Militaires et Marins ont atteint leur maximum en 1855 avec 8,55 % des livrets ouverts dans tout le Pays, et ce pourcentage est également descendu d'une manière constante jusqu'à 0,63 % en 1938; ceci provient essentiellement du fait de la diminution progressive et très sensible de la durée du service militaire. Les sodats de 18 mois ou d'un an n'avaient ni le temps ni le goût de se faire ouvrir des livrets de Caisse d'Epargne alors qu'au contraire la durée du service militaire constituait pour eux une constante occasion de dépenses. Il est permis de regretter à cet égard qu'un effort d'éducation dans le sens de l'Epargne n'ait pas été tenté dans les casernes au titre de l'éducation civique que les recrues auraient dû recevoir pendant la période qu'elles passaient sous les drapeaux.

Nous devons cependant signaler qu'en 1941, la Caisse d'Epargne des Bouches-du-Rhône avait tenté, d'accord avec les autorités militaires, un effort dans ce sens qui s'est traduit par la création de succursales régimentaires. Le service social de l'armée d'armistice avait dressé les plans d'une action d'ensemble dans ce sens. Il serait souhaitable que la nouvelle armée Française reprenne ce projet et le mène à bonne fin.

La catégorie des Fonctionnaires et Employés, partie de 5,10 % en 1850, après avoir atteint son maximum en 1855 avec 4,98, s'est brusquement relevée à 10,08 en 1880 pour retomber aux environs de 4,50 % entre 1885 et 1910 ; elle était d'environ 5 % en 1913, de 7,3 % en 1921, elle atteignait son maximum en 1930 avec 10,7 %. Elle n'était plus en 1938 que de 9 % pour l'ensemble du Pays alors qu'en 1943 elle est pour Paris de 16,10 %. Il semblera sans doute aux dirigeants des Caisses d'épargne qu'un effort de propagande puisse être développé en faveur de cette catégorie de déposants pour lesquels aussi bien pour les ouvriers de l'agriculture que pour ceux de l'industrie, les Caisses d'Epargne constituent véritablement l'Etablissement destiné à recevoir leur capital embryonnaire.

La catégorie des Chefs d'Etablissements agricoles, industriels et commerciaux, des Artisans, des Professions libérales, des Propriétaires et Rentiers et des Personnes sans profession, qui groupe 28,40 % des nouveaux livrets en 1850 n'en groupe plus que 22,40 % en 1938 (22,72 % pour Paris en 1943). Elle serait donc plutôt en voie d'amenuisement ce qui ne saurait nous déplaire puisque les Caisses d'Epargne sont avant tout à la disposition des classes les moins fortunées de la population. Encore convient-il, pour cette dernière année 1938, de préciser pour chacune de ces catégories groupées sous une même rubrique l'importance relative de chacune d'elles: Chefs d'Etablissements agricoles, industriels et commerciaux représentant 5,30 % du total ; les Professions libérales 1,45 % ;

les Propriétaires, Rentiers et Personnes sans profession : 15,65 %. Il s'agit là de personnes relativement modestes.

Il est une dernière catégorie de déposants dont le nombre est allé sans cesse croissant, c'est celle des Mineurs pour lesquels des livrets sont ouverts soit à la naissance, soit à l'occasion de leur succès scolaires, aussi bien par lès parents, que par les Caisses d'Epargne à titre d'encouragement à l'Epargne ou que par les Etablissements scolaires à titre de récompense. Partie de 13,50 % en 1850, cette catégorie de déposants dépasse 20 % en 1872, 30 % en 1875, 40 % en 1921 et s'établit pour toute la France en 1938 à 51,22 % contre 32,93 % à Paris en 1943 justifiant ainsi fort bien le slogan suivant lequel la Caisse d'Epargne est la banque des enfants.

Parallèle a partir de 1881 entre les Caisses d'Epargne ordinaires et la Caisse Nationale d'Epargne. — Le tableau ci-après donne de 10 ans en 10 ans le pourcentage des livrets ouverts dans l'année de référence pour chacune des principales catégories.

Une première constatation s'impose: la moitié des livrets ouverts à la Caisse Postale au cours de sa première année de fonctionnement l'a été à des mineurs.

Il ne faut pas oublier, pour donner tout son sens à cette constatation, que la loi du 9 avril 1881 a voulu accorder aux mineurs comme aussi aux femmes mariées des facilités nouvelles pour le dépôt de leurs économies. La publicité faite à ce propos à l'occasion de l'ouverture de la Caisse

	1882		1890		1900		1910		1920		1930		1938	
	C.E.O.	C.N.E.	C.E.O.	C.N.E.	C.E.O.	C.N.E.	C.E.O.	C.N.E.	C.E.O.	C.N.E.	C.E.O.	C.N.E.	C.E.O.	C.N.E
Ouvriers	26,72	7,89	26,10	24,47	24,65		22,51		23,47	26,32	21,37	26,10	14,12	19,50
Domestiques ..	11,24	2,32	10,82	12,96	9,20		7,64		4,50	5,03	4,33	5,30	2,63	4,32
Employés	4,16	10,48	4,70	7,79	4,17		4,75		7,30	8,09	10,71	13.06	9,--	12,85
Militaires et Marins...	1,95	1,67	1,55	2,19	1,14		1,02		0,79	1,41	0,77	3,08	0,63	7,99
Professions libérales, Rentiers, Chefs d'Etablissements agricoles, industriels et commerciaux.	24,47	26,78	28,68	29,21	27,12		26,36		22,44	24,53	27,72	32,42	22,40	30,69
Mineurs sans professions ..	31,52	50,81	27,96	23,38	33,72		37,15		41,05	34,54	33,30	19,95	51,22	24,58

Nationale d'Epargne s'est donc montrée pleinement efficace.

Les dispositions de la loi de 1881 décidant d'une part que l'intervention du représentant légal ne serait pas obligatoire pour les versements effectués au profit des mineurs, et d'autre part, que la femme mariée pourrait verser sans l'assistance de son mari étaient rendues applicables aux Caisses d'Epargne ordinaires à dater du jour où la Caisse Nationale commencerait à fonctionner. L'effet de propagande passé, les deux institutions étaient mises sur le même pied et l'on constate que le choix des mineurs ou de leurs représentants s'est trouvé complètement modifié puisqu'en 1938 les 50 % étaient atteints et même dépassés dans les Caisses ordinaires alors que le pourcentage des livrets ouverts à des mineurs était devenu inférieur à la Caisse Nationale à ce qu'il était en 1882 dans les Caisses ordinaires. Cela tient pour une très grande part aux efforts de ces dernières dont un certain nombre offrent des livrets aux nouveau-nés sur lesquels elles opèrent un premier versement à titre d'encouragement à l'Epargne.

Les chiffres par ailleurs sont sensiblement comparables et dénotent une même évolution. Il est à noter cependant que le caractère essentiellement urbain de la clientèle de la Caisse d'Epargne Postale créée pour pénétrer dans les campagnes les plus reculées que n'atteignaient pas les Caisses ordinaires ressort de ce que le pourcentage des livrets ouverts à des ouvriers, à des employés, à des militaires et à des marins y est plus élevé qu'il ne l'est dans les Caisses ordinaires.

CHAPITRE III

LES DÉPOTS

LE développement des guichets de Caisses d'Epargne à travers le Pays et dans le temps a, nous l'avons vu, déterminé celui du nombre des déposants, et le nombre des déposants conditionne à son tour le mouvement du solde des dépôts. Il n'en est pas le seul élément, les autres provenant de circonstances économiques, politiques et sociales. C'est à travers la sensibilité des déposants devant l'événement, c'est en fonction des grands mouvement cycliques ou seulement saisonniers qu'il conviendra d'analyser le mouvement des dépôts après en avoir tout d'abord esquissé l'allure générale. Ne perdant pas de vue le fait que les mouvements en plus ou en moins sont toujours corrigés par la capitalisation des intérêts qui en augmente l'ampleur lorsqu'il y a une augmentation ou qui en atténue le volume lorsqu'il y a une diminution, nous serons amenés à considérer l'importance de ce que nous appellerons, d'une manière générale, les crises, non seulement en fonction du mouvement des dépôts, mais également en tenant le plus grand compte des mouvements de versements et de retraits et de

l'excédent des premiers sur les seconds ou réciproquement.

Cette analyse fera l'objet d'une troisième partie,

Nous commencerons donc par fournir des éléments d'information à cette troisième partie en nous attachant, dans ce chapitre, à décrire l'allure générale du mouvement des dépôts.

DE 1818 A 1835

Ainsi que nous avons eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, et tout en continuant à déplorer que nous n'avons pas de résultats d'ensemble pour les années 1818 à 1835, nous nous bornerons, pour ces dix-huit premières années, à suivre l'évolution des dépôts de la Caisse d'Epargne de Paris.

A la fin de la première année, 351 déposants avaient confié 54.831 francs, soit en moyenne 156 fr. 20 par livret. Un seul déposant s'était fait rembourser, au cours des deux premiers mois de fonctionnement, une somme de 36 francs.

A la fin de la seconde année, les 54.000 francs sont devenus 593.000 francs. A la fin de la troisième année, le montant des dépôts atteint 1.928.000 frs. Il passe à 5 millions en 1821, puis redescend à 1.580.000 francs en 1822 pour atteindre son point le plus bas, au cours de cette période, avec 1 million 276.000 francs en 1823. Les deux millions seront à nouveau dépassé en 1827, les trois millions en 1828, les cinq millions en 1830. En 1832, le solde des déposants s'élevera à 6.648.000 francs. Il sera presque doublé en 1833, avec 12.591.000 francs, et

presque doublé à nouveau en 1834 avec 24 millions 39.000 francs.

En 1835, l'augmentation, bien que plus importante que celle relevée en 1834 par rapport à 1833 puisqu'elle est de 14 millions, n'a pour effet, cette année là comme pour les précédentes, de doubler le solde dû qui s'établira en 1835, année à partir de laquelle nous possédons des lumières plus complètes sur l'ensemble des Caisses d'Epargne françaises, à 38.065.000 francs.

Que représentent ces 38 millions de francs, et que représentent les 65.220 déposants de la Caisse d'Epargne de Paris par rapport à l'ensemble, c'est ce que nous allons voir en abordant maintenant l'étude de l'évolution du solde dû aux déposants pour l'ensemble des Caisses d'Epargne françaises à partir du moment où il commence à être connu dans son ensemble.

DE 1835 A 1882

Alors que Paris possède 65.220 déposants, l'ensemble des Caisses d'Epargne fonctionnant dans tout le pays en avait 121.527 ce qui fait que les déposants parisiens représentent 53,66 % de l'ensemble des déposants du pays. A ces 65.220 déposants parisiens la Caisse d'Epargne devait 38 millions 065.000 francs. Aux 121.000 déposants de l'ensemble du pays, les Caisses d'Epargne devaient 62.185.676 francs, ce qui signifie que 61,21 % du solde dû aux déposants français l'étaient aux seuls épargnants de la Caisse d'Epargne de Paris.

Ces deux pourcentages : 53,66 % pour les dépo-

sants et 61,21 % pour le solde dû, montrent que les livrets ouverts à la Caisse d'Epargne de Paris représentaient un solde moyen plus élevé que celui des livrets ouverts dans le reste du pays. Cette proportion, qui peut étonner au premier abord, s'atténuera sensiblement dans la décade qui va suivre, puisqu'en 1840 les déposants parisiens ne représentent déjà plus que 33,82 % de l'ensemble des déposants, et le solde qui leur est dû, 36,57 %. La moyenne des livrets ouverts à Paris est encore plus élevée que celle des livrets ouverts dans le reste du pays. Dès la décade suivante, il n'en sera plus de même, et si le pourcentage des déposants parisiens ne cesse de décroître par rapport à l'ensemble du pays d'une façon continue, le pourcentage du solde dû aux déposants de la Caisse d'Epargne de Paris décroît dans une proportion infiniment plus rapide encore.

Le montant total des dépôts n'est pas déterminé uniquement par le nombre des déposants et par la somme de leurs efforts individuels, il est également fonction, dans une certaine mesure, du maximum autorisé par livret. Ce maximum avait été fixé pour la première fois par l'ordonnance du 3 juin 1829. Indiquons en passant que ce texte ne s'était pas borné à fixer un maximum par livret, mais avait également imposé un maximum de versements dans la semaine qui était de 50 francs. Ce chiffre sera porté à 300 francs par l'ordonnance du 16 juillet 1833, mais la loi du 5 juillet 1833, que l'on a coutume d'appeler la première loi organique des Caisses d'Epargne, celle qui leur confère le caractère d'Etablissements d'utilité publique,

tout en maintenant le maximum des versements à 300 francs par semaine, relève le maximum des sommes qui peuvent être inscrites sur un livret à 3.000 francs et établit pour la première fois un régime spécial en faveur des Sociétés de secours mutuels qui peuvent déposer jusqu'à conccurence de 6.000 francs. C'est donc sous l'empire de ce nouveau maximum que va s'accroître le montant total des dépôts qui s'augmentent de 35 millions 391.000 francs en 1836, de 11.061.000 francs seulement en 1837 et de 37.927.000 francs en 1838.

Entre 1835 et 1842, le solde dû aux déposants se sera multiplié par 5, entre 1842 et 1845, il s'accroîtra encore de près de 100 millions. Mais, en 1845, une mesure restrictive interviendra qui, à elle seule, aurait suffi à ralentir quelque peu l'augmentation du solde dû si, dans les années suivantes, 1847, 1848, 1849, n'étaient survenues une crise économique suivie d'une crise politique qui eurent pour les Caisses d'épargne les conséquences les plus graves. Cette mesure restrictive résulte de la loi du 22 juillet 1845 qui ramène à 1.500 francs le maximum des fonds pouvant être déposés sur un livret. Par l'accumulation des intérêts, le montant des dépôts pouvait monter à 2.000 francs, mais les 2.000 francs atteints, les livrets devaient cesser de porter intérêt, et un système d'achat de rente était organisé pour amener la réduction des comptes excédentaires au nouveau maximum autorisé. Il est difficile de dire l'effet que ces mesures ont eu sur les déposants car, ainsi qu'il vient d'être rappelé, ces derniers eurent bientôt des motifs d'inquiétude infiniment plus graves et qui se tra-

duisirent par une première chute de 27.773.000 frs en 1847 par rapport à 1846. Le solde dû aux déposants atteignait au 31 décembre de l'année 1847, 348.405.000 francs ; à la fin de 1849, il était tombé à 73.917.556 francs.

Le moment n'est pas encore venu de décrire les crises 1847-1849. Notons seulement qu'au cours de ces années, c'est un chiffre total de 340.677 livrets qui auront été soldés, compensés seulement par l'ouverture de 189.528 livrets, ce qui fait que les 736.951 livrets de 1847 ne sont plus que 561.440 à la fin de l'année 1849.

C'est à une véritable résurrection des Caisses d'Epargne que nous allons assister au cours des dix premières années de la seconde moitié du siècle puisqu'il faudra attendre l'année 1861 pour voir le montant des dépôts atteindre enfin et dépasser à nouveau le nouveau maximum qui avait été obtenu en 1846.

Une nouvelle diminution du maximum des livrets résultant de la loi du 30 juin 1851 qui ramène le précédent maximum de 1.500 francs à 1.000 francs ne sera pas sans influence sur la lenteur avec laquelle les Caisses d'Epargne reprendront leur marche en avant en ce qui concerne le maximum des dépôts.

En 1869, le montant des dépôts atteint le chiffre record de 711.174.000 francs puis un mouvement de recul, dû au conflit franco-allemand de 1870-1871, se produit qui fera tomber les dépôts au chiffre de 515 millions en 1872 ; un léger redressement se produira alors, les 700 millions seront à nouveau dépassé en 1878. En 1882, terme de la

période de plein développement de nos Etablissements, 543 Caisses d'Epargne disposant de 926 succursales devront à 4.434.314 déposants une somme de 1.754.896.000 francs ce qui représente un chiffre dix fois supérieur à celui de 1839.

DE 1882 A NOS JOURS

A partir de 1882, les Caisses d'Epargne Ordinaires de France vont poursuivre leur développement mais elle le feront concurremment avec la Caisse Nationale d'Epargne venue renforcer, grâce aux très nombreux bureaux dont elle dispose à travers toute la France, l'action menée par les Caisses d'Epargne en vue du développement de l'Epargne populaire dans notre pays.

CAISSES D'EPARGNE ORDINAIRES

La loi du 9 avril 1881, portant création de la Caisse Nationale d'Epargne, a porté à 2.000 francs le maximum des dépôts dans les Caisses d'Epargne. Dans le courant de l'année 1882, déjà on constate l'effet de ce relèvement puisque les dépôts qui s'accroissaient d'environ 130 millions en moyenne pendant chacune des quatre dernières années se sont brusquement relevés d'environ 346 millions de francs. L'année suivante, bien qu'elle accuse une augmentation de 61.555.000 francs par rapport à l'année précédente, se traduit en vérité par une stagnation totale, l'augmentation de 61 millions de francs correspondant à la capitalisation des intérêts. Nous sommes alors en pleine crise économique.

En 1884, les dépôts font un nouveau bond en avant et dépassent le deuxième milliard. Ils atteindront le troisième milliard sept ans plus tard, en 1891. De 1891 à 1912, ces dépôts seront compris entre trois et quatre milliards, les quatre milliards seront atteints pour la première fois en 1913. Mais au cours de cette période 1891-1912, les dépôts subiront des fluctuations diverses : 15 fois en hausse, 7 fois en baisse. La première baisse constatée interviendra à la fin de l'année 1913, et c'est encore à une crise économique que cette diminution sera due, ainsi qu'il sera vu plus loin. En 1896, deuxième baisse. Elle est due au fait que la loi du 20 juillet 1895, ramenant le maximum des dépôts de 2.000 francs à 1.500 francs, a entraîné un ralentissement très net des versements, voire même des réductions de comptes portant sur ceux d'entre eux qui excédaient le nouveau maximum légal. Les cinq autres diminutions qui sont intervenues en 1898, 1900, 1902, 1903 et 1911, seront dues à des causes tant économiques que politiques qui seront analysées dans la troisième partie de notre étude. L'année 1913, ainsi que nous l'avons dit plus haut, marque une apogée : les dépôts dans les Caisses d'Epargne ordinaires dépassent quatre milliards.

Mais voici la guerre. 1914 est marqué par un afflux assez important des remboursements dont les effets ont cependant été limités par l'application de la clause de sauvegarde, aux termes de laquelle en « cas de force majeure, un décret rendu sur la proposition des Ministres des Finances et du Commerce, le Conseil d'Etat entendu, peut

limiter les remboursements à la somme de 50 fr. par quinzaine ».

Les dépôts continueront de baisser dans le courant des années 1915, 1916. Une loi, en date du 29 juillet 1916, relève le maximum à 3.000 francs. Malgré ce relèvement, l'année 1916 se traduit encore par une diminution sensible du montant des dépôts. Nous avons vu, lors du relèvement du 9 avril 1881, que, dans le courant même de l'année, les effets de ce relèvement du maximum avaient commencé à se faire sentir. Il n'est pas douteux que la clause de sauvegarde, dont l'action avait été en partie limitée par le décret du 29 mars 1916 qui décida que les versements faits postérieurement à cette date seraient affranchis de ladite clause, gênait encore le mouvement des opérations au point que cette clause fût purement et simplement abrogée le 23 septembre de la même année. Le relèvement du maximum des dépôts et l'application de la clause de sauvegarde eurent pour résultat un redressement des dépôts dans le courant de l'année 1917. Ce redressement s'accentua encore en 1918 et 1919 et il n'est pas douteux que l'amélioration que nous venons de constater est due au retour à la liberté, en ce sens que les déposants, non qu'ils aient un seul instant perdu confiance en leurs Caisses d'Epargne, savaient qu'ils pourraient, à tout moment et quelle que soit la somme, retirer de leurs livrets les fonds dont ils pouvaient avoir besoin.

A partir de l'année 1919, commence, pour les Caisses d'Epargne Ordinaires, la course aux mil-

liards due aux manipulations monétaires qui se succéderont à partir de 1926, et à l'augmentation constante et très considérable de la circulation monétaire. Cette course aux milliards sera jalonnée de place en place par des mesures de relèvement du maximum qui, sans enlever jamais aux Caisses d'Epargne leur caractère d'Etablissements collecteurs de l'épargne populaire, favoriseront l'augmentation du solde dû aux déposants, en tenant compte avec prudence des modifications constantes des conditions économiques.

Le 18 octobre 1919, le maximum des dépôts est porté à 5.000 fr. Nous sommes dans la zone des 5 milliards. Les 6 milliards sont très largement dépassés en 1921, les 7 milliards, en 1922, les 8 milliards, en 1923, les 9 milliards, en 1925. Au cours de cette année 1925, une loi du 25 avril relève le maximum à 7.500 fr. Les 11 milliards sont atteints en 1926. Une loi du 20 août de la même année porte le maximum des dépôts à 12.000 fr. et c'est en 1927 les 14 milliards qui sont dépassés ; les dépôts atteignent en 1928, 17.920 millions; 20 milliards en 1929, 23 milliards en 1939, 30 milliards en 1931. Le 31 mars de la même année, le maximum des dépôts est porté à 20.000 fr. Les dépôts dans les Caisses d'Epargne ordinaires se maintiendront entre 30 et 40 milliards entre les années 1931 et 1938. En 1939, les 40 milliards seront atteints et dépassés. Les 50 milliards le seront en 1942. Les 70 milliards seront presque atteints en 1943. 1944 verra le solde porté au 31 décembre à 94.511 millions, et l'année 1945 enfin, se terminera sur un montant des dépôts excédant 135 milliards.

Il convient de constater que l'entrée en guerre, non accompagnée de l'application de la clause de sauvegarde rendue inutile par la répétition générale de 1938 (1), n'a entraîné aucune diminution du solde dû aux déposants; le désastre militaire de 1940 n'a pas non plus eu d'influence par trop fâcheuse puisque, compte tenu évidemment de la capitalisation des intérêts au 31 décembre 1940, on constate, par rapport au 1er janvier de la même année, une augmentation des dépôts de près de 1 milliard. Les mouvements dans les Caisses d'Epargne, au cours de la guerre et depuis la Libération, n'ont été entravés par aucune mesure ayant pour but soit de restreindre les versements, soit de limiter les remboursements. Cet excellent usage de la liberté qui demeurera confinée dans ce domaine, au moment où l'ensemble de l'activité économique du pays sera entravée par des règlementations dues tant aux contraintes imposées par l'occupant qu'à l'imagination fertile des économistes dirigistes, a eu pour conséquence un développement aussi satisfaisant que possible eu égard à la situation générale des Caisses d'Epargne. A des heures où l'incertitude régnait dans les esprits, la confiance dans les Caisses d'Epargne n'a pas un seul instant été ébranlée. Elles ont été considérées par l'ensemble de nos compatriotes comme le refuge le plus sûr pour leurs économies. La prospérité des Caisses d'Epargne s'est trouvée, il convient de le reconnaître, heureusement influencée par des mesures qui, comme l'échange des billets, ont orienté vers leurs guichets des liquidités jusque-là sans emploi.

(1) Voir *Journal des Caisses d'Epargne*, numéro d'octobre 1938, p. 433.

CAISSE D'EPARGNE POSTALE

Le mouvement des dépôts à la Caisse d'Epargne Postale s'est développé dans le même sens que celui des Caisses d'Epargne ordinaires, les mêmes causes produisant les mêmes effets. Les hausses ou les baisses dues à des crises politiques ou économiques s'enregistrent de la même façon. Il convient cependant de dire que l'écart entre le solde dû aux déposants des Caisses d'Epargne ordinaires et celui de la Caisse d'Epargne Postale est allé sans cesse s'amenuisant, du fait de l'augmentation infiniment plus rapide du nombre des livrets ouverts à la Caisse d'Epargne Postale. Ces indications se trouvent confirmées par le tableau ci-après:

Années	Montant des dépôts au 31. déc.		Pourcentage des dépôts de la C. N. E. par rapport à ceux des C. E. O.
	C. E. O.	C. N. E.	
1882	1.754.896.000	47.601.000	2,71 %
1885	2.211.350.000	154.155.000	6,97 %
1890	2.911.722.000	413.439.000	14,19 %
1895	3.395.460.000	753.458.000	22,19 %
1900	3.263.994.000	1.010.263.000	30,95 %
1905	3.376.543.000	1.278.257.000	37,85 %
1910	3.933.352.000	1.709.714.000	43,46 %
1915	3.691.647.000	1.656.137.000	44,86 %
1920	3.833.173.000	2.353.626.000	61,40 %
1925	9.853.886.000	3.935.727.000	39,94 %
1930	23.569.536.000	15.033.471.000	63,78 %
1935	36.575.107.000	25.455.772.000	69,59 %
1940	41.094.796.000	27.671.732.000	67,33 %
1945	135.538.973.000	126.129.963.000	93,05 %

MOYENNE DU SOLDE PAR LIVRET
MOYENNE DU SOLDE PAR HABITANT

Nous nous sommes livrés à l'étude du mouvement du solde dû aux déposants en soi-même dans les Caisses d'Epargne Ordinaires et à la Caisse d'Epargne Postale. Il est intéressant de voir dans quelle mesure les Caisses d'Epargne ont concouru et concourent encore à l'enrichissement individuel et général. Connaissant le nombre des livrets sur lesquels étaient inscrites les sommes dont nous avons suivi l'évolution, et connaissant également le chiffre de l'ensemble de la population du Pays, il nous est permis, d'une part, de déterminer l'enrichissement moyen des déposants et de voir, d'autre part, dans notre domaine qui est restreint il faut le reconnaître, l'influence qu'ont eue les Caisses d'Epargne dans l'enrichissement de nos compatriotes. Le tableau ci-après donnera de ces enrichissements une idée particulièrement frappante.

Il convient de préciser ici que les chiffres que nous donnons le sont en valeur absolue.

Les francs dont il est fait état sont les francs apportés par les déposants tout au long des années que nous venons de passer en revue. Il n'est pas douteux que l'optique qui en résulte n'est pas exacte car il aurait fallu tenir compte des dévaluations et ramener en francs de germinal les valeurs indiquées à partir de la dévaluation de 1926. Mais si nous l'avions fait, ne serions-nous pas tombés dans un excès contraire et n'aurions-nous pas donné alors des résultats faussés par une rigi-

dité trop absolue? Certes, le franc s'est amenuisé, mais les conditions de vie en 1938 par exemple n'étaient plus les mêmes que celles de 1927 ou celles de 1913. Grâce au perfectionnement de l'industrie, tels objets de consommation produits en grande série n'avaient pas augmenté dans une proportion comparable à celle dè la dévaluation. Le marché s'était à coup sûr « démocratisé », et les conditions de vie des classes laborieuses s'étaient, malgré les manipulations monétaires, dans l'ensemble très sensiblement améliorées. C'est pourquoi, après avoir fait ces réserves qui s'imposaient, nous préférons suivre l'évolution du franc en considérant le franc au point où il en était à chaque période considérée plutôt que de nous être livrés à de savants calculs qui n'auraient pas procuré d'indications particulièrement décisives. Il importe cependant de souligner que le franc dont nous parlions en 1895 conservera la même valeur jusqu'en 1914.

Ce qui frappera, c'est que la moyenne par livret, partant du chiffre assez élevé de 511,70, ira s'accroissant jusqu'en 1844 où elle deviendra 614 fr. Par suite de la diminution du maximum légal, elle s'effondrera au cours de la période 1848-1849 et tombera à 131 fr. 66 en 1849. Elle se relève légèrement en 1850 avec 238 fr. 37 et, par suite de la nouvelle réduction du maximum intervenue dès 1851, son accroissement sera relativement lent.

Le solde moyen par livret ne cesse cependant de s'élever par rapport au maximum, c'est donc un signe d'enrichissement des déposants; mais une colonne qui, elle, marque un accroissement

constant, c'est celle de la moyenne du solde par habitant démontrant l'enrichissement des classes populaires qui viennent, ainsi que nous l'avons dit, de plus en plus nombreuses confier leurs économies aux Caisses d'Epargne. Cette colonne subira inéluctablement le contre-coup de la crise 1848-1850 mais, à partir de 1851, et mise à part la crise de 1870-1871, la moyenne du solde par habitant ne cessera, de son côté, de s'accroître.

Années	C. E. O.	
	Solde moyen par livret	Solde moyen par habitant
1835.....	511,70	1,91
1840.....	546,84	5,74
1850.....	238,37	3,81
1860.....	309,71	10,47
1870.....	304,08	17,51
1880.....	333,29	34,69
1890.....	505,38	76,19

Entre 1882 et 1890, la moyenne par livret s'élève pour les Caisses ordinaires comme pour l'ensemble des deux Etablissements et atteint alors un maximum de 505 fr. 38 dans le premier cas et de 157 fr. dans le second. A partir de ce moment par suite de l'application de l'article 3 de la loi de 1895 cette moyenne redescend et ne dépassera le niveau moyen de 1890 qu'à partir de 1920. Du fait de l'augmentation du nombre des livrets le solde moyen par habitant lui, est en constante progression.

En 1945 la moyenne du solde par livret ouvert dans les Caisses Ordinaires s'établit à 11.294 fr.,

soit le chiffre de 1910 multiplié par 23,7, et celle du solde par habitant à 3.242 soit 32,4 fois le chiffre de 1910. Par suite du fait que les dépôts à la Caisse Nationale sont moins élevés que dans les Caisses privées, malgré un nombre de comptes plus grand, les deux moyennes du solde par livret et du solde par habitant pour les deux Caisses réunies s'établissent à un niveau sensiblement plus bas : 10.551 fr. pour le solde moyen par livret, soit le chiffre de 1910 multiplié par 26,4, et 6.260 fr. pour le solde moyen par habitant, soit 43,5 fois le chiffre de 1910.

Années	C. E. O.		C. E. O. et C. N. E.	
	Moyenne du solde par livret	Moyenne du solde par habit.	Moyenne du solde par livret	Moyenne du solde par habit.
1882.....	395,57	46,59	388	47,85
1890.....	505,38	76,19	457	87,00
1900.....	459	85	400	110,70
1910.....	475	100	400	144,00
1920.....	780	156	462	206,70
1930.....	2.248	530	2.093	953,20
1940.....	3.841	983	3.209	1.645,10
1945.....	11.294	3.242	10.551	6.260,00

TROISIEME PARTIE

INFLUENCE DES CIRCONSTANCES ÉCONOMIQUES ET DES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES SUR LES OPÉRATIONS DANS LES CAISSES D'ÉPARGNE

Faites-moi de la bonne Politique.
je vous ferai de bonnes Finances.

Baron Louis.

CHAPITRE PREMIER

DÉPOTS D'ÉPARGNE

SALAIRES ET PRIX

LES Caisses d'Epargne semblent vivre dans un isolement auquel les condamne l'ignorance dont elles sont l'objet de la part de l'opinion comme de la part des Economistes. Les théoriciens du Droit public ne paraissent pas non plus toujours très informés à leur sujet. Seraient-elles une Institution inadaptée de nos jours, se survivant grâce à la force acquise au siècle dernier et menant une existence propre en marge de l'activité générale ?

La réponse à la première de ces deux questions a été précédemment donnée lorsque nous avons vu la constante progression du nombre des déposants, l'accroissement ininterrompu des sommes confiées par ces derniers et les incessantes ouvertures de nouveaux guichets. Les Caisses d'Epargne françaises sont en plein essor, elles ne sont pas de ces Institutions qui, nées sous l'empire de concep-

tions aujourd'hui dépassées, s'étiolent et n'ont plus qu'à disparaître. Elles correspondent à une nécessité toujours vivante et elles témoignent de ce goût qu'ont toujours eu les hommes et qu'ils auront toujours pour la liberté; elles en constituent un des derniers refuges. Elles continuent de donner toute satisfaction à leur clientèle, et nous formons le vœu pressant qu'il ne soit pas touché à leur structure dans le but d'une quelconque « gleichaultung ». Nous nous excusons de ce que le mot allemand soit le premier qui vienne sous notre plume, mais il n'est pas inutile de constater qu'un certain nombre de conceptions que l'on cherche à imposer à nos cerveaux français sont, quoi qu'en disent les inspirateurs de l'heure, d'origine plus ou moins germanique. L'Allemagne a tout pensé, le noir et le blanc, le brun et le rouge, et si l'on se plaint de ce que pendant un court moment de son histoire l'âme française ait pu être contaminée par les conceptions totalitaires à forme hitléro-fasciste, il convient de ne pas oublier la part prépondérante qu'ont eue les penseurs allemands dans les conceptions intellectuelles et politiques d'une partie de l'opinion française à la fin du siècle dernier et au début de l'actuel. Ne sont-ce pas ces idées qui se manifestent à nouveau de nos jours à travers un camouflage qu'il est aisé de percevoir?

Il convient maintenant de répondre à la seconde des deux questions que nous avons posées plus haut: « Les Caisses d'Epargne mènent-elles une existence particulière en marge de l'activité générale » ?

Nous pouvons affirmer que le développement

des Caisses d'Epargne s'insère fort bien dans le développement économique de la France. Il se trouve conditionné par l'état des salaires, par le niveau des prix, et il subit les conséquences des crises de toute nature qui ont affecté la vie politique et économique du pays.

Il nous reste maintenant à justifier cette affirmation ; nous pourrons le faire sans peine.

Nous avons en son temps indiqué comme cause première de l'accroissement du nombre des livrets et, par voie de conséquence, du solde dû aux déposants, la multiplication du nombre des guichets particulièrement sensible à partir du moment où les bureaux de poste ont été appelés à concourir aux opérations d'Epargne. Ce développement des bureaux n'explique pas tous les mouvements que nous avons constatés tout au long des 130 premières années de vie des Caisses d'Epargne. Il en est d'autres qui tiennent à des causes extérieures, d'ordre social, économique et politique dont il nous faut maintenant nous occuper.

MOUVEMENT DES SALAIRES ET MOUVEMENTS D'EPARGNE

Les éléments d'ordre social expliquent le développement du nombre des livrets et l'accroissement, tant du solde que de la moyenne des livrets; ils résident essentiellement, ainsi que nous le verrons, dans le mouvement constant de hausse des salaires. Les éléments d'ordre économique expliquent les fluctuations du solde dont l'augmentation ou la diminution provient des excédents annuels

de versements ou de retraits. Il est à noter à ce propos que les mouvements en avant se font immédiatement sentir sur les résultats de fin d'année, alors que les reculs, dus à des excédents de retraits, sont, en général, freinés par la capitalisation annuelle des intérêts qui vient, malgré tout, s'ajouter aux capitaux restant en fin d'année.

Il nous a paru intéressant d'établir un parallèle entre les moyennes du solde dû par habitant et par livret et les salaires moyens alloués aux ressortissants d'une catégorie professionnelle déterminée. Nous avons choisi pour ce faire les ouvriers mineurs et plus spécialement les ouvriers du fond car ils sont parmi ceux dont la situation est la mieux connue et la profession la mieux organisée et défendue. On peut dire que tous les autres salaires s'alignent en quelque sorte sur le leur au moyen de coefficients qui varient suivant la nature et la difficulté du travail. Et c'est ainsi que nous avons été amenés à tracer l'éloquent graphique ci-après.

Ce graphique traite le problème dans son ensemble de 1840 à 1939. Il porte trois courbes qui indiquent, l'une, l'évolution par décade du salaire moyen des ouvriers mineurs au cours des 100 dernières années, la seconde, la moyenne, par décade également, du solde par habitant, et la troisième, la moyenne du solde par livret, toujours par période de dix années.

La lecture et la comparaison de ces trois lignes nous amènent aux conclusions suivantes.

Le salaire des mineurs s'élève plus rapidement et c'est surtout entre 1920 et 1930 que l'accroisse-

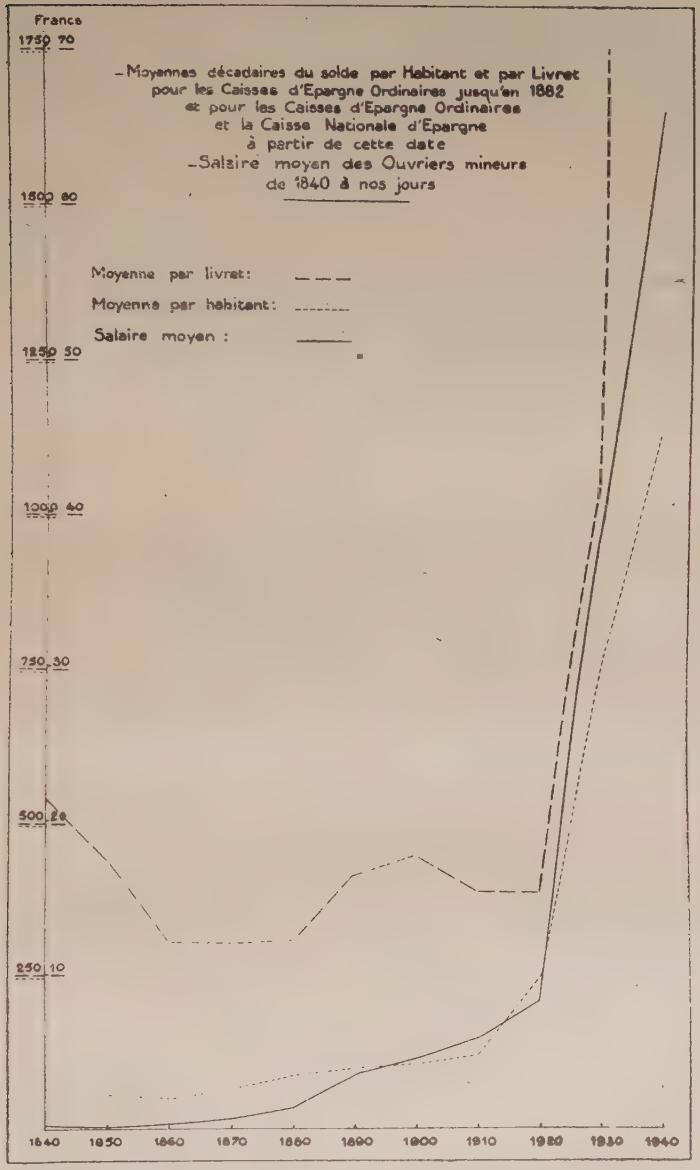
France
1750 70
1500 60
1250 50
1000 40
750 30
500 20
250 10
-Moyennes décadaires du solde par Habitant et par Livret
pour les Caisses d'Epargne Ordinaires jusqu'en 1882
et pour les Caisses d'Epargne Ordinaires
et la Caisse Nationale d'Epargne
à partir de cette date
-Salaire moyen des Ouvriers mineurs
de 1840 à nos jours
Moyenne par livret:
Moyenne par habitant:
Salaire moyen :
1840 1850 1860 1870 1880 1890 1900 1910 1920 1930 1940

ment de ce salaire est sensible, l'ascension est vertigineuse, le franc a subi la dévaluation de 1926 qui lui a retiré les 4/5 de sa valeur. Cette dévaluation ne suffit pas à expliquer cette hausse dont le taux est plus important que celui de la dévaluation. La condition des mineurs et, partant, de l'ensemble de la classe ouvrière dont ils tiennent la tête, en constante amélioration depuis 1940, s'est améliorée d'une manière plus rapide entre 1920 et 1930, et continue de progresser au cours de la décade 1930-1939. Nous arrêtons là notre courbe à dessein, parce que les salaires actuels ne sont pas en rapports avec les conditions de vie. Le Français est obligé de se fournir à deux marchés, le marché officiel, qui ne lui permettrait pas, à lui seul, de subsister, et le marché que l'on qualifie de noir à l'encontre de ceux qui vendent, et de parallèle ou latéral à l'égard de ceux qui s'y fournissent, contraints et forcés, s'ils veulent subsister et n'aller pas tout nus.

La moyenne du solde par habitant, qui est très faible entre 1840 et 1850, se relève légèrement de 1860 à 1870, et cela pour deux raisons, tout d'abord parce que le nombre de déposants s'élève dans nos Etablissements et parce que les sommes qu'ils leur confient s'accroissent elles aussi régulièrement entre 1880 et 1900; la courbe s'élève d'une manière plus sensible et ralentit son ascension entre 1890 et 1900, mais, à partir de 1920, elle se redresse, elle aussi, d'une manière vertigineuse et dépasse peu après la courbe du salaire moyen des ouvriers mineurs.

Quant à la courbe de la moyenne du solde par

livret, partant d'un point assez élevé, elle le quitte aussitôt pour ne le rattraper qu'au cours de la décade 1911-1920. Elle s'infléchit vivement jusqu'en 1850, où, par suite de la crise de 1848, l'ouverture, pendant le Second Empire, en grand nombre de nouveaux livrets, qui reçoivent des premiers versements concurremment avec les livrets déjà ouverts et sur lesquels les versements ultérieurs s'accumulent, ne lui permet pas de se relever tout de suite.

Il faudra attendre la décade 1881-1890 pour assister à son redressement ; elle passera par un maximum au cours de la décade 1891-1900, et s'infléchira, mais relativement peu, jusqu'en 1910-1920 et se relèvera alors pour devenir sensiblement parallèle aux deux courbes précédemment décrites.

Il résulte de ces constatations que la confiance des Français dans leurs Caisses d'Epargne ne s'est jamais démentie et qu'ils ne manquent pas de proportionner leur effort d'épargne à l'importance de leurs ressources.

MOUVEMENT DES PRIX ET MOUVEMENTS D'EPARGNE

Cette affirmation se trouvera pleinement confirmée par la mise en parallèle de l'effort d'épargne de nos concitoyens avec leurs dépenses. Le graphique ci-après retient du précédent la courbe de la moyenne du solde par habitant dont nous avons déjà expliqué l'allure qu'elle prenait entre 1840 et 1939. En présence de cette courbe, nous en avons fait figurer trois qui indiquent la dépense moyenne

par habitant en froment, en sucre et en café pour la même période.

Nous avons obtenu cette dépense moyenne en multipliant la consommatian par habitant par le prix de l'unité correspondante. Malheureusement n'ayant pas les prix de détail pour les différentes périodes, nous avons retenu les prix de gros, estimant qu'à travers la période considérée, le coefficient applicable aux prix de gros pour aboutir aux prix de détail était sensiblement le même; le prix moyen est donc relatif mais il indique pour les trois éléments considérés une tendance que l'on peut tenir pour exacte.

Entre 1830 et 1890, la consommation du froment s'est accrue, passant de 1,4 quintal à 2,48 par habitant, depuis, elle n'a cessé de diminuer, les prix ont commencé par s'élever jusque vers 1880 pour diminuer jusqu'en 1910. Ils se sont ensuite fortement relevés pour s'établir à 106 fr. entre 1931 et 1939, ce qui fait que pour le blé, la dépense moyenne est allée s'élevant jusqu'en 1871-1880, pour redescendre ensuite entre 1881 et 1910, et se relever très fortement et d'une manière continue à partir de la décade 1910-1920.

La consommation du sucre, elle aussi, s'est accrue considérablement, elle était près de dix fois plus forte entre 1931 et 1939 qu'entre les années 1831 et 1840. Le prix du sucre qui est allé en diminuant sans cesse entre 1831 et 1901-1910, s'est fortement relevé à partir de la décade 1911-1920; aussi, la dépense moyenne s'est-elle tout d'abord accru jusqu'à la période 1881-1890 pour s'abaisser

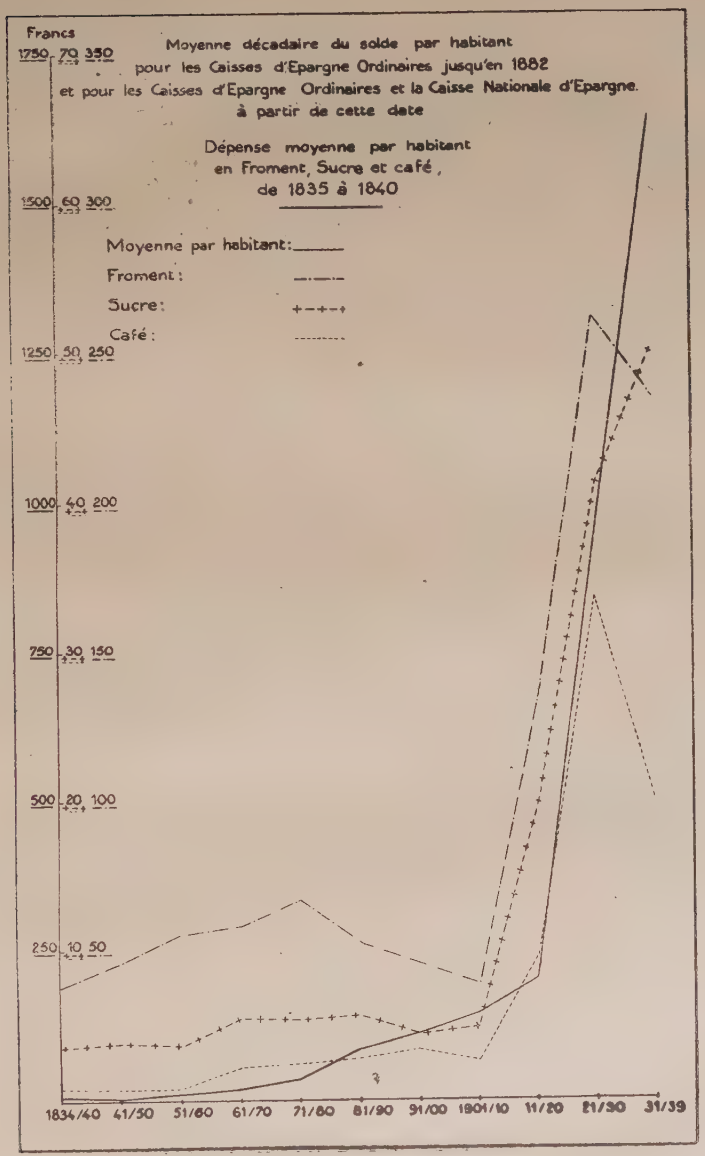
Francs
1750 70 350
1500 60 300
1250 50 250
1000 40 200
750 30 150
500 20 100
250 10 50
Moyenne décadaire du solde par habitant
pour les Caisses d'Epargne Ordinaires jusqu'en 1882
et pour les Caisses d'Epargne Ordinaires et la Caisse Nationale d'Epargne.
à partir de cette date
Dépense moyenne par habitant
en Froment, Sucre et café,
de 1835 à 1840
Moyenne par habitant:
Froment:
Sucre:
Café:
1834/40 41/50 51/60 61/70 71/80 81/90 91/00 1901/10 11/20 21/30 31/39

entre 1891 et 1910; depuis, elle s'est notablement relevée.

Le café a fait également l'objet d'une demande sans cesse plus forte. Le Français en a consommé treize fois plus entre 1931-1940 qu'au cours de la période correspondante cent ans plus tôt. Le prix du café a suivi une évolution en partie semblable à celle du prix du sucre, il est allé diminuant sans cesse entre 1830-1840 et 1901-1910. Il s'est ensuite redressé entre 1911-1930, mais a considérablement diminué au cours de la décade 1931-1940. La dépense moyenne a subi un accroissement constant entre 1830 et 1900, a diminué entre 1901 et 1910, s'est relevée entre 1911 et 1930, pour subir enfin un nouveau recul entre 1931 et 1940. Des trois produits considérés, seul le sucre fait l'objet dans les dernières années d'une dépense accrue. Ces constatations expliquent que les courbes relatives aux dépenses en denrées alimentaires de base, figurant sur le graphique, sont parallèles jusqu'à la décade 1921-1930 ; à partir de ce moment les tracés relatifs au froment et au café s'infléchissent contrairement à ceux du sucre.

La progression constante de la courbe figurant la moyenne du solde par habitant, elle, par contre, marque une élévation continue dont, la plupart du temps, le parallélisme avec les courbes de dépenses est frappant et marque la volonté bien arrêtée de nos compatriotes de maintenir leur effort d'épargne malgré l'accroissement de leurs dépenses. Le graphique que nous venons d'analyser témoigne donc ainsi tout particulièrement de la vitalité de l'esprit d'épargne dans notre pays.

CHAPITRE II

LES CAISSES D'ÉPARGNE ET LES CRISES

LA marche ascendante des Caisses d'Epargne, dont le parallélisme avec l'activité générale vient d'être dégagé, n'a pas été sans heurts, et les grands évènements d'ordre politiques ou économiques qui ont influencé la vie de notre Pays, ont eu leurs répercussions sur le développement de son épargne. Ces évènements se sont traduits par ce qu'il convient d'appeler des crises dont la nature est tantôt politique et tantôt économique. La véritable place tenue par nos Caisses d'Epargne dans la vie française sera délimitée lorsque nous aurons vu leur comportement à travers ces crises.

Les crises politiques se sont avant tout traduites pour nos Etablissements par des crises de confiance. Devant la gravité des heures vécues, en présence d'un péril intérieur ou d'un péril extérieur, les déposants retirent en peu de temps des sommes relativement importantes. Cette hémorragie brusque provient de ce que le déposant est inquiet pour l'avenir immédiat, il désire posséder quelques dis-

ponibilités ou manifeste son inquiétude sur le sort qui pourrait être réservé à ses épargnes.

Mais, aussitôt que la confiance est revenue, les fonds rentrent dans les Caisses d'Epargne, et le mouvement très brusque des retraits se trouve résorbé avant la fin de l'année qui a vu se produire l'hémorragie, et dont les résultats d'ensemble ne peuvent laisser apparaître qu'une trace légère.

Les crises par contre dues aux conditions économiques sont marquées par des mouvements d'amplitude plus restreints mais prolongés. Les versements se font moins nombreux et moins importants, les remboursements s'accentuent progressivement. Tout d'abord, les épargnants rencontrent des difficultés à constituer des économies, cependant que d'autres déjà, dont les premiers seront peut-être demain, sont obligés de recourir aux sommes inscrites sur leur livret afin de pouvoir subsister. Ces retraits justifient pleinement l'utilité des Caisses d'Epargne qui ont pour but essentiel d'écluser les ressources des particuliers.

L'analyse à laquelle nous allons nous livrer maintenant des différentes crises qui se sont succédées depuis la création de la première Caisse d'Epargne, mettra pleinement en lumière ce qui vient d'être dit. Nous suivrons les crises survenues dans notre pays par ordre chronologique; aux crises politiques, succèdent des crises économiques et réciproquement. Nous étudierons ces crises pour chacune des trois périodes précédemment considérées.

PREMIERE PERIODE

Au cours de la première période, qui va de 1818 à 1835 et sur laquelle les informations les plus sûres dont nous disposions concernent la Caisse d'Epargne de Paris, nous rencontrerons quatre crises : trois crises politiques et une crise économique.

Crise de 1822. — La première de ces quatre crises ne saurait du reste être considérée comme une crise proprement politique, elle provient de mesures adoptées en ce qui concerne le fonctionnement des Caisses d'Epargne. En effet, une loi en date du 17 août 1822 abaissa le minimum des coupons de rentes 5 % consolidés de 50 fr. à 10 fr. L'application de cette nouvelle faculté, demandée depuis longtemps par les dirigeants de la Caisse d'Epargne de Paris entraîna une modification aux statuts de cette dernière. Par Ordonnance royale du 30 octobre 1822, la Caisse d'Epargne de Paris fut autorisée à faire transférer ses inscriptions au nom des propriétaires des dépôts aussitôt que la créance de chacun d'eux atteignait la valeur de 10 francs de rentes. Pour que la mesure ne fût pas préjudiciable aux déposants qui avaient fait les versements dans l'intention de retirer leurs fonds au fur et à mesure de leurs besoins et qui auraient préféré recevoir des espèces plutôt qu'une inscription de rentes, il avait été convenu que le transfert serait suspendu pendant un mois. Une crise, la première dans l'histoire des Caisses d'Epargne, s'ouvrit alors, à propos de laquelle M. Bayard, dans son précieux ouvrage « La Caisse d'Epargne et de

Prévoyance de Paris » donne les intéressantes précisions suivantes :

« Comme on pouvait le prévoir, la malignité « publique s'exerça contre la Caisse d'Epargne, « quand les déposants furent prévenus d'avoir à « retirer leurs fonds, s'ils ne préféraient pas accep- « ter l'offre qui leur était faite de les employer à « l'achat de petites inscriptions de 10 francs. Les « demandes de retraits furent nombreuses et repré- « sentaient des sommes importantes. Mais, comme « il y fut répondu avec une exactitude scrupuleuse, « on se rendit mieux compte de la mesure qui « avait été prise et la crise fut de courte durée. « Les emplois en rente ne tardèrent pas à être « acceptés qui représentèrent également un capital « considérable, de telle sorte que le solde en numé- « raire dû aux déposants qui, au 30 septembre 1822, « s'élevait à 6.800.000 francs, était tombé au « 30 juin 1823 à 929.000 francs.

« Au moment où se firent ces opérations, la rente « cinq pour cent était à un prix élevé ; elle tou- « chait à 89 francs. En transférant à ce cours des « rentes à ses déposants, la Caisse leur remettait « une valeur qui était supérieure au capital qu'elle « avait reçu et, en même temps, pour faire face « aux remboursements qui lui étaient réclamés, « elle vendait des rentes qu'elle avait achetées « depuis quatre ans à des prix inférieurs. Ainsi, « ce double mouvement était favorable en même « temps aux déposants dont l'avoir se trouvait aug- « menté et à la Caisse dont le fonds de réserve « s'accroissait par l'effet de ces différences. »

Sans doute les déposants s'en aperçurent-ils, toujours est-il que ces retraits cessèrent et que le

solde qui tombe à 900.000 francs au 30 juin 1823 se releva dès 1824 pour atteindre 1.443.625 francs. La première crise subie par la Caisse d'Epargne de Paris est surmontée, et l'avenir est assuré.

Crise de 1825. — Pour la première fois depuis qu'existe un Etablissement d'épargne en France, survient, en 1825, une crise économique. Mais cette dernière affecte principalement l'Angleterre et l'on ne saurait dire qu'elle ait eu la moindre répercussion sur l'activité de la Caisse d'Epargne de Paris.

Tout au plus, constate-t-on, à Rouen, depuis 1824, un ralentissement des versements et, en 1825, un accroissement des remboursements par rapport à ceux de l'année précédente. Au cours de l'année 1826, les versements se redressent et les remboursements diminuent. La Caisse d'Epargne de Bordeaux qui avait reçu 645.000 francs de versements dans le courant de l'année 1824, en reçoit 656.000 en 1825, 750.000 en 1826 et 847.000 en 1827. Les remboursements effectués par cet Etablissement se montaient à 87.000 en 1824, 77.000 en 1825 et tombaient à 67.000 en 1826. Peut-être peut-on voir dans ces tendances au ralentissement des versements ou à l'augmentation des remboursements aux environs de l'année 1825 comme un contrecoup de la crise anglaise, étant donné les relations maritimes qui existaient entre ces deux ports et la Grande-Bretagne.

Crise de 1830. — En 1830 survient une crise, conséquence inéluctable des journées de juillet. Le mouvement révolutionnaire qui mit fin à la Restauration et donna naissace à la Monarchie de Juillet

fut de courte durée et ses répercussions politiques n'eurent le temps de se faire sentir qu'à Paris. C'est encore à M. Bayard que nous demandons de nous décrire le comportement de la Caisse d'Epargne de Paris au milieu de la Révolution de Juillet. Les versements qui, en 1828 comme en 1829, avaient dépassé 6 millions, continuèrent de monter dans les premières semaines de l'année 1830. Au 30 juin, ils s'élevaient à 3.530.000 francs, supérieurs de 200.000 francs à ce qu'ils avaient été au cours du premier semestre de 1829.

« Les graves évènements qui se préparaient « étaient ignorés de la classe ouvrière, et pendant « le mois de juillet, les dépôts restaient aussi éle- « vés que pendant le mois de juin; ils dépassaient « 477.000 francs. Le dimanche 25 juillet, 2.387 dé- « posants s'étaient encore présentés et avaient « versé ensemble une somme de 109.800 francs. « Deux jours après, la révolution éclatait. Le « comité de direction, dans sa réunion ordinaire « du mardi 27, reconnaissait que les demandes de « retraits présentées le dimanche précédent pour « le vendredi suivant, ne s'élevaient qu'à 56.000 fr., « mais ce jour-là, 30 juillet, la Caisse d'Epargne « fut fermée; elle ne s'ouvrit pas davantage le « dimanche pour recevoir les versements.

« Le comité se réunit le mardi 3 août et adopta un « intéressant procès-verbal dont nous citerons les « passages suivants :

« Pour la première fois depuis son origine, la « Caisse d'Epargne n'a pu effectuer au jour indi- « qué (vendredi 30 juillet) les remboursements « demandés. Malgré les troubles dont Paris était « devenu le théâtre, malgré la mise en état de

« siège de la ville, les chefs des bureaux de la « Caisse, pénétrés de la nécessité de se tenir prêts « à effectuer les remboursements, dans un moment « surtout où la fermeture de tous les ateliers et « la cessation des travaux pouvaient rendre indis- « pensables à un certain nombre d'individus les « ressources que leur offrait la Caisse, avaient fait « terminer, le mercredi 28, les opérations relatives « à ces remboursements; le caissier avait entre les « mains la somme destinée aux payements en « espèces, mais on n'avait pas reçu du Trésor les « inscriptions de rentes transférées; néanmoins, le « vendredi 30 juillet, jour du remboursement, « l'ordre était à peu près rétabli dans la ville, la « Caisse avait été ouverte de l'avis de MM. Benja- « min DELESSERT et VERNES, déjà le public entrait « dans les bureaux, lorsque M. le Baron RODIER, « sous-gouverneur de la Banque, vint donner l'odre « formel de faire sortir les déposants et de tenir « les portes exactement fermées. Cette mesure « était motivée, entre autres considérations, par la « crainte que, sous prétexte de se présenter à la « Caisse d'Epargne pour recevoir leurs fonds, des « gens armés ne s'introduisissent en foule dans les « bâtiments de la Banque.

« La plupart des personnes présentes se reti- « rèrent sans murmurer; un petit nombre résistait « et se plaignait amèrement. Le caissier crut devoir « emmener chez lui les plus pressés et leur distri- « buer des acomptes sur les fonds qu'ils avaient « à recevoir. Une affiche placardée au dehors « annonça que les remboursements qui devaient « avoir lieu le 30 juillet étaient ajournés au 5 août. « Le public fut prévenu par une autre affiche que

« la Caisse ne recevrait aucun versement le « dimanche 1er août et que les demandes de rem- « boursements seraient seules admises ledit jour. « La journée du dimanche n'a offert aucun inci- « dent bien qu'on ait été dans le cas de refuser les « versements d'un grand nombre de déposants. »

Cette page écrite sans souci de la postérité au milieu même des graves évènements dont les conséquences ont fait son objet constitue un précieux témoignage de la confiance que les déposants des Caisses d'Epargne françaises sont toujours prêts à leur manifester dès qu'une lueur d'espoir se fait jour, avant même que le calme soit complètement rétabli. Cette assertion est confirmée par le récit que fait M. Bayard des évènements qui marquèrent la fin de l'année 1830 :

« Dès que les portes de la Caisse d'Epargne « furent ouvertes au public, les versements repri- « rent leur cours, mais avec une diminution sen- « sible; les retraits au contraire devaient suivre « une marche opposée et la relation entre les « chiffres de ces deux courants d'opérations se fai- « sait remarquer jusqu'à la fin de l'année. Pen- « dant les sept premiers mois, on avait reçu plus « de quatre millions et l'on n'avait remboursé que « onze cent mille francs. Pendant les cinq der- « niers mois, les versements n'atteignent pas douze « cent mille francs et les retraits dépassent deux « millions six cent cinquante mille francs. En sep- « tembre, alors que le calme semblait renaître, les « versements étaient supérieurs à ceux du mois « d'août, et les remboursements avaient sensible- « ment baissé, mais le mois suivant, des rassem- « blements tumultueux se portent sur le Palais-

« Royal et sur Vincennes, sous le prétexte que le « Gouvernement et les Chambres se concertent « pour arrêter le cours de la justice à l'égard des « ministres de Charles X, que l'on vient cependant « de transférer au donjon de Vincennes et de con- « fier à la garde du général Daumesnil. La crainte « s'empare des esprits et pendant qu'elle ne reçoit « que 320.000 francs, la Caisse d'Epargne rem- « bourse 784.000 francs. Peu après, l'agitation à « laquelle donne lieu le procès des ministres qui se « déroule devant la Chambre des Pairs, fait bais- « ser les dépôts à 166.000 francs alors que les re- « traits dépassent 526.000 francs. Tels sont les « résultats désastreux qu'entraînent toujours les « désordres et les séditions populaires; le travail « s'arrête, la gêne se fait sentir et le bien-être de « la classe ouvrière est compromis pour un temps « dont la durée est toujours trop longue.

« Malgré toutes ces alternatives, la Caisse d'Epar- « gne de Paris avait su résister au choc qui venait « d'ébranler le crédit et la fortune de la France. « Le solde qu'elle devait à ses déposants au 31 dé- « cembre 1830 s'élevait à 5.329.000 francs, présen- « tant sur le solde au 31 décembre 1829 une aug- « mentation de près de deux millions. Aussi, en « présence de ce résultat, après la terrible épreuve « que l'on venait de traverser, Benjamin Deles- « sert rendant compte des opérations effectuées « dans l'année, pouvait-il dire : « La Caisse « d'Epargne a donné de nouvelles preuves de son « utilité. Les ouvriers sans ouvrage, les petits mar- « chands, les employés et les domestiques sans « place qui y avaient déposé leurs économies, les « y ont retrouvées dans le moment où elles leur

« étaient nécessaires, et si cette habitude de pré
« voyance avait été plus générale, les malheurs et
« les souffrances occasionnés par le manque de tra-
« vail et la stagnation du commerce auraient été
« plus facilement suppotés. »

Crise de 1831-1832. — Les premières heures de la Monarchie de Juillet furent particulièrement troublées. Si l'on peut dire que les masses ouvrières ont eu une part presque insignifiante à la Révolution de Juillet 1830, cette dernière eut pour résultat de réveiller les vieux instincts révolutionnaires, et le nouveau régime eut à subir de nombreux assauts qui se traduisirent plus particulièrement par des troubles qui firent des années 1831-1832 de véritables années de crise ressentie principalement à Paris. C'est pourquoi nous demanderons encore à M. Bayard de nous en décrire les effets sur la marche de l'Etablissement à l'histoire duquel il a consacré l'ouvrage dont nous avons déjà parlé.

« Dans le cours de cette année 1831, la Caisse
« d'Epargne ressentait vivement le contre-coup des
« événements déplorables qui se succédaient pres-
« que sans interruption. Pendant le mois de jan-
« vier, les esprits paraissaient s'apaiser et le tra-
« vail reprendre; les versements et les rembour-
« sements ne présentaient pas alors un écart bien
« sensible, mais en février, la profanation de
« l'église Saint-Germain-l'Auxerrois et le sac de
« l'Archevêché sont le signal d'émeutes qui se
« renouvellent jusqu'à la fin d'avril; l'inquiétude
« est partout et pendant que les versements attei-
« gnent avec peine 533.000 francs, les retraits
« dépassent 1.380.000 francs. L'apaisement se fait-
« il un moment que l'on voit aussitôt la confiance

« renaître, mais on n'avait joui en mai que d'un « calme apparent et, pendant les quatre mois sui- « vants, le ministère Casimir Périer est aux prises « avec l'anarchie qui saisit toutes les occasions « pour armer les citoyens les uns contre les autres. « L'épargne alors va toujours en s'amoindrissant « et ce n'est qu'en octobre, quand le gouvernement « est parvenu à dominer les factions, que les opé- « rations de la Caisse d'Epargne reprennent un « cours normal.

« La marche plus ferme et plus assurée impri- « mée au gouvernement intérieur par le grand « citoyen qui détenait alors le pouvoir et qui, pour « rendre la sécurité au pays, ne craignait pas de « compromettre sa popularité, l'attitude noble et « hardie dans laquelle il avait placé la France vis- « à-vis de l'étranger, avaient peu à peu ramené la « confiance, et en 1832 la Caisse d'Epargne res- « sentait comme les particuliers les conséquences « d'une politique sage et habilement dirigée lors- « qu'à la fin de mars, le jour de la mi-carême, la « terreur se répand dans Paris. Le choléra venait « d'envahir la capitale, n'épargnant aucun quar- « tier et prenant ses victimes dans les plus somp- « tueux hôtels, comme dans les logements les plus « misérables.

« On pourrait croire que ce fléau, dont l'appa- « rition soudaine et effrayante avait épouvanté la « population au point de lui faire voir partout des « empoisonneurs publics et de la pousser à com- « mettre sur certains points de la ville des actes « criminels contre les personnes, devait exercer « sur les déposants de la Caisse d'Epargne une « funeste influence. L'effet fut à peine sensible, ce

« qui fit voir, comme le disait Benjamin Delessert, dans son rapport à l'Assemblée générale « du 12 mai 1832, que le choléra faisait moins de « tort aux affaires que les émeutes. Avec l'expérience qui lui était propre, avec cet esprit d'observation et d'à propos qu'il apportait en toutes « choses, il ajoutait ces paroles qui, dans le temps « où elles étaient prononcées, étaient bien inspirées pour remonter les courages, car elles montraient par des exemples frappants que l'ordre « et le travail relèvent le moral de l'homme en « même temps que ses forces physiques.

« Il convient encore de remarquer, disait-il, qu'en « général l'épidémie a peu attaqué les personnes « qui ont des livrets à la Caisse d'Epargne. Cela « tient probablement à ce qu'elles mènent une vie « plus réglée et qu'elles sont plus habituées à « l'ordre et à la sobriété. Ce que je puis assurer « personnellement c'est que, parmi les ouvriers de « mes fabriques, qui sont au nombre de plus de « deux cents et qui ont des livrets, aucun d'eux n'a « succombé à cette terrible maladie.

« La Caisse d'Epargne n'eut pas davantage à se « ressentir trop vivement des journées des 5 et « 6 juin qui ensanglantèrent le cloître Saint-Merri, « à la suite des obsèques du général Lamark. La « répression ayant été rapide et les forces déployées par le Gouvernement ayant promptement rassuré la population, les affaires avaient « été à peine interrompues et, le dimanche 10, la « Caisse d'Epargne tenait sa séance ordinaire. »

DEUXIEME PERIODE

Crise de 1836-1839. — La premiere crise que nous rencontrons au cours de la deuxième période est une crise économique qui se situe entre les années 1836 et 1839. Cette crise qui, comme celle de 1825, affecte plus spécialement les pays anglo-saxons, semble n'avoir pas été sans effet sur l'activité des Caisses d'Epargne françaises et, notamment, sur l'activité de celles établies dans des ports faisant le commerce avec l'Angleterre.

La crise de 1836-1839 entrait dans sa phase de liquidation en 1837 et entraînait deux baisses successives sur les prix du coton dont des stocks fort importants avaient été entassés dans les entrepôts des ports français. L'année 1837, il convient de le reconnaître, a été marquée également par une crise proprement française sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir dans un instant, mais les résultats des opérations des Caisses d'Epargne de Bordeaux et de Rouen comparés à ceux de l'ensemble des Caisses d'Epargne françaises attestent que la crise économique de 1836-1839 a ajouté pour ces ports aux difficultés que portait en elle la crise proprement française de 1837.

Pour l'ensemble du pays, le montant des versements s'était élevé cette année-là à 60 millions contre 49.200.000 de francs de retraits, laissant un excédent de versements de 11.100.000 francs contre 31 millions 800.000 francs en 1836 et 32 millions 500.000 francs en 1835, contre 38 millions en 1838 et 25 millions en 1839.

Pour la même année 1837, la Caisse d'Epargne

de Rouen, qui recevait 1.079.000 francs de versements, effectuait des retraits supérieurs qui s'élevaient à 1.193.000 francs.

Quant à la Caisse d'Epargne de Bordeaux, ses versements et ses retraits s'équivalaient à peu près puisque les premiers étaient de 1.680.000 francs et les seconds de 1.586.000 francs.

Cette même année 1837 voyait la discussion et le vote de la loi du 31 mai, dite deuxième loi organique des Caisses d'Epargne, qui substituait la Caisse des Dépôts et Consignations au Trésor pour recevoir les fonds des Caisses d'Epargne. La proposition du Ministre des Finances qui en avait été l'origine devint, en une période d'agitation politique, un argument de lutte pour les partis ; les discussions qui s'instaurèrent à son propos au sein du Parlement et en dehors du Parlement provoquèrent une émotion qui, s'étendant de proche en proche, conduisait à une crise qui s'annonçait redoutable.

Benjamin Delessert, dans un rapport du 13 juillet 1837, pouvait dire à ce propos :

« Les amis de leur pays ont été peinés en entendant les discours de tribune, en voyant les déclamations des journaux, les écrits anonymes, les contes les plus absurdes inventés et répandus, les propos de toute espèce dirigés dans le même esprit et exploités par la malveillance. On a vu des personnes, dont le nom devait avoir quelque autorité, proclamer hautement que si l'on adoptait la loi, il serait impossible d'éviter une crise, qu'il était certain que lorsqu'il y aurait une suspension de travaux, on viendrait demander la plus grande partie des fonds dans un espace

« de temps très resserré; que l'on s'était trompé « en votant la loi du 5 juin 1835 sur les Caisses « d'Epargne; que ces Caisses absorberaient les « fonds de la petite propriété au préjudice de « l'industrie. D'autres annonçaient que, d'après la « nouvelle loi, les fonds des Caisses d'Epargne « seraient consignés à la Caisse des Dépôts et Con- « signations, c'est-à-dire qu'ils ne pourraient plus « en sortir. On a été jusqu'à imprimer que le but « de la nouvelle loi était de faire un emprunt forcé « et d'escamoter les fonds de la Caisse d'Epargne; « qu'enfin, ce qu'il y avait de mieux à faire était « de retirer au plus vite les fonds qu'on y avait « déposés. »

La perfide campagne dénoncée par Benjamin Delessert porta ses fruits et les classes laborieuses furent prises d'inquiétude et s'émurent.

Il en résulta une crise qui se fit principalement sentir à Paris où dans toutes les circonstances les impressions sont plus vives et les influences plus directes. En effet, les remboursements qui se montaient à 25.713.000 francs excédèrent les versements qui n'avaient été que de 24.363.000 francs. Ces chiffres sont à rapprocher de ceux que nous avons cités plus haut tant pour l'ensemble du pays que pour les Caisses d'Epargne de Rouen et de Bordeaux.

Crise de 1840. — Dans le courant de l'année 1840, les Caisses d'Epargne vont subir une crise d'ordre politique. M. Thiers est au Gouvernement. La question d'Orient requiert l'attention de toutes les Chancelleries européennes, et Palmerston va s'en servir pour provoquer une crise européenne au cours de laquelle notre Pays subira une profonde

humiliation. Le 15 juillet, un Traité prétend régler les rapports de la Turquie et du Pacha d'Egypte en dehors de la France. En effet, seules participent à ce Traité, l'Angleterre, l'Autriche, la Russie et la Prusse.

L'annonce de cet accord provoque une très vive effervescence dans notre Pays. Le Roi conservera son calme pendant toute la crise, M. THIERS se départira du sien et va préparer la guerre. L'opinion réagit violemment et les répercussions de la crise se feront sentir plus particulièrement à Paris qu'en province.

A Paris, durant le mois de septembre, les excédents de retraits se montent à 2.166.000 francs et, durant le mois d'octobre, ils s'élèvent à 4.383.000 fr. Cette recrudescence des retraits est due à l'attentat manqué contre Louis-Philippe qui porte l'inquiétude populaire à son comble. M. THIERS n'ayant pas réussi à imposer sa guerre, se voit dans l'obligation de se retirer, GUIZOT accède au pouvoir et ramène très rapidement le calme dans les esprits. Aussi, dans les deux derniers mois de l'année 1840, les versements sont-ils supérieurs aux remboursements de près de 300.000 francs.

La crise qui vient d'être décrite est essentiellement une crise politique. Elle se traduit en fin d'année, pour la Caisse d'Epargne de Paris, par des excédents de retraits de 1.875.039 francs, sans pour cela entraver la marche ascendante du solde des dépôts qui, par le bénéfice de la capitalisation, passe de 69.357.276 francs au 31 décembre 1839, à 70.355.337 francs au 31 décembre 1840. Pour l'ensemble du Pays on comptait, malgré les retraits excédentaires intervenus entre juillet et octobre,

100 millions de versements contre 80 millions de retraits, et dans le courant de l'année 1840 le solde dû aux déposants, pour l'ensemble des Caisses d'Epargne françaises, passe de 171.057.904 francs à 192.283.440 francs.

Crise de 1847-1849. — A partir de 1841, les Caisses d'Epargne françaises entrent dans une ère de prospérité qui se prolongera pendant plusieurs années et qui coïncidera, à partir de 1844, avec la période cyclique d'essor économique. En effet, les années 1844 à 1847 sont marquées, tant dans notre Pays que dans le monde, par un développement économique des plus remarquable dû à l'extension des chemins de fer et à l'accroissement de la production minière et métallurgique. On constate en même temps une grande prospérité de l'industrie textile.

Par contre, l'année 1845/1846 est marquée, pour la France comme pour l'Angleterre, par l'une des plus mauvaises récoltes qui s'y soient vues. Une hausse des prix survient qui porte notamment sur ceux de la métallurgie. Cette hausse exorbitante dans certains domaines est suivie d'une baisse de prix qui détermine la crise de 1847. On entre alors dans une période de dépression qui s'étend aux années 1848 à 1851 et qui se complique dans notre Pays notamment d'une crise politique qui tire son origine du fait que la classe ouvrière est alors tout particulièrement éprouvée par la crise économique. Le chômage apparaît, le temps de travail diminue ainsi que les salaires, et les mouvements révolutionnaires qui résultent de cette situation placent les Caisses d'Epargne dans la position la plus critique qu'elles aient connue depuis leur origine.

Ainsi que nous le verrons, du reste, la crise politique eut plus d'influence que la crise économique.

Il convient d'ajouter qu'au cours de cette période 1841/1851 les opérations des Caisses d'Epargne se trouvent également influencées, par deux modifications du maximum des dépôts dont il convient de ne pas négliger les effets. La loi du 22 juin 1845 ramène à 1.500 francs le maximum qui avait été porté par la loi du 5 juin 1835 à 3.000 francs. Une nouvelle diminution de 500 francs résultant de la loi du 31 juillet 1851, réduira ce maximum à 1.000 francs.

Le tableau ci-après montrera pour l'ensemble du pays comment, à partir de 1844, les versements, d'une part ont, à l'exception de l'année 1846, régulièrement diminué malgré l'ouverture de nouvelles Caisses d'Epargne, et comment, d'autre part, les remboursements se sont amplifiés jusqu'à atteindre au cours de la crise politique de 1848/49 le chiffre très important de 375,8 millions.

Années	Versements (*en millions*)	Rembours^{ts} (*en millions*)	Solde dû (*en millions*)	Livrets (*en milliers*)
1844....	170.2	127.7	392.6	639
1845....	160.4	159.9	393.5	684
1846....	168.7	165.6	396.2	736
1847....	140.4	163 1	358.4	737
1848/49.	111.	375.8	73.9	561
1850....	103.	42.7	134.9	566
1851....	105.	86.1	158.2	611
1852....	164.	76.7	245.4	743

Le mouvement du solde dû aux déposants, grâce à la capitalisation des intérêts, s'élèvera jusqu'en

1846 pour s'infléchir d'une manière substantielle dès 1847 et pour tomber, au cours des années 1848/1849 au chiffre de 73.9 millions par lequel on peut juger de l'ampleur des répercussions qu'a entraînées la révolution de février 1848 dans le domaine des Caisses d'Epargne. Le nombre des livrets ne cesse de s'accroître entre 1844 et 1847 malgré les circonstances peu favorables qui ont amené dans les opérations les perturbations qui viennent d'être indiquées. Cette augmentation du nombre des livrets est due à l'ouverture de dix-sept nouvelles Caisses d'Epargne entre 1844 et 1847. Mais la crise de 1848/1849 est tellement violente qu'au cours de ces deux années, les Caisses d'Epargne perdent 176.000 livrets, soit 24 % du total existant en 1847.

La crise fut grandement aggravée par les divers expédients financiers imaginés par le Gouvernement provisoire et qui multiplièrent les demandes de remboursements qu'il prétendait limiter (1).

Pour les arrêter, le taux de l'intérêt, jusqu'alors fixé à 4 %, fut porté à 5 % par le décret du 5 mars 1848. Ce moyen échoua et l'on eut recours aussitôt aux mesures suivantes qui furent adoptées par le décret du 9 mars : Les livrets présentant un solde de 100 francs et au-dessous pouvaient être remboursés intégralement en espèces ; les dépôts de 101 à 1.000 francs l'étaient : 100 francs en espèce, le surplus, jusqu'à concurrence de la moitié, en un ou plusieurs bons du Trésor, à 4 mois d'échéance et portant intérêt à 5 % ; la dernière partie en un coupon de rentes au pair. Il en était de même pour les livrets supérieurs à 1.000 francs.

(1) Voir Hippolyte LAURENT. « Les Caisses d'Epargne et de Prévoyance 1892 », tome I, p. 10 et suivantes.

avec cette différence que les bons du Trésor étaient à six mois d'échéance.

Puis intervint le décret de l'Assemblée nationale du 7 juillet 1848 qui édicta les dispositions suivantes : Les livrets résultant de dépôts antérieurs au 24 février 1848 et dont le montant en capitaux et intérêts était inférieur à 80 francs devaient être remboursés en numéraires. Les bons du Trésor créés en remboursement de dépôts aux Caisses d'Epargne, conformément au décret du 9 mars 1848, devaient être payés en numéraire à l'échéance, si l'émission était antérieure au 1er juillet 1848; si elle était postérieure, ils étaient assimilés aux livrets. Les livrets antérieurs au 24 février et dont le montant dépassait 80 francs, devaient être consolidés en rente 5 %, au cours de 80 francs. Il était délivré aux déposants remboursés en rente 5 % au pair un coupon de rente 5 %, représentant la différence entre le cours de 80 francs et le pair de 100 francs, sur le montant du capital remboursé. Enfin, d'après la loi du 21 novembre 1848, les déposants dont les livrets avaient été ou devaient être consolidés recevaient un livret spécial où ils étaient crédités de la différence entre le cours de 71 fr. 60 et celui de 80 francs, prix d'émission de la rente 5 %, qui leur avait été attribuée. Le montant de cette différence portait intérêt à 5 % et devait être remboursé ultérieurement, conformément à une loi à intervenir et qui fut rendue le 29 avril 1850. Les opérations prescrites par le décret du 7 juillet 1848 et la loi du 21 novembre suivant ont reçu le nom de compensations.

« On s'en prenait aux Caisses d'Epargne des « embarras budgétaires au milieu desquels se

« débattait la République. On prétendait se décharger d'un fardeau dont on se plaisait à exagérer « le poids, en faisant décréter la liquidation forcée, « et l'on ne s'apercevait pas qu'en dépouillant les « déposants d'une partie de leur avoir on accomplissait l'acte le plus impolitique qui fut alors à « commettre. » (1) « Il n'était pas nécessaire de « convertir de force et à des cours désastreux les « dépôts de ceux qui ne demandaient rien. Cette « liquidation obligatoire était de nature à porter un « coup funeste aux Caisses d'Epargne si l'institu« tion n'eût été douée d'une profonde vitalité. Aussi « l'ébranlement causé fut-il profond, quoi qu'on « en ait dit; plus de dix années furent nécessaires « pour que le montant des dépôts remontât au « chiffre obtenu au 31 décembre 1847 (358 millions « 105.924 fr. 43). » (2)

Il convient de reconnaître que seul le retour de l'ordre créa le climat psychologique nécessaire pour que la confiance, un moment et superficiellement ébranlée, ramena les déposants vers les guichets des Caisses d'Epargne.

Le tableau ci-dessus montre l'accroissement constant des versements à partir de 1850, puisqu'ils passent de 103 millions en 1850 à 105 millions en 1851, et à 164 millions en 1852, cependant que les remboursements se tiennent, au cours de ces trois années, au-dessous de 100 millions, malgré l'abaissement du maximum des dépôts par livrets et les réductions de comptes rendues obligatoires en exécution de la loi du 31 juillet 1851. Par contre le

1) La Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Paris, par E. BAYARD.

2) Répertoire de droit administratif, par Léon BEQUET, article Caisses d'Epargne.

solde dû aux déposants remonte ainsi que le nombre des déposants qui, en 1852, dépassera le niveau atteint en 1847.

Crise de 1857. — Dès 1850, la reprise très nette qui se dessine survient à la suite d'une production d'or particulièrement considérable. En France, la consommation du coton augmente, les soieries de Lyon et de Saint-Etienne font l'objet d'une importante demande et sont payées à des prix particulièrement élevés ; l'industrie minière et métallurgique elle aussi, participe à l'essor général. Cette période est également une période de construction et d'urbanisme intense. Les prix montent. Les dépôts dans les Caisses d'Epargne ne suivent pas le mouvement du fait d'une part de la hausse des prix, et d'autre part de l'achat de produits de consommation qui font alors l'objet d'une grande demande. En 1854 ce double phénomène entraîne même un excédent de remboursements qui, pour l'ensemble de la France, se chiffre par 19 millions alors que l'année précédente les versements l'avaient emporté de 36 millions 1/2 sur les retraits. En 1855 la situation se redressa et l'année s'achève

	Versements (*en millions*)	Remboursts (*en millions*)	Excédent (*en millions*)	Solde dû (*en millions*)	Livrets (*en milliers*)
1853.....	154,4	117,9	36,5	285,6	845
1854.....	121,6	140,7	R — 19,1	271.6	865
1855.....	129,6	129,1	0.5	272,2	894
1856.....	136,6	132,6	4,	275,3	936
1857.....	129,9	127,4	2,5	278.9	979
1858.....	141,1	109,5	31,6	310,5	1.042
1859.....	157,9	131,9	26,	336,5	1.121

sur un excédent de versements de 500.000 francs. L'année 1856 confirme cette tendance avec 4 millions de versements de plus que de remboursements et nous en arrivons ainsi à l'année de crise 1857 marquée par une baisse de prix qui se dessine tout particulièrement entre les mois de mai et d'août 1857.

A vrai dire, cette crise n'eut pas une influence déterminante sur la situation des Caisses d'Epargne qui, si elle reçurent en 1857, 6.700.000 francs de moins que l'année précédente, virent les retraits s'établir à 127.400.000 contre 132.000.000 en 1856. L'excédent de l'année précédente qui était de 4 millions se trouve ainsi ramené à 2 millions 1/2.

Dès 1858, on constate une importante augmentation des versements qui passent de 129.500.000 fr. à 141.100.000 francs, alors que les remboursements reculent encore, atteignant une cote limite de 109 millions 500.000 francs, laissant par conséquent en fin d'anée un surplus de versements de 31 millions 600.000 francs.

La crise est liquidée. La reprise s'amorce et l'on peut conclure que si, ainsi que nous le disions précédemment, la dépression de 1857 n'a pas eu d'influence bien nette sur les Caisses d'Epargne, sa liquidation, elle, par contre, a été accompagnée d'un rapide et substantiel relèvement du solde dû aux déposants.

Crise de 1866. — La crise de 1857 est complètement résorbée en 1860, et, dès 1861, nous assistons à une nouvelle période d'essor qui aboutira à la crise de 1866. On constate en France, ainsi que le montre fort bien M. Jean Lescure dans son Traité

des Crises générales et périodiques de surproduction, une renaissance de l'esprit d'entreprise qui se traduit par une demande active de machines et de matières premières de toutes sortes. L'industrie minière et métallurgique connaît alors une ère de prospérité qui entraîne une élévation substantielle des salaires.

Au cours de cette période allant du 31 décembre 1860 au 31 décembre 1865, le nombre de livrets passe de 1.218.122 à 1.644.703, soit une augmentation de 426.581 livrets, alors que dans la période de 1855 à 1860 on n'avait constaté qu'une augmentation de 324.372 livrets.

Le solde dû aux déposants, qui s'était accru de 105 millions entre 1855 et 1860, s'augmentera de 116 millions entre 1860 et 1865.

Cet accroissement important est la conséquence certaine des augmentations de salaires auxquelles il vient d'être fait allusion. La crise de 1866 qui, comme le dit M. Jean LESCURE, n'est pas tellement une crise de nos chemins de fer français que des chemins de fer étrangers dont la construction a été entreprise par la Banque et l'Industrie françaises, n'entraîne pas de conséquences particulièrement importantes sur le niveau des salaires, et on ne s'étonnera pas de ce qu'elle n'ait pas eu de répercussion sur la marche ascendante des Caisses d'Epargne. Les livrets soldés sont largement compensés par les livrets ouverts dans les nouvelles Caisses d'Epargne, et les retraits ne sont pas particulièrement sensibles. Les versements même continuent leur marche ascendante ainsi qu'en témoigne le tableau ci-dessous.

	Versements (*en millions*)	Retraits (*en millions*)	Excédents (*en millions*)	Solde dû (*en millions*)	Livrets (*en milliers*)
1864.....	192	177	15	462	1.554
1865.....	204	172	32	493	1.665
1866.....	216	181	35	529	1.749
1867.....	227	185	42	571	1.846
1868.....	256	194	62	633	1.971

Crise nationale de 1870-1871. — L'Epargne se développait très favorablement quand éclata la guerre Franco-Allemande de 1870. On pouvait redouter une crise aussi sérieuse qu'en 1848. Les Caisses d'Epargne allaient-elles se trouver exposées aux mêmes incohérences que celles qui avaient aggravé la crise de 1848/49. Heureusement, les gouvernements d'alors furent mieux avisés que leurs devanciers. Aucune mesure ne fut tout d'abord prise pour entraver les retraits. Par une circulaire du 19 août, le Ministre du Commerce se borne à recommander d'oberver, entre la clôture des bordereaux de demandes de remboursements et le paiement, le délai de quinzaine prescrit par l'Instruction du 4 juin 1857. Puis les demandes se multipliant, le décret du 17 septembre 1870 décida que les remboursements exigibles à partir du 22 septembre auraient lieu provisoirement en espèces jusqu'à concurrence de 50 francs seulement et le surplus en bons du Trésor à trois mois d'échéance produisant un intérêt de 5 %. Ces acomptes furent renouvelés par des décrets des 16 octobre, 17 décembre 1870 et 17 janvier 1871 ; mais, dans les départements, le décret du 17 septembre seul

reçut son application, de telle sorte que, pendant un laps de temps considérable, les déposants n'obtinrent qu'un acompte de 50 francs. A partir de janvier 1871, quelques grandes Caisses d'Epargne accordèrent de nouveaux acomptes en se servant des fonds qui leur étaient versés. Le décret du 17 septembre 1870 ne fut rapporté que le 12 juillet 1871, par une loi qui faisait cesser cette situation exceptionnelle que les événements avaient obligés le gouvernement à imposer aux Caisses d'Epargne dans des circonstances douloureuses.

Le résultat de la crise s'est traduit par les chiffres suivants : alors que pour l'année 1869 les versements s'étaient élevés à 293,4 millions et les remboursements à 204.6 millions, pour l'année 1870 on enregistre 204,5 millions de versements contre 256,4 millions de retraits et pour 1871, 109,8 millions de versements contre 206,5 millions de remboursements.

Le solde dû aux déposants au 31 décembre 1869 était de 711,2 millions ; les résultats des deux années 1870 et 1871 présentent une diminution de 173,7 millions puisque le total des dépôts dans les Caisses d'Epargne n'était plus au 31 décembre 1871 que de 537,5. Cependant il y a lieu de tenir compte dans ce chiffre du montant du solde dû aux déposants des vingt-trois Caisses d'Epargne situées dans les territoires cédés à l'Allemagne et qui s'élevait à environ vingt-sept millions. La perte subie du fait des événements de 1870-1871 est donc d'environ 20,6 %. Quant aux livrets, ils étaient eux aussi en diminution; il n'y avait plus à la fin de l'année 1871 que 2.021.000 livrets contre 2.131.000 à la fin de l'année 1869 ; la différence en moins était donc

de 110.000 livrets. Toutefois, comme pour le solde, il convient de faire état des livrets ouverts en Alsace et en Lorraine qui s'élevaient à 30.650, et qu'il importe de retrancher de la différence constatée ce qui l'atténue et la ramène à 79.500 livrets, soit 3,7 %.

Le nombre des livrets ouverts en 1869 sera à nouveau atteint en 1874, et le chiffre du solde dû à la même époque ne le sera qu'en 1876.

Crise économique de 1873. — A partir de 1869-1870, c'est principalement en Allemagne et aux Etats-Unis que le développement de l'industrie s'intensifie, et dorénavant ce sera dans ces deux pays que prendront essentiellement naissance les crises futures. La France et l'Angleterre, pourvues d'un outillage déjà puissant, connaîtront elles aussi des périodes de hausse et de dépression mais infiniment moins marquées. L'essor de l'industrie allemande, commencé dès 1869, est puissamment favorisé par le succès de 1870 et le paiement de l'indemnité de guerre française. En Amérique, la fin de la guerre civile avait donné également à l'industrie américaine une impulsion décisive. Les années 1870 à 1872 marquent, pour l'ensemble de l'économie mondiale, une période d'essor remarquable.

La crise éclate en mai 1873, en Allemagne et en Autriche. Elle atteint les Etats-Unis au mois de septembre. Une baisse de prix énorme en résulte, mais la France se relève avec une énergie qui force l'admiration du monde et ne subit en rien l'influence de la crise mondiale; une crise politique même, qui s'ouvre le 24 mai 1873 par suite du vote par l'Assemblée d'un ordre du jour de blâme à l'adresse de Thiers qui, démissionnaire, est remplacé le jour même par Mac-Mahon, n'eut pas

davantage d'influence sur le développement des Caisses d'Epargne qui, après avoir enregistré encore en 1872 un surplus de retraits, se chiffrant à 23 millions 400.000 francs, enregistrent cette année-là un excédent de versements de 20.200.000 francs.

Crise constitutionnelle de 1877. — A partir de 1873, les opérations dans les Caisses d'Epargne se développent extrêmement favorablement, l'excédent des dépôts passant, de 18 millions en 1874, à 86 millions en 1875 et à 108.600.000 francs en 1876.

Par suite d'une augmentation assez notable des retraits, bien que les versements n'aient pas cessé de croître, l'excédent des dépôts sur les retraits s'est trouvé sensiblement réduit en 1877 puisqu'il retombe à 87.900.000 francs.

Or, l'année 1877 est restée marquée dans notre histoire par les événements du 16 mai au cours desquels le maréchal de Mac-Mahon se sépara de Jules Simon pour appeler à la présidence du Conseil le duc de Broglie. Ce changement de Ministère fut accompagné de la seule dissolution de la Chambre qui soit intervenue durant la troisième République.

Le pays, pendant toute la période qui s'étend du 16 mai au 14 octobre, date de l'élection d'une nouvelle Chambre, est troublé par la lutte qui s'engage, violente, entre les conservateurs et les républicains. Il n'est pas étonnant de constater, en présence de cette situation, un ralentissement notable dans la marche ascendante des dépôts confiés aux Caisses d'épargne.

Le calme rétabli, ces dernières vont connaître une période de développement remarquable; l'ex-

cédent annuel des versements dans les cinq années à venir ne sera jamais inférieur à 125 millions. En 1882, il atteindra le chiffre impressionnant de 345 millions que l'on ne retrouvera plus avant 1929, soit trente-huit ans plus tard, mais ce seront alors des millions d'un autre franc...

TROISIEME PERIODE

Crise économique de 1882. — L'année 1882, dont il vient d'être dit qu'elle avait été exceptionnellement favorable aux Caisses d'Epargne, a eu d'autant plus de mérite à l'être qu'elle voit déferler par le monde une crise économique d'une considérable ampleur. La période d'essor qui l'avait précédée avait été de courte durée car elle n'avait commencé qu'en 1878-1879. L'ensemble de l'activité financière et industrielle avait participé à l'essor.

Les émissions industrielles passaient de 350 millions de francs pour le premier semestre 1879 à 1.718 millions de francs pour le premier semestre 1880, et dans l'année 1879-1880 atteignait 4 milliards de francs. Pendant ce temps, le solde dû aux déposants dans les Caisses d'Epargne passait de 1.016 millions au 1er janvier 1879 à 1.280 millions au 31 décembre 1880, soit en augmentation de 25 % pour les deux années 1879 et 1880, et à 1.734 millions au 31 décembre 1882, soit une progression de 35 % pour l'ensemble des années 1881 et 1882.

L'activité industrielle se développe également très favorablement au cours de cette période. Le réseau français d'intérêt général s'accroissait de 3.120 kms en quatre ans, à raison de 1.814 kms en

1879 [1], 810 kms en 1880, 1.169 kms en 1881, 1.327 kms en 1882.

M. J. LESCURE nous apprend qu'en cet heureux temps les recettes justifiaient ce développement de notre réseau ferroviaire puisque le revenu net kilométrique passait de 20.362 francs en 1879 à 22.687 francs en 1881.

Mais un krach retentissant, celui de l'Union Générale, marqua le retournement de la situation et la crise débuta par un effondrement de la Bourse.

Les différentes branches de l'activité vont être atteintes tour à tour. L'industrie métallurgique le sera dès le début de l'année 1882. Ce n'est que dans le second semestre de la même année et surtout en 1883 que les textiles et le bâtiment fléchiront. Les salaires baissent, le chômage fait son apparition au lendemain d'une période de plein emploi. Les facultés d'épargne en conséquence vont diminuer de même que va se faire sentir, momentanément du moins, la nécessité de recourir au livret pour franchir le mauvais pas.

Le tableau ci-dessous témoigne de cette double

Années	Versements	Retraits	Excédents	Solde dû au 31 déc.
		C. E. O.		
1882.....	820,4	474,6	+ 345.8	1.734.1
1883.....	711	649	+ 62	1.815,9
1884.....	755	549	+ 205,6	2.021,9
		C. N. E.		
1882.....	64,6	17,8	+ 46,8	47,6
1883.....	73,1	45.1	+ 28	77,4
1884.....	94,1	59	+ 35,1	115,4

(1) J. LESCURE. Déjà cité. Tome I, p. 99.

tendance. En 1883, les versements dans les Caisses Ordinaires sont inférieurs de 109.400.000 francs à ceux de l'année précédente, et pour les mêmes établissements, les retraits vont se relever de 474,6 millions à 649 millions, soit en augmentation de 174,4 millions. L'excédent des dépôts qui était de 345,8 millions en 1882 n'est plus que de 62 millions en 1883; il remontera à 205,6 millions en 1884.

La Caisse Nationale d'Epargne qui commence ses opérations en 1882 et qui voit sa première année d'activité se solder par un excédent de versements de 46,8 millions, subira, elle aussi, en 1883, les conséquences de la crise puisque cet excédent, du fait d'une augmentation très sensible des retraits, ne sera que de 28 millions. En 1884, il remontera, lui aussi, et atteindra 35 millions.

Crises politiques de 1887. — Dès 1884, les excédents de versements dans les Caisses d'Epargne ont repris et vont se maintenir à un niveau assez élevé jusqu'en 1886. En 1887, on constate, par contre, une diminution des versements de l'ordre de 38 millions et un relèvement des retraits d'environ 15,5 millions, grâce à quoi les excédents de dépôts qui, en 1886, étaient encore de 102,7 millions, tombent, en 1887, à 49,6 millions. Ce fléchissement, mis en lumière pour les Caisses d'Epargne Ordinaires, se constate également à la Caisse d'Epargne Postale qui passe d'un excédent de 31,5 millions en 1886 à 26,8 millions en 1887 pour remonter, en 1888, à 36 millions.

Quelles peuvent être les raisons de cette inflexion? L'année 1887 fut marquée par des événements d'ordre tant intérieur qu'extérieur, qui firent

d'elle une année particulièrement agitée. En avril, la tension franco-allemande, toujours latente, prend un aspect particulièrement grave du fait de l'incident Schnaebelé. Dans le second semestre de l'année le scandale Wilson se développe pour atteindre son point culminant au mois de décembre avec la démission de Jules Grévy remplacé immédiatement à la présidence de la République par Sadi Carnot. Ajoutons à cela que, pendant toute l'année, l'agitation boulangiste a entretenu une effervescence qui, rapprochée de l'incident de Pagny-sur-Moselle et du Scandale des Décorations, explique fort bien les inquiétudes dont témoignent les résultats enregistrés au cours de cette année par les Caisses d'Epargne.

Crises économiques et politiques de 1890-1893.— La crise économique de 1882-1884, à laquelle nous avons consacré quelque développement, sera suivie, dans l'ordre économique, de deux crises successives qui séviront à travers le monde entre 1890 et 1893.

La crise de 1890 touche essentiellement l'Angleterre et l'Allemagne encore que celle-ci soit moins touchée que celle-là. Les Etats-Unis ont réussi à maintenir leur essor au delà de 1890 et ressentiront la crise plus particulièrement en 1893. La France, qui a conservé le souvenir de la crise de 1882-1884, a marqué, dans son développement économique, une prudence qui la tiendra à peu près en dehors de la crise. Cependant, on peut constater, en 1893, une très importante réduction des versements et une non moins importante augmentation des retraits qui se traduisent pour la première fois depuis de longues années par un

excédent de retraits de 88 millions. La Caisse d'Epargne Postale, fidèle reflet des Caisses d'Epargne Ordinaires, après avoir enregistré des excédents de dépôts proportionnels à ceux des Caisses Ordinaires, subit cette année-là, un excédent de retraits proportionnellement plus important que celui que nous venons de constater dans nos Etablissements et qui se monte à 21,3 millions.

Années	Versements	Retraits	Excédents	Solde dû au 31 déc.	Salaire des Mineurs
			C. E. O.		
1891.....	965	823	+ 142	3.053	4,17
1892.....	1.002	827	+ 175	3.227	4,24
1893.....	899	987	— 88	3.140	4,14
1894.....	979	833	+ 146	3.287	4,14
			C. N. E.		
1891.....	323	243,9	+ 79,4	506,4	4,17
1892.....	388	294,5	+ 93,6	616,4	4,24
1893.....	338,1	359,4	— 21,3	610,8	4,14
1894.....	394,7	332	+ 62,7	690,8	4,14

Nous avons vu que la crise économique mondiale n'avait pour ainsi dire pas touché la France. Cependant, la tenue des Caisses d'Epargne dénote, en 1893 tout particulièrement, une crise assez grave puisque — et il importe d'y insister — pour la première fois depuis 1870, on se trouve en présence d'excédents de retraits. Il n'est pas douteux, si l'on se reporte à l'histoire de cette année-là, qu'en dehors d'une campagne alarmiste contre la gestion des Caisses d'Epargne limitée dans le temps et dans l'ampleur, l'agitation anarchiste qui s'était déjà développée en 1892 et qui fut marquée

en 1893 par l'attentat de Vaillant à la Chambre des Députés, joue un rôle déterminant dans l'émotion qui conduit les déposants en grand nombre à opérer sur leurs livrets des retraits importants. Ces retraits entraînent, malgré la capitalisation des intérêts, une réduction du solde dû aux déposants au 31 décembre 1893 par rapport au 31 décembre de l'année précédente de 87 millions dans les Caisses d'Epargne Ordinaires qui, à ce moment-là, avaient 3.200 millions de dépôts, et de 6 millions de francs pour la Caisse d'Epargne Postale qui n'en était encore qu'à 616 millions de dépôts.

Il convient cependant d'ajouter qu'une légère diminution des salaires peut avoir eu une certaine influence sur la réduction des versements, l'inquiétude causée par l'agitation anarchiste explique, elle, l'augmentation des retraits.

L'année 1894 marque un redressement très sensible de la situation puisqu'elle se solde par un excédent de versements de 146 millions dans les Caisses d'Epargne Ordinaire et de 62,7 millions à la Caisse Postale. Cette année fut pourtant marquée par un incident d'une extrême gravité : l'assassinat, le 24 juin, du Président Carnot par l'italien Caserio. Ce dernier attentat, qui avait porté l'émotion du pays à son comble, entraîna une réaction que sanctionna la loi du 28 juillet ayant pour objet la répression des menées anarchistes. En effet, le calme revient et l'on a pu remarquer que les déposants des Caisses d'Epargne qui appartiennent aux couches les plus modestes de la population apparaissent comme particulièrement épris d'ordre et de tranquilité.

La loi de 1895 et ses répercussions sur la marche des opérations. — Depuis 1883 le Parlement était saisi de divers projets et propositions tendant à modifier la législation des Caisses d'Epargne. Ces projets aboutirent à l'adoption de l'importante loi du 20 juillet 1895 qui constitue la septième loi organique des Caisses d'Epargne. Les milieux de l'Epargne n'attendaient pas cette loi nouvelle sans une certaine appréhension provenant tant de la nature des réformes envisagées que de l'atmosphère qui régnait autour des débats. Le texte qui fut définitivement adopté, bien que loin de satisfaire les dirigeants des Caisses d'Epargne, ne devait cependant pas porter aux Caisses d'Epargne les coups redoutés encore qu'elle entraîna ainsi que nous allons le voir un arrêt momentané dans leur développement. Pour ce qui nous intéresse ici, notons, parmi les dispositions nouvelles, dont certaines sont encore en vigueur, une réduction de 2.000 à 1.500 francs du maximum des dépôts et l'établissement d'une limite des placements annuels fixée également à 1.500 francs. Ces deux mesures vont incontestablement freiner la marche en avant des Caisses d'Epargne, des Caisses Ordinaires plus particulièrement. La Caisse Nationale d'Epargne, en effet, qui en est encore à ses premières années, développe son activité et ne possède pas autant de livrets atteignant l'ancien maximum ou avoisinant le nouveau que les Caisses Ordinaires. Elle ouvre, ainsi qu'en témoigne le tableau ci-dessous, proportionnellement beaucoup plus de livrets que ces dernières.

Ajoutons à cela que les années 1895 et 1896 sont marquées en France par un certain marasme se

traduisant par une diminution des salaires qui réduit les possibilités d'épargne. Les faits que nous venons d'indiquer entraînent un indéniable ralentissement dans le développement des Caisses d'Epargne, qui se trouve mis en lumière par les deux tableaux suivants :

Années	Livrets (*en milliers*)		Pourcentage d'augmentation d'une année sur l'autre	
	C. E. O.	C. N. E.	C. E. O.	C. N. E.
1895.....	6.499	2.457	2,68	9,15
1896.....	6.633	2.653	2,06	7,97
1897.....	6.773	2.861	1,50	7,84
1898.....	6.877	3.074	1,53	7,44
1899.....	6.998	3.320	1,77	8,00

Années	Versements (*en millions*)	Retraits (*en millions*)	Excédents (*en millions*)	Montant des dépôts (*en millions*)	Salaire des mineurs
			C. E. O.		
1895.....	964	855	+ 109	3.395	4,10
1896.....	813	827	— 14	3.382	4,10
1897.....	835	790	+ 45	3.427	4,14
1898.....	790	817	— 27	3 400	4,23
1899.....	796	806	— 10	3.407	4,38
			C. N. E.		
1895.....	403	360	+ 43	753	4,10
1896.....	355	342	+ 12	785	4,10
1897.....	366	327	+ 39	844	4,14
1898.....	362	352	+ 9	875	4,23
1899.....	384	351	+ 32	929	4,38

On constate, d'après ces tableaux, que les années 1896 et 1898 sont particulièrement défavorables puisqu'elles se traduisent, pour les Caisses Ordinaires, par des excédents de retraits tels qu'ils amènent une diminution du solde, et, pour la Caisse Postale, par des excédents de versements très inférieurs à ceux des années avoisinantes.

Les mesures tendant, sous l'influence d'une opinion inquiète du volume des sommes confiées à la Caisse des Dépôts par les Caisses d'Epargne, à leur apporter une limitation ont eu leur plein effet. Les Caisses d'Epargne sont momentanément arrêtées dans leur essor, et les espérances comme les craintes exprimées lors du vote de la loi de 1895 se réalisent progressivement.

L'année 1898, il ne faut pas l'oublier, c'est aussi l'année du « J'accuse » de Zola et celle de Fachoda. La crise organique des Caisses d'Epargne se double d'une crise politique, et la conjonction des deux explique grandement le recul très marqué que nous constatons.

Crise économique de 1900. — L'année 1900 est certes marquée par une crise économique, mais cette crise est relativement modérée comme l'a été la période d'essor qui l'a précédée, et la dépression se fera sentir dans les trois années qui la suivent. Cependant, les opérations dans les Caisses d'Epargne ordinaires marquent cette année-là une régression encore plus forte que celle qui a été constatée en 1896 et en 1898. Les retraits dépassent le milliard ; ils excèdent de 162 millions les versements, en hausse eux aussi de 64 millions sur 1899. Le solde dû aux déposants régresse de 3.407 millions à 3.264 millions, reculant ainsi de

143 millions. Cet état de choses tient à ce que, avant le 31 décembre 1900, tous les comptes excédant 1.500 francs avaient dû être ramenés à ce chiffre, soit par retrait d'espèces, soit par achat de rente. Les déposants soumis à la réduction avaient, dans leur grande majorité, attendu la dernière année, et leur préférence s'était portée davantage sur le retrait en espèces que sur la conversion en rente.

Pour les raisons déjà indiquées, la Caisse Postale résiste mieux à l'épreuve imposée par la loi de 1895 que les Caisses ordinaires. A 426 millions de versements reçus en 1900, elles n'opposent pour la même année que 369,2 millions de retraits, laissant un excédent de recettes de 57 milions duquel il convient de rapprocher le déficit de 162 millions constaté dans les Caisses ordinaires.

La crise ouverte par l'article 4 de la loi de 1895 touche à sa fin. Les comptes sont réduits à 1.500 frs, ceux qui atteignent ce chiffre ne pourront pas le dépasser. C'est en s'efforçant d'y porter le plus grand nombre de ceux qui n'y atteignent pas encore que les Caisses d'Epargne vont reprendre leur marche en avant. Il est intéressant de signaler encore que la moyenne des dépôts par livret, qui s'était élevée à 527 francs en 1892, n'est plus, du fait de la réduction maximum, que de 459 frs en 1900. Cette diminution donne une idée de l'importance du recul constaté dans les Caisses ordinaires; les mêmes indications pour la Caisse Postale se traduisent par les chiffres suivants : 32 frs en 1892, 280 francs en 1899 et 283 francs en 1900.

La dépression qui suit la crise de 1900 va se poursuivre dans le courant des années 1901 et

1902, atteignant son maximum dans le courant de cette seconde année. Il en résulte une baisse générale des salaires qui provoque une violente grève générale dans les charbonnages. Les salaires des ouvriers mineurs n'avaient cessé de monter de 1898, passant de 4,23 pour cette année-là à 4,38 pour 1899, à 4,66 pour 1901, s'élevant même encore, en 1901, à 4,82, pour redescendre à 4,57 en 1902.

L'année 1901 est une année intermédiaire. L'hypothèque qui pesait depuis 1895 sur les opérations des Caisses d'Epargne est en partie levée ; les comptes n'ont plus de réduction à redouter, mais la crise qui se développe est peu propice à la constitution de l'Epargne. Ces deux considérations expliquent la régression des versements et des remboursements constatée cette année-là. En effet, contre 860 millions en 1900, les versements ne sont plus que de 841 millions, soit 19 millions de moins, et les retraits, contre 1.022 millions, s'établissent à 774 millions soit 248 millions en moins. La conséquence sera que les versements l'emporteront en 1901 de 67 millions. A la Caisse Postale, les résultats sont tout différents, les versements et les retraits sont en légère hausse : 448 millions de versements et 403,7 millions de retraits, soit 44,5 millions d'excédents de versements seulement contre 57 l'année précédente. Et nous en arrivons ainsi à l'année 1902, année d'évolution et de troubles sociaux et politiques; les salaires diminuent, la mise en application de la loi de 1901 sur les Associations entraîne des expulsions de religieux qui provoquent de profonds remous dans l'opinion, enfin, le Bloc des Gauches constitué à la veille des élections, remporte un plein succès.

Dans les Caisses d'Epargne ordinaires, les versements reculent encore et cette fois de 23 millions, alors que les retraits dépassent de 127 millions ceux de l'année précédente: il en résulte un excédent de retraits sur les versements de 83 millions. A la Caisse Postale, les versements équivalent en 1902 à ceux de 1901, alors que les retraits dépassent ceux de l'année précédente de 46 millions, laissant un très léger excédent de retraits de 900.000 francs.

Années	Versements (*en millions*)	Retraits (*en millions*)	Excédents (*en millions*)	Maximum des dépôts (*en millions*)
		C. E. O.		
1902.....	848	901	— 83	3.283
1903.....	762	875	— 113	3.188
1904.....	811	753	+ 58	3.246
1905.....	875	747	+ 128	3.377
1096.....	870	814	+ 56	3.434
1907.....	914	805	+ 109	3.543
		C. N. E.		
1902.....	448	449	— 99	1.106
1903.....	434	450	— 16	1.118
1904.....	456	415	+ 41	1.187
1905.....	494	434	+ 60	1.278
1096.....	512	483	+ 29	1 338
1907.....	547	486	+ 61	1.433

Dans le courant de l'année 1903, les tendances constatées en 1902 vont s'accentuer encore ; les versements se font moins nombreux et les retraits, en baisse dans les Caisses Ordinaires, sont en augmentation à la Caisse Postale de 1,6 millions. Dans l'un comme dans l'autre de ces Etablissements, les excédents de retraits seront substantiels, 113 mil-

lions dans les Caisses d'Epargne ordinaires, 16 à la Caisse Nationale d'Épargne.

L'année 1903 voit encore les salaires en recul, la dépression amorcée en 1900 s'est prolongée et touche à sa fin, et dès 1904, nous entrons dans une nouvelle période d'essor.

Crises économiques de 1907 et de 1913-1914. — Entre 1904 et 1914, deux crises économiques surviendront encore, mais elles auront peu de prise sur la France, et celle de 1907 n'aura aucune influence sur les mouvements dans les Caisses d'Epargne. En effet, à partir de 1904, pendant six ans, les opérations dans les Caisses d'Epargne se développeront de la façon la plus favorable ; les excédents de versements sur les remboursements seront en moyenne de 106 millions dans les Caisses d'Epargne Ordinaires et de 52 millions à la Caisse Nationale, passant pour chacun des deux Etablissements par un minimum respectif de 56 millions et 28,6 millions en 1906, année de crise ouvrière et viticole, année marquée aussi par un important succès du Bloc des Gauches qui l'emporte aux élections de mai par 5 millions de voix sur 8 millions, année enfin d'activité diplomatique particulièrement importante puisque c'est l'année d'Algésiras. On constate pour la deuxième fois que les élections marquant le succès de la gauche s'accompagnent de retraits sensibles dans les Caisses d'Epargne (70 millions de plus dans les Caisses d'Epargne ordinaires et 49,5 millions de plus à la Caisse Nationale d'Epargne que l'année précédente), si bien que l'on peut dire que le Français qui a le cœur à gauche n'a pas sa bourse du

même côté. Dans la suite de cet historique, nous verrons à nouveau confirmation de cette constatation.

Années	Versements (*en millions*)	Retraits (*en millions*)	Excédents (*en millions*)	Maximum des dépôts (*en millions*)
		C. E. O.		
1906.....	870	814	+ 56	3.434
1907.....	914	805	+ 109	3.543
1908.....	951	814	+ 137	3.680
1909.....	986	832	+ 154	3.833
1910.....	1.003	903	+ 100	3.933
1911.....	965	989	— 24	3.909
1912.....	1.002	964	+ 38	3.947
1913.....	869	922	— 53	4.011
		C. N. E.		
1906.....	512	483	+ 29	1.338
1907.....	547	486	+ 61	1.433
1908.....	582	513	+ 69	1 538
1909.....	605	543	+ 62	1.639
1910.....	625	583	+ 42	1.709
1911.....	610	645	— 35	1.704
1912.....	645	646	— 1	1.745
1913.....	660	630	+ 30	1.818

Et nous arrivons ainsi à l'année 1911 qui se soldera de part et d'autre par des excédents de retraits relativement importants. Il faut rechercher les causes de cette situation peu favorable de l'Epargne dans les mauvaises récoltes dues à la sécheresse persistante qui a régné dans toutes les régions de la France. Il convient d'y ajouter la cherté croissante de la vie résultant de diverses conditions économiques parmi lesquelles il faut citer, en premier lieu, la surproduction de l'or dans les dix dernières années. La tension exté-

rieure n'a pas été non plus sans provoquer quelque inquiétude chez nos déposants, inquiétude qui s'est surtout traduite par des retraits plus particulièrement nombreux dans les régions frontières.

A partir de 1912, l'Europe se trouve plongée dans une atmosphère de crise internationale faite tour à tour d'inquiétude et d'espoir. L'année 1912, plus favorable cependant que la précédente, s'est déroulée, elle aussi, sous une continuelle menace de complications extérieures qui a contribué à entretenir dans le pays un état de malaise peu propice à la constitution de l'Epargne.

Menaces extérieures persistantes, course aux armements, enchérissement de la vie et mauvaises récoltes ont fait de l'année 1913, année de crise cyclique également, une année encore moins favorable aux Caisses d'Epargne ordinaires que la précédente. En effet, les versements ont diminué de 133 millions laissant apparaître en fin d'année un excédent de retraits de 53 millions. La Caisse Nationale d'Epargne a mieux résisté puisque c'est par un excédent de versements de 29,5 millions que l'année s'est soldée pour elle.

La guerre de 1914-1918. — La conflagration si longtemps redoutée finit par éclater, et les Caisses d'Epargne vont être soumises à une épreuve décisive. Les pessimistes qui, depuis des années, annoncent qu'en cas de conflit une crise de confiance jetterait des millions de déposants à l'assaut des Caisses d'Epargne vont-ils avoir raison? Quelle va être l'attitude du Gouvernement? Depuis l'adoption de la loi de 1895, il dispose d'un moyen légal de conjurer les retraits massifs. En effet, l'arti-

cle 3, qui dispose que les Conseils d'Administration des Caisses d'Epargne peuvent rembourser à vue les fonds déposés et rappelle que les remboursements ne sont exigibles que dans un délai de quinzaine, prévoit qu'en cas de force majeure, un décret rendu sur la proposition des Ministres des Finances et du Commerce, le Conseil d'Etat entendu, peut limiter les remboursements à la somme de 50 francs par quinzaine.

Avant même que la guerre ne soit déclarée, le Gouvernement prend le décret prévu à la date du 31 juillet. La mesure fut accueillie sans protestation, et la majorité des déposants n'éprouva même pas le besoin d'user du droit qu'ils avaient de retirer 50 francs par quinzaine. En effet, au 1er janvier 1914, le solde dû aux déposants s'élevait à 4.017.114.209 francs et le nombre des déposants était de 8.679.885. Si la totalité des déposants avait, en une seule fois, usé des facultés de retraits de fonds qui leur étaient accordées, pour la seule première quinzaine, les remboursements auraient été de l'ordre de 433.994.150 francs et, pour les dix quinzaines qui restaient à courir jusqu'à la fin de l'année, de l'ordre de 4.340 millions, ce qui est une hypothèse absurde puisqu'il n'y avait que 4.017 millions de dépôts. Or, dans la période considérée qui va du 1er août au 31 décembre, l'excédent des retraits n'atteignit exactement que 112.635.430 frs... Et en admettant que ces 112 millions aient été retirés en une fois à raison de 50 francs par déposant, il s'en serait donc présenté 2.282.700, soit 26 % du total. Si l'on suppose, autre hypothèse, que les 112 millions aient été retirés tout au long des dix quinzaines qui séparent le 1er août du

31 décembre, ce ne sont plus que 225.270 déposants qui auraient fait usage des possibilités de retraits offertes par l'article 3 de la loi du 20 juillet 1895, soit 2,6 % de l'ensemble. Ces indications montrent très clairement qu'il n'y eut, à la déclaration de guerre, aucune panique, et la tenue de l'Epargne, en cette fin d'année 1914, atteste l'inébranlable confiance des petits déposants qui ont eu d'autant plus de mérite à ne pas se presser aux guichets des Caisses d'Epargne, à ne pas créer d'affolement ni de panique, que leurs besoins étaient plus impérieux et plus légitimes.

Les résultats constatés à la Caisse d'Epargne Postale sont de même nature; pendant les cinq derniers mois de 1914, les demandes de remboursements n'ont pas excédé une moyenne de 178.000 par quinzaine. Il existait alors plus de 6.550.000 livrets ouverts à cet Etablissement. En admettant que chacune des demandes de remboursement ait été formulée par une seule personne, leur ensemble aurait représenté au maximum 26 % des déposants.

Tandis que ces remboursements se poursuivaient, aussi bien dans les Caisses d'Epargne ordinaires qu'à la Caisse Nationale d'Epargne, un mouvement de versements se manifestait. La situation en fin d'année s'établissait de la manière suivante : alors qu'au 31 décembre 1913 les deux Etablissements comptaient respectivement 4.011 millions et 1.813,3 millions de dépôts ; au 31 décembre 1914 ces dépôts s'élevaient encore à 3.939 millions et 1,807,6 millions, soit une diminution de 72 millions dans les Caisses Ordinaires, et de 10,7 millions à la Caisse Postale. Rapprochons de ce

léger recul celui qu'avaient enregistré en 1903 les Caisses Ordinaires qui avaient perdu 95 millions par rapport au 31 décembre 1902.

Dans le courant de l'année 1916, les retraits continuent d'excéder les versements; ils proviennent, pour la plupart, de déposants désireux de souscrire à l'Emprunt de la Victoire auquel, du reste, les Caisses d'Epargne ont apporté un concours d'une efficacité telle que le total des souscriptions reçues à leurs guichets s'est élevé à près d'un demi milliard. Les Caisses d'Epargne ordinaires ont perdu 247 millions, et la Caisse Nationale d'Epargne 151,5 millions. Il convient de rapprocher les 247 millions de francs sortis des Caisses d'Epargne ordinaires des 500 millions d'Emprunt souscrits grâce à leur intermédiaire pour se rendre compte que la perte n'est qu'apparente. Les clients des Caisses d'Epargne demeurent économes, leur confiance n'est en rien ébranlée.

Ils désireraient cependant pouvoir placer à nouveau librement, et surtout pouvoir retirer avec les mêmes facilités qu'avant guerre les sommes qu'ils sont à nouveau disposés à verser. Les porte-parole de l'Epargne se sont fait l'écho de leurs doléances et, à la suite d'une campagne menée par le *Journal des Caisses d'Epargne*, le Bureau de la Conférence Générale, réuni à Paris le 26 octobre 1915, émet un vœu tendant d'une part au relèvement à 3.000 francs du maximum des dépôts et d'autre part à la non application de la clause de sauvegarde aux dépôts nouveaux. Satisfaction sera donnée à ce vœu dans le courant de l'année 1916. Tout d'abord, un décret en date du 29 mars 1916 décide que « Par dérogation au décret du 30 juillet 1914,

les remboursements à effectuer par les Caisses d'Epargne Ordinaires et par la Caisse Nationale d'Epargne sur les dépôts effectués postérieurement à la publication dudit décret ne seront pas soumis à la limitation de 50 francs par déposant et par quinzaine... »

Immédiatement après l'adoption de cette mesure, depuis quinze mois demandée par le « Journal des Caisses d'Epargne », on constate, dans un certain nombre de Caisses d'Epargne, une augmentation notable des versements qui se traduit, à la fin du premier semestre, par une diminution des excédents de retraits de 15.043.000 francs par rapport à ceux du semestre correspondant de 1915.

Le 29 juillet 1916, la première partie du vœu émis par le Bureau de la Conférence Générale est à son tour pris en considération. En effet, une loi promulguée à cette date porte à 3.000 francs le maximum des dépôts et abandonne la limitation des maxima de versements annuels imposée par la loi du 20 juillet 1895.

Enfin, le 23 septembre, la clause de souvegarde fut définitivement abrogée. A la mesure restrictive du 31 juillet 1914 faisait place un retour à la liberté qu'il convient de souligner d'autant plus que les difficultés matérielles s'accroissent considérablement dans un pays certain de l'issue du conflit dans lequel il est plongé sans cependant en apercevoir le terme.

L'année se solde par un nouveau recul de 350 millions dans les Caisses d'Epargne Ordinaires et de 227 millions à la Caisse Nationale d'Epargne. Mais, dans le courant de cette année, les Caisses Ordinaires ont encore apporté au placement de

l'Emprunt un concours des plus étendu puisqu'elles en ont placé pour 411 millions. Les excédedents de retraits dans les Caisses Ordinaires sensiblement supérieurs à ceux de 1915 sont dûs, en dehors des besoins de liquidités servant à la souscription de l'Emprunt, à ce que la suppression de la clause de sauvegarde a permis la liquidation d'un grand nombre de comptes dont les titulaires avaient disparu depuis le commencement de la guerre.

Années	Solde dû C.E.O. (*en millions*)	En + ou en —	Solde dû C.N.E. (*en millions*)	En + ou en —	Circulation	Souscrip. à l'Emprunt reçues par les C.E.O. *en millions*
1913....	4.011	+ 64	1.818	+ 72	5.665	
1914....	3.939	— 72	1.807	— 11	7.325	
1915....	3.692	— 247	1.656	— 151	12.280	480
1916....	3.342	— 350	1.429	— 227	15.552	411
1917....	3.563	+ 221	1.455	+ 26	19.845	104
1918....	3.910	+ 347	1 611	+ 156	27.536	263

L'année 1917 s'ouvrait donc sous des auspices relativement favorables ; la liberté des opérations retrouvée, les déposants ne pourraient en faire qu'un bon usage. Les résultats de fin d'année confirment cette attente puisque le montant des dépôts se relève de 221 millions dans les Caisses Ordinaires et 26,3 millions à la Caisse Postale. L'année 1918, l'année de la Victoire, enregistre un nouveau progrès, les 221 millions sont devenus 347, et les 26,3 millions, 156.

Malheureusement, ces chiffres, tout favorables qu'ils apparaissent, ne le sont pas en vérité autant qu'on pourrait le croire; le coût de la vie a monté

et les salaires aussi, mais, surtout, la circulation monétaire s'est considérablement gonflée puisqu'elle se trouve mulipliée par cinq par rapport à 1913. Alors que les dépôts dans les Caisses d'Epargne ordinaires représentaient 70 % du montant de la circulation, et ceux de la Caisse Postale 32 %, ils ne représentent plus, au 31 décembre 1918, que 14 % et que 5,8 %. Sans doute, ne faut-il pas relier trop étroitement le volume de la circulation et le montant des dépôts dans les Caisses d'Epargne; on préférerait toutefois ne pas voir se maintenir une telle différence entre les uns et les autres.

Les conditions de la vie s'étant considérablement modifiées, et la monnaie s'étant sensiblement avilie, un nouveau relèvement du maximum devra intervenir, et la loi du 18 octobre 1919 le consacrera, en substituant le chiffre de 5.000 frs [1] à celui de 3.000 francs en vigueur depuis 1916. Le résultat de l'année 1919 se ressent très vivement de l'amélioration générale consécutive au rétablissement de la paix et aussi, dans le cours de son dernier trimestre, de la faculté qu'ont eue les déposants de déposer au delà de l'ancien maximum de 3.000 francs. Ces deux causes conjuguées se sont traduites dans les faits de la manière suivante :

Au 31 décembre 1918, 2,12 % des livrets ouverts dans les Caisses d'Epargne Ordinaires représentant 11 % du total des dépôts, se trouvaient compris en 2.001 et 3.000 francs, limite du maximum, et 1,56 % des livrets représentant 10,47 % des

(1) Pour les Sociétés : 30.000 francs.

dépôts, enregistraient des dépôts excédant 3.001 fr. passibles de réduction.

Au 31 décembre 1919, 3,87 % des livrets groupant 21,86 % du total des dépôts étaient compris entre 3.001 francs et 5.000 francs, nouveau maximum, et 0,27 % des livrets réunissant 2,38 % du total des dépôts, portaient des dépôts supérieurs à 5.001 francs, passibles de réduction.

En 1918, 3,68 % des livrets pour 20,63 % des dépôts avoisinaient ou dépassaient légèrement le maximum d'alors; en 1919, 4,13 % des livrets pour 24,24 % des dépôts avoisinent ou dépassent légèrement le nouveau maximum. C'est dire que l'élévation du maximum était attendue avec impatience puisque c'est en moins de trois mois que la situation s'est ainsi modifiée. Ajoutons à cela, pour achever de recréer le climat économique de l'époque, qu'entre 1918 et 1919 les salaires des mineurs s'étaient élevés de 43,47 %, le prix du pain de 1,78 % [1], celui du beurre de 30 % et celui de la viande de bœuf de 37,06 %.

Crise économique de 1920. — En 1920, une nouvelle crise économique s'abat sur le monde. Comme celle de 1873, elle sera relativement peu ressentie par la France qui relève les ruines accumulées sur son sol par quatre années de guerre. La période de dépression qui va suivre n'amènera de baisse de salaires dans notre pays qu'à partir de 1922, encore doit-on sans plus tarder indiquer que la baisse de 1922 sera temporaire et que, dès 1923, les salaires recommenceront à monter jusqu'en 1930.

(1) Le prix du pain était maintenu à un niveau assez bas par l'artifice d'une subvention gouvernementale.

Il résulte de cette situation relativement favorable de notre économie plus que de nos finances, que les dépôts dans les Caisses d'Epargne vont continuer leur ascension. Le montant total du solde dû aux déposants des Caisses ordinaires passera de 5.155 millions au 31 décembre 1919 à 5.833 millions au 31 décembre 1920, et de 2.086,8 millions à 2.353,6 millions à la Caisse Nationale d'Epargne en augmentation, dans le premier cas, de 689 millions et, dans le second, de 266,8 millions sur l'année précédente.

Par rapport à la circulation, les dépôts dans les Caisses d'Epargne regagnent petit à petit le terrain perdu au cours de la guerre puisque de 14 % de ces derniers qu'ils avaient atteint, en 1918, ils remontent légèrement à 15 % en 1920 et à 18 % en 1921.

Malgré la crise de 1920-1921, pendant laquelle l'activité commerciale et industrielle s'est ralentie et le chômage développé, les excédents de versements constatés en 1920 sont passés de 421 millions à 809 millions dans les Caisses ordinaires et de 196,5 millions à 258 millions à la Caisse d'Epargne Postale. Dans le courant de l'année 1922, les versements dans les Caisses d'Epargne ordinaires sont moins importants qu'ils ne l'ont été en 1921; à la Caisse Postale, ils sont légèrement plus élevés. Dans les deux Institutions, les retraits sont en augmentation. Il en résulte dans les Caisses Ordinaires une diminution substantielle de l'excédent des versements alors qu'à la Caisse Postale les excédents de 1922 équivalent exactement à ceux de l'année précédente. Cette situation n'avait rien d'anormale si l'on fait état de la fréquence et de la

variété des appels de fonds faits directement par l'Etat ou indirectement pour son compte par différents organismes financiers au cours des années d'après-guerre.

Les résultats de 1923 confirment la tendance amorcée en 1922; la crise économique n'a pas pris fin, les appels de l'Etat et de sès commettants sont toujours aussi fréquents. La hausse du taux de rendement des titres offerts tente davantage le public que les placements effectués dans les Caisses d'Epargne qui servent cependant à leurs clients un intérêt de 4 %. De plus, la reprise sensible de la vie chère au cours de l'année 1923 a atteint une partie notable des déposants les obligeant, soit a limiter les versements nouveaux, soit même à prélever sur l'Epargne déjà réalisée.

1924, année de crise. — C'est sous ces auspices peu favorables que va s'ouvrir l'année 1924 qui, pour la première foïs depuis la guerre, verra les retraits l'emporter sur les versements dans les Caisses Ordinaires. Le mouvement de retraits, déjà très sensible pendant les mois d'avril et de mai, sans doute à cause de la violence de la campagne électorale qui aboutit au succès du Bloc des Gauches, le 11 mai, s'accentue assez vigoureusement dans les trois derniers mois de l'année qui se solde par un excédent de retraits de 93 millions, largement compensé par la capitalisation des intérêts. A la Caisse Postale, la même tendance se remarque quoique moins marquée, puisque c'est encore sur un excédent de versements que l'année se termine. Cet excédent n'est que de 27 millions contre 115 en 1923 et 258 en 1922.

De 1925 à 1936. — Les douze années qui vont suivre seront caractérisées par une constante progression des dépôts confiés aux Caisses d'Epargne mais cette augmentation est accompagnée d'une dépréciation continue de notre monnaie dont la dévaluation de 1926 consacre officiellement la première étape. Avant même que le Franc Poincaré ne soit substitué au Franc de Germinal, une nouvelle augmentation du maximum des dépôts intervient le 25 avril, le portant de 5.000 francs à 7.500 francs [1].

Le 20 août 1926, les pouvoirs publics procèdent à un nouveau bond de 4.500 francs. Le nouveau maximum de 12.000 francs [2] sera conservé jusqu'au 31 mars 1931 où le chiffre de 20.000 francs [3] sera atteint.

De 1925 à 1932, les versements ne cesseront de s'accroître, les retraits également, mais pas dans la même proportion, et les excédents constatés en fin d'année seront toujours positifs. Devant l'augmentation du volume total des dépôts, il est naturel que les retraits s'élèvent également, car les Caisses d'Epargne ne fonctionnent pas à sens unique même en période de calme. C'est précisément la possibilité, pour les déposants, de retirer les fonds dont ils ont besoin qui fait de nos Etablissements de véritables Caisses des Epargnes

Cependant, en 1933, et en 1934, nous constatons que les retraits l'emportent sur les versements, pas au point cependant de faire reculer le montant des

(1) Pour les Sociétés autorisées : 40.000 francs.
(2) Pour les Sociétés autorisées : 50.000 francs.
(3) Pour les Sociétés autorisées : 100.000 francs

Années	C. E. O.				
	Versements (*en millions*)	Retraits (*en millions*)	Excédents (*en millions*)	Solde dû au 31 déc. (*en millions*)	Salaire des Mineurs
1924.....	1.932	2.025	— 93	8.577	22,80
1925.....	2.963	2.090	+ 878	9.854	23,72
1926.....	3.605	2.695	+ 910	11.237	28,40
1927.....	5.758	2.957	+ 2.801	14.607	31,39
1928.....	6.869	4.222	+ 2.647	17.962	31,01
1929.....	6.473	4.874	+ 1.599	20.314	34,29
1930.....	7.575	5.214	+ 2.361	23.570	37,
1931.....	11.719	6.211	+ 5.508	30.175	35,72
1932.....	9.718	7.531	+ 2.187	33.609	32,87
1933.....	7.846	8.054	— 208	34.739	32.53
1934.....	7.426	7.985	— 559	35.337	32,51
1935.....	7.676	7.664	+ 12	36.575	32,47
1936.....	6.279	9.043	— 2.764	34.921	36,11

Années	C. N. E.				
	Versements (*en millions*)	Retraits (*en millions*)	Excédents (*en millions*)	Solde dû au 31 déc. (*en millions*)	Salaire des Mineurs
1924.....	1.216	1.179	+ 37	3.419	22,80
1925.....	1.679	1.294	+ 385	3.936	23,72
1926.....	2.007	1.676	+ 331	4.418	28,40
1927.....	3.975	1.909	+ 2.064	6.674	31,39
1928.....	5.298	3.156	+ 2.142	9.085	31,01
1929.....	6.174	3.923	+ 2.251	11.659	34,29
1930.....	7.668	4.714	+ 2.954	15.033	37,
1931.....	11.001	5.910	+ 5.091	20.686	35,72
1932.....	9.813	7.591	+ 2.222	23.614	32,87
1933.....	8.060	8.190	— 130	24.120	32.53
1934.....	7.833	7.962	— 129	24.696	32,61
1935.....	7.955	7.940	+ 15	25.456	32,47
1936.....	6.689	8.821	— 2.132	23.975	36,11

dépôts qui ne cessent de s'élever par la capitalisation des intérêts.

Pour apprécier la véritable portée des 208 millions d'excédents de retraits constatés en 1933 dans les Caisses Ordinaires et les 130 millions d'excédents de remboursements de la Caisse Postale, il convient de les replacer dans le cadre économique de l'époque.

Le chômage est en progression marquée. La mévente des produits agricoles sévit et éprouve durement les populations rurales. Il importe, d'autre part, de tenir compte des très nombreuses émissions de valeurs mobilières et spécialement de valeurs d'Etat qui ont incité les déposants à retirer une partie de leurs dépôts d'Epargne ou qui ont parfois détourné vers les guichets des émissions des fonds normalement destinés aux Caisses d'Epargne. Enfin, il convient de noter que les excédents de versements des années 1931 et 1932 avaient été dûs pour une large part au relèvement du maximum réalisé par la loi du 21 mars 1931. Ce relèvement du maximum a, en 1933, à peu près complètement cessé d'influencer le mouvement des versements.

En 1934, le nouvel excédent de retraits de 559 millions enregistré par les Caisses d'Epargne ordinaires et de 129 millions à la Caisse Nationale d'Epargne résulte de la profonde crise politique et morale qui a bouleversé le pays. En effet, l'affaire Stavisky qui a éclaté en décembre 1935 aboutit aux journées de février. A la période de retraits, qui va de janvier à mai, succède, la confiance étant revenue, une période pendant laquelle les dépôts

enregistrent des excédents substantiels qui permettent, vers la fin de septembre, de récupérer la plus grande partie du déficit des quatre premiers mois.

La crise agricole [1] vint malheuresement, au début d'octobre, compromettre la reprise de l'essor si bien amorcé au début de mai. Les mois d'octobre et de novembre, qui sont d'ailleurs, en tout temps, peu favorables aux opérations de nos Etablissements, en raison de l'échéance des fermages et des achats de semences, furent marqués cette année-là par des excédents de retraits particulièrement importants qui dépassèrent le montant des excédents de dépôts constatés depuis le mois de mai et qui, malgré le retour d'une balance favorable dans les deux quinzaines de décembre, portèrent finalement à 559 millions, le montant total des excédents de retraits au cours de l'année. On ne peut guère douter que ces résultats n'aient eu pour cause essentielle l'aggravation de la crise agricole et notamment la mévente du blé et du vin. On ne saurait en donner meilleure preuve qu'en faisant remarquer que la reprise des opérations s'est continuée jusqu'à la fin de l'année dans les Caisses d'Epargne les plus importantes, et dont la clientèle est à peu près exclusivement urbaine ; ces Caisses ont vu se reconstituer, et parfois même s'accroître légèrement, le solde dû à leurs déposants au 31 décembre 1933.

L'année 1935 voit s'opérer en France une tentative de redressement financier sans précédent. Malheureusement, les efforts déployés l'auront été en vain. Avant même qu'elle eût porté tous ses

(1) *Journal des Caisses d'Epargne,* n° de janvier 1935, p. 7.

fruits, la politique de déflation alors poursuivie est abandonnée par suite des luttes politiques de cette année particulièrement agitée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. 1935, c'est l'année qui a vu un Gouvernement oser diminuer ses fonctionnaires de 10 %, le coût de la vie s'étant lui-même sensiblement abaissé, et au cours de laquelle a éclaté le conflit italo-abyssin. Des excédents de dépôts considérables sont constatés pendant tout le premier trimestre, mais au cours des mois d'avril, mai, juin, les Caisses d'Epargne ont à faire face à des retraits ininterrompus qui se poursuivent jusque dans la première quinzaine de juillet. Du 15 juillet au 30 septembre, les excédents de dépôts réapparaissent, mais à partir du 1er octobre les retraits l'emportent à nouveau sans interruption jusqu'à la fin de l'année. Et 1935 se solde, malgré les importants retraits constatés, par un excédent de dépôts de 12 millions pour les Caisses d'Epargne Ordinaires et de 15 millions pour la Caisse Nationale d'Epargne. Soulignons que c'est au cours de cette année 1935 que l'écart entre la circulation monétaire et les dépôts aura été le plus réduit depuis la guerre.

1936, année de crise majeure. — Les dépôts dans les Caisses d'Epargne Ordinaires ont atteint, au 31 décembre 1936, 36.376 millions et à la Caisse Postale, 25.456 millions.

Pendant les deux premiers mois de l'année 1936, les dépôts affluent de la façon la plus satisfaisante, mais la réoccupation, le 7 mars, de la Rhénanie par les troupes allemandes, provoque un renversement de la situation. Les excédents de dépôts vont alors se poursuivre et s'accentuer jus-

qu'à la fin de l'année. Il s'élèveront au 31 décembre à 2.700 millions dans les Caisses Ordinaires et 2.100 millions à la Caisse Nationale. Ces chiffres sont impressionnants, ils entraînent un recul du montant total des dépôts, de 1.654 millions dans les Caisses Ordinaires et de 1.481 millions à la Caisse Postale.

Les causes de cette situation sont faciles à déterminer. Il convient de les rechercher non seulement dans les menaces extérieures qui se sont multipliées depuis le début de l'année, mais aussi dans la crise économique qui ne s'est pratiquement pas atténuée, dans le chômage qui en est la conséquence, dans la situation financière qui s'est traduite, cette année-là, par une nouvelle dévaluation de la monnaie et enfin et surtout dans l'inquiétude créée par les troubles sociaux qui ont accompagné l'avènement du Front Populaire et qui ne s'apaisèrent que lentement.

Ce que nous avons déjà dit des crises politiques se vérifie pleinement, et le III^me^ Congrès International de l'Epargne, réuni à Paris au cours de l'année précédente, a souligné tout particulièrement, dans l'une de ses conclusions, que dans tous les temps et dans tous les pays, les crises politiques étaient infiniment plus néfastes aux Caisses d'Epargne que les crises économiques.

L'année 1937 fut, dans son ensemble, nettement plus favorable que la précédente. Pendant les mois de janvier et de février, d'août et de septembre, de novembre et de Décembre, les versements l'emportent sur les retraits qui prévalent, eux, pendant les mois de mars, avril, mai, juin, juillet et octobre. A la fin de l'année, on constate un excé-

dent de 225 millions dans les Caisses d'Epargne Ordinaires, et de 489 millions à la Caisse Nationale d'Epargne. Ces résultats ont été obtenus en dépit d'une crise économique qui se prolonge, d'une situation financière des plus difficile provoquant une nouvelle dévaluation et d'une situation politique intérieure et extérieure particulièrement tendue.

1938. Répétition générale. — Il n'avait jamais été donné de constater dans le mouvement des opérations des Caisses d'Epargne des oscillations comparables à celles qui se produisirent au cours de 1938.

L'année avait débuté dans d'excellentes conditions, les dépôts l'emportèrent largement sur les retraits jusqu'au 15 mars. A dater de l'occupation de Prague par les Allemands qui se produisit ce jour-là, les retraits vont se multiplier jusqu'au 1er mai. A partir du 1er mai, on constate, en effet, un vigoureux retour des versements qui se manifestera jusque dans les derniers jours d'août, comme la réaction d'un organisme vigoureux sur la maladie qui l'atteint. Mais cette maladie va bientôt reprendre le dessus car l'Europe et la France vont traverser en septembre une crise d'une extrême gravité. Le mardi 27, et plus encore le mercredi 28, on pouvait considérer avec certitude que la guerre n'était plus qu'une question d'heures; on n'en était qu'à la répétition générale, la première étant remise à l'année suivante.

Comment les Caisses d'Epargne allaient-elles se comporter en cette dramatique circonstance?

Les remboursements effectués, dans toute la

France, par la Caisse Nationale d'Epargne, ont été, au cours de cette période, en moyenne de 3.400 francs.

Nous donnerons une idée de ce qui s'est alors passé dans les Caisses d'Epargne Ordinaires en faisant état de renseignements particuliers que nous avons alors rassemblés.

La moyenne des retraits pour ces Etablissements s'est également établie autour de ce chiffre, s'élevant exceptionnellement, pour Paris, aux environs de 5.000 francs.

Comme il n'est pas possible de faire état des résultats de toutes les Caisses d'Epargne, nous considérerons ceux d'un certain nombre d'entre elles, choisies, soit en fonction de leur importance, soit en raison de leur proximité ou de leur éloignement des frontières, soit encore à raison de leur caractère industriel ou agricole, et pour la clarté de l'exposé, nous disposerons ces résultats en un tableau dressé de la manière suivante.

Nous allons considérer, pour les Caisses d'Epargne choisies comme nous venons de l'indiquer, le montant de leurs dépôts au 1er janvier 1938 comme pouvant servir de base à l'étude des variations qui se sont produites pendant la crise, et nous le ferons figurer dans une première colonne. Dans une seconde, nous indiquerons leur situation à la fin du mois d'août. A cette date, elles étaient, pour la plupart, dans une situation très brillante par rapport au 1er janvier et ce, malgré la crise du mois de mars due tant à l'Anschluss de l'Autriche par l'Allemagne qu'à l'inopportune crise ministérielle ouverte au même moment.

Après quoi, nous indiquerons le solde des dépôts à la fin du mois de septembre, le plus bas atteint au cours de la crise. Notons ici que, dès le lendemain des accords de Munich, le mouvement des retraits massifs s'est arrêté pour faire place à une reprise substantielle de versements.

Les deux dernières colonnes du tableau donneront, pour les Caisses d'Epargne conisdérées, l'une, le montant total des remboursements effectués dans le courant de ce dramatique mois de septembre, l'autre, le pourcentage des retraits par rapport au montant des dépôts au 31 août.

Les chiffres de la septième colonne semblent très suggestifs, mais on ne saurait établir entre eux une moyenne. Bornons-nous à noter que le pourcentage minimum des retraits effectués en septembre par rapport au montant des dépôts d'août 1938 revient à la Caisse d'Epargne de Montbrison avec 1.10 % et le pourcentage maximum a été obtenu par la Caisse frontalière de Roubaix avec 22,86 %. Sur les 36 Caisses considérées, 13 sont au-dessus de 10 % et 23 au-dessous.

Les résultats donnés alors pour l'ensemble des Caisses d'Epargne ordinaires et postales indiquent que l'excédent des retraits s'est élevé pour le mois de septembre à 5.382 millions dont 2.365 millions pour la Caisse Nationale et 2.947 millions pour les Caisses d'Epargne Ordinaires.

Cet excédent représente 8,1 % des dépôts au 1er janvier; or, les liquidités de la Caisse des Dépôts et Consignations étaient d'environ 10 %. Elles n'ont pas été épuisées.

Du tableau qui illustre notre commentaire, il

	SOLDE au 1er janv. 1938	SOLDE au 31 mars 1938	SOLDE au 30 avril 1938	SOLDE au 31 août 1938	SOLDE au 30 sept. 1938	DIFFÉRENCE avec le 1er janv. 1938	REMBOURSEMENTS en sept. 1938	POURCENTAGE des retr. par rap. au montant d. dépôts au 31-8-1938
Alger	73.132.893	72.946.654	73.470.558	74.458.924	64.717.005	8.415.888	11.221.111	15,07
Angoulême	266.323.482	267.429.438	267.205.127	270.739.139	260.255.338	6.068.144	12.859.870	4,75
Bar-le-Duc	68.736.170	69.778.607	69.517.354	69.933.211	67.063.696	1.672.473	3.297.115	4,71
Bayonne	106.235.282	104.582.327	104.588.847	105.553.532	99.816.496	6.418.786	6.751.536	6,39
Besançon	296.471.849	296.028.552	295.778.543	303.060.568	269.865.585	26.606.262	35.098.926	11,58
Bordeaux	677.676.595	669.483.931	670.919.874	685.745.965	624.334.518	53.342.076	70.449.519	10,27
Bouches-du-Rhône	1.630.082.733	1.628.124.945	1.638.451.331	1.705.264.219	1.547.715.251	82.367.481	184.770.263	10,84
Brest	346.411.288	349.962.133	350.523.392	362.565.191	341.694.172	4.717.115	24.122.978	6,65
Clermont-Ferrand	184.084.783	184.186.127	183.752.490	186.485.040	175.239.146	8.845.636	12.860.623	6,89
Dijon	266.198.913	269.981.917	270.490.411	276.398.376	245.198.569	21.086.727	33.318.955	12,05
La Flèche	98.291.684	101.352.480	101.342.732	103.797.330	*101.808.115*	+ *3.516.431*	2.857.839	2,78
Grenoble	263.563.921	261.819.727	262.067.913	268.373.918	242.466.927	21.097.893	29.272.609	10,90
Le Havre	299.941.462	301.967.745	303.432.264	316.631.065	272.267.595	27.673.866	48.638.901	15,36
Limoges	339.050.426	341.232.436	343.182.856	350.924.713	323.738.511	15.311.914	29.945.032	8,53
Lyon	1.537.179.705	1.534.897.081	1.538.385.736	1.570.011.381	1.414.179.871	122.999.834	174.855.917	11,12
Le Mans	353.263.488	357.671.990	357.764.018	371.386.575	345.185.525	8.077.963	30.966.870	8,33
Metz	293.992.639	291.576.750	290.472.919	295.724.679	280.292.269	13.700.370	18.416.117	6,23
Montbrison	139.250.114	140.239.667	140.003.056	141.410.977	*140.422.857*	+ *1.172.744*	1.991.907	1,40
Moulins	105.461.187	105.831.163	106.203.631	108.896.601	100.816.097	4.645.089	9.354.386	8,58
Nancy	433.668.732	432.882.161	432.501.236	439.402.699	397.671.160	35.997.572	46.256.594	10,52
Orléans	406.281.782	405.405.659	404.320.409	410.184.988	383.451.340	22.830.442	30.278.505	7,38
Paris	1.771.583.164	1.761.173.593	1.768.462.059	1.836.040.906	1.499.809.699	271.773.465	366.871.968	19,98
Pithiviers	174.700.880	177.577.261	177.976.339	178.264.477	173.593.250	1.107.639	5.578.130	3,13
Reims	203.269.233	204.910.790	205.223.163	210.212.448	190.709.077	12.560.256	21.445.009	10,20
Roubaix	307.719.957	304.102.615	307.695.132	324.260.976	252.997.211	54.722.745	74.185.939	22,86
Rouen	334.705.307	335.471.898	336.896.267	348.171.985	283.852.607	50.852.699	69.076.551	19,83
Saint-Etienne	838.640.149	837.637.584	838.563.058	867.136.089	828.731.261	9.908.887	45.588.544	5,25
Saverne	56.331.150	56.202.497	55.988.154	56.454.184	53.876.157	2.454.993	2.956.571	5,23
Sens	117.926.006	119.090.967	119.283.941	120.058.873	114.702.171	3.223.881	6.406.843	5,34
Sézanne	77.106.120	78.455.182	78.586.826	79.937.573	*77.909.264*	+ *803.142*	2.352.347	3,19
Strasbourg	562.803.612	558.903.577	558.632.779	555.321.816	521.082.650	41.720.962	38.992.088	7,02
Tarbes	63.515.832	64.036.977	63.631.672	65.493.617	*63.947.522*	+ *431.689*	2.199.744	3,35
Toulouse	284.621.808	282.558.592	282.768.403	292.710.756	267.369.379	17.252.428	28.844.327	9,85
Tours	249.161.071	242.198.628	249.272.779	252.760.293	232.923.487	16.237.584	22.634.046	8,95
Villefr.-sur-Saône	228.895.680	231.070.078	231.340.008	233.949.283	227.518.024	1.377.655	8.332.990	3,56
Yvetot	98.296.140	100.199.367	99.824.638	101.069.953	*101.178.265*	+ *1.882.125*	3.432.686	3,39

résulte que c'est dans les agglomérations industrielles notamment que les plus forts retraits ont été opérés. Que l'on se représente la situation de ces chefs de famille qui, convoqués, soit individuellement, soit par les affiches blanches 2, 3 et 8, répondirent avec ponctualité et patriotisme à l'appel de la Nation et quittèrent leur foyer en général soutenus uniquement par leur paye hebdomadaire.

Que l'on se représente aussi leurs familles par ailleurs, d'autant plus exposées que, il faut bien le dire, les mesures prises en matière de défense passive étaient alors à peu près inexistantes. Devant cette situation, les Pouvoirs publics exhortaient ceux qui le pouvaient à quitter sans plus attendre les grandes agglomérations. L'évacuation spontanée nécessitait des moyens financiers d'autant plus élevés que les transports étaient devenus extrêmement coûteux. Peut-on, en conséquence, reprocher aux uns comme aux autres d'avoir eu recours à leur livret pour y retirer les sommes nécessaires pour assurer la subsistance des leurs, ou pour leur permettre de répondre à l'invite gouvernementale de partir parfois bien loin?

Le premier enseignement que l'on peut tirer de cette crise au cours de laquelle le Gouvernement ne recourut pas comme il l'avait fait en 1914 à la clause de sauvegarde, est tout d'abord que l'attitude des Caisses payant à guichet ouvert a certainement contribué à maintenir parmi les déposants un calme et une confiance grâce auxquels le mouvement des retraits fût, dans certains cas, limité dans des proportions telles qu'au sortir de cette crise, toutes les Caisses d'Epargne

ne se trouvèrent pas dans une situation inférieure à celle du début de l'année.

Parmi les résultats que nous avons alors dépouillés, ceux de six Caisses d'Epargne présentèrent au 30 septembre un solde de dépôts supérieur à celui du 1er janvier 1938. C'étaient par ordre d'importance d'excédent, les Caisses de :

Libourne	+	5.183.511 francs
La Flèche	+	3.516.431 »
Yvetot	+	1.882.125 »
Montbrison	+	1.172.714 »
Sézanne	+	803.143 »
Tarbes	+	431.689 »

Une septième Caisse mérite de figurer à ce palmarès, c'est la Caisse d'Epargne de Bolbec qui a enregistré dans cette période particulièrement troublée un excédent de dépôts d'environ huit cent mille francs.

Le second enseignement qu'il convient de mettre en lumière réside dans le fait que les déposants, par suite de la confiance qui leur avait été inspirée, n'ont pas tardé à venir, dès l'alerte passée, rapporter les fonds qu'ils avaient retirés.

En général, après une période de retraits massifs, on avait remarqué qu'il s'écoulait un certain temps avant qu'un important mouvement de versements succède au mouvement inverse. Cette fois, il n'en a pas été ainsi, et les déposants sont revenus très vite aux guichets des Caisses d'Epargne.

La Caisse d'Epargne de Paris pouvait faire état, pour la semaine du 2 au 8 octobre, d'un excédent de versements de 73.390.000 francs et pour

celle du 9 au 15, d'un excédent de même nature de 55.383.000 francs. Aux environs du 3 octobre, les fonds rentraient à la Caisse d'Epargne de Rouen à raison de 2 millions par jour.

Le vigoureux et rapide redressement que nous venons de souligner s'est traduit en fin d'année par des excédents définitifs de versements s'élevant à 155 millions pour les Caisses d'Epargne Ordinaires et à 238 millions pour la Caisse Nationale d'Epargne. Ce redressement semble bien, dans toute l'histoire des Caisses d'Epargne, le fait le plus marquant dont elles aient le droit de s'enorgueillir; il démontre, mieux qu'aucun raisonnement n'aurait sur le faire, que la confiance indéfectible de leurs déposants résiste aux événements les plus graves et il autorisait pour l'avenir les espérances les plus réconfortantes.

1939. La guerre. — Ces espérances ne furent en rien déçues, et les Pouvoirs publics vont récolter, au cours de cette année, le fruit de la sagesse qu'ils ont montré en renonçant à appliquer la clause de sauvegarde.

Comme l'année 1938, l'année 1939 s'ouvre sur des excédents de dépôts que la Caisse des Dépôts et Consignations chiffrait à 1.400 millions au 1er mars. Malheureusement, de nouveaux nuages n'allaient pas tarder à surgir dans le ciel diplomatique, et l'Allemagne, au mépris de la garantie qu'elle avait donnée à la Tchécoslovaquie, envahissait et occupait définitivement son territoire qu'elle avait déjà mutilé l'année précédente. L'énorme émotion que suscite dans le monde entier un pareil attentat, perpétré au mépris de

toutes les promesses et de tous les engagements, eut naturellement sa répercussion sur la clientèle des Caisses d'Epargne et, du 1er avril au 15 mai, les opérations de ces Etablissements se traduisent à nouveau par des retraits fort importants bien qu'ils laissassent d'ailleurs encore subsister des excédents de dépôts.

Dès le 15 mai, du reste, les opérations des Caisses d'Epargne revinrent à un niveau normal. Les excédents de dépôts refirent chaque quinzaine leur apparition et se prolongèrent jusqu'au début d'août. Mais, dès les premiers jours d'août, les menaces de l'Allemagne contre la Pologne, déjà très inquiétantes depuis plusieurs mois, se précisaient et s'aggravaient ; dès le 15, il devenait évident que la guerre était désormais inévitable. Aussi, ne faut-il pas s'étonner si les déposants des Caisses d'Epargne, se préoccupant, à juste titre, de se procurer les disponibilités nécessaires, soit pour leur propre mobilisation, soit pour l'évacuation de leur famille, soient venus demander, comme ils l'avaient fait l'année précédente, aux Caisses d'Epargne, une partie des économies qu'ils leur avaient confiées. Mais le montant total des remboursements consentis jusqu'à la fin de septembre, qui n'a pas atteint 2 milliards, soit un chiffre inférieur à celui de septembre 1938, indique de la façon la plus évidente que c'est à la satisfaction de ces seuls besoins qu'ont été destinés les retraits effectués dans la période qui a immédiatement précédé et suivi l'ouverture des hostilités. On ne saurait méconnaître, du reste, que les Pouvoirs publics ont fait le plus large crédit à la sagesse des déposants en renonçant, cette fois encore, à faire application de

la clause de sauvegarde, et que cette décision a grandement contribué à limiter les retraits à des besoins bien précis. les épargnants ayant la certitude de pouvoir disposer à tout instant des fonds qui leur seraient nécessaires. L'usage de plus en plus fréquent des transferts et des opérations réciproques a également eu pour effet de prévenir le plus souvent des demandes de remboursements dépassant les nécessités immédiates de la part de déposants repliés dans des départements éloignés, ceux-ci étant toujours assurés de pouvoir effectuer des retraits sur leur compte dans toutes les Caisses d'Epargne du territoire. Aussi, pouvait-on, en fin d'année, enregistrer dans les Caisses d'Epargne ordinaires un excédent de dépôts de 520 millions et de 710 millions à la Caisse d'Epargne postale.

Le solde dû aux déposants des Caisses d'Epargne ordinaires, qui était de 37.563.074.192 francs au 31 décembre 1938, atteignit 40.213.835.320 francs au 31 décembre 1939, en augmentation de 2 milliards 650.761.136 francs sur l'année précédente. De 26 milliards 28.000.000 de francs en 1938, les dépôts confiés à la Caisse d'Epargne postale passèrent à 27.671.000.000 de francs en 1939, en augmentation de 1.643.000.000 de francs sur l'année précédente.

Ces chiffres montrent que, non seulement l'ouverture des hostilités n'eut pas sur les opérations des Caisses d'Epargne, les répercussions désastreuses qu'il aurait été permis de redouter, mais encore que, quatre mois après la déclaration de guerre, la progression des sommes confiées à ces Etablissements avait recommencé à s'affirmer d'une façon éclatante.

Il n'est pas exagéré de prétendre qu'une telle situation est unique dans l'histoire financière et économique de tous les pays.

1940. — Pendant les quatre premiers mois de l'année 1940, les dépôts ont crû dans des proportions très satisfaisantes. Au 30 avril, ils excédaient, selon les chiffres fournis pour les Caisses d'Epargne ordinaires par la Caisse des Dépôts et Consignations, 1.236 millions. Pour la Caisse Nationale, ils s'établissaient à 1.135 millions. A partir de l'offensive du mois de mai, la situation se retourne, et pendant les cinq mois qui vont suivre et qui seront parmi les plus tristes qu'ait jamais vécus notre infortuné Pays, contraint de s'incliner malgré l'héroïsme de ses défenseurs devant un ennemi supérieur en nombre et en moyens, les remboursements vont l'emporter sur les versements, mais le mouvement de retraits sera relativement limité. On verra, à partir du mois d'octobre, les versements reprendre le dessus, et l'année se soldera, pour les deux Etablissements, par un léger excédent de remboursements qui n'empêchera pas le total des dépôts de marquer, en fin d'année, grâce à la capitalisation des intérêts, une progression sur ce qu'il était au 31 décembre 1939 : 41.000 millions contre 40.200 millions dans les Caisses d'Epargne ordinaires, et 27.600 millions contre 27.400 millions à la Caisse Nationale d'Epargne.

La France gardait la foi dans son destin, et la tenue des Caisses d'Epargne françaises témoigna dans ces heures tragiques de cette confiance qui était inscrite au fond du cœur de nos compatriotes.

C'est dans les Caisses d'Epargne que la vertu d'épargne, vertu incontestable de notre peuple, trouva son expression à la fois la plus complète et la plus désintéressée. Dès lors, la place éminente qu'elles occupaient déjà dans notre économie générale ira s'amplifiant ainsi qu'on va le voir.

1941-1946. — La Ronde des Milliards. — De 1941 à avril 1946, les dépôts dans les Caisses d'Epargne vont croître dans des proportions considérables, ils seront multipliés par 3,3 dans les Caisses d'Epargne ordinaires, et par 4,5 à la Caisse Nationale d'Epargne. De 41 milliards, ils passeront à 138 dans les premières, et de 27,6 milliards, ils atteindront 126,7 milliards à la seconde. Mais pendant ce temps, la monnaie continue de s'avilir, elle ne vaut plus que le cinquantième de ce qu'elle valait en 1914; l'inflation se développe d'une façon inquiétante, et jusqu'à maintenant, à part la courte période où l'échange des billets a légèrement assaini la situation financière sous ce rapport, aucun Ministre des Finances n'a été en mesure de l'arrêter. Le coût de la vie croît dans une proportion que ne suivent que de très loin les salaires, et le marché noir, appelé par euphémisme marché parallèle, ne cesse de se développer.

Devant un tel tableau, y a-t-il lieu de se réjouir de voir les dépôts d'épargne atteindre le niveau auquel ils sont arrivés ? Nous ne le pensons pas, car, malgré l'apport résultant d'un nouveau relèvement des dépôts intervenu en 1944, l'importante augmentation des dépôts constatée à la suite de l'échange des billets, le solde dû aux déposants pour l'ensemble des Caisses d'Epargne ordinaires n'a pas encore atteint le niveau que l'on est en droit

d'escompter en considération du volume de la circulation et du taux de dévaluation de notre monnaie.

L'augmentation des dépôts doit-elle suivre celle de la circulation ? La question vaut d'être posée ; la réponse à donner ne pourra l'être que lorsque nous aurons confronté le comportement, l'un par rapport à l'autre, de ces deux éléments depuis 1910. La mise en regard du chiffre de la circulation avec celui du montant des dépôts donne le tableau suivant qui prend toute sa signification si on lui adjoint une troisième colonne donnant le pourcentage des dépôts par rapport au volume des billets.

On constate, tout d'abord, depuis 1910, une tendance générale selon laquelle le volume de la monnaie fiduciaire s'accroît plus rapidement que celui des dépôts dans les Caisses ordinaires, et une tendance particulière qui se manifeste à l'occasion des crises nationales particulièrement graves qu'engendrent les conflits mondiaux.

Les dépenses publiques s'enflent alors considérablement ; l'inflation provoque une augmentation de la circulation qui laisse bien loin derrière elle celle des dépôts. Dès que le point culminant, non de l'accroissement du volume des billets qui ne cesse de se gonfler, mais de la crise elle-même, est atteint, les dépôts dans les Caisses d'Epargne remontent, et le pourcentage du solde dû aux déposants par rapport à la circulation se relève. Nous sommes précisément arrivés à cette période et, à moins de difficultés intérieures, d'ordre social ou économique, ou extérieure, il y a tout lieu d'espérer que les dépôts dans les Caisses d'Epargne auront

ANNÉES	CIRCULATION (*en millions*)	MONTANT des dépôts (*en millions*)	POURCENTAGE des dépôts par rapport à la circulation	MAXIMUM des dépôts
1910.....	5.198	3.933	75 %	1.500
1911.....	5.243	3.909	74 %	—
1912.....	5.323	3.947	74 %	—
1913.....	5.665	4.011	70 %	—
1914.....	7.325	3.939	53 %	—
1915.....	12.280	3.692	30 %	—
1916.....	15.552	3.342	21 %	3.000
1917.....	19.845	3.563	17 %	—
1918.....	27.586	3.910	14 %	—
1919.....	34.744	5.144	14 %	5.000
1920.....	38.186	5.833	15 %	—
1921.....	37.679	6.923	18 %	—
1922.....	36.352	7.799	21 %	—
1923.....	37.356	8.287	22 %	—
1924.....	39.938	8.577	21 %	—
1925.....	44.171	9.854	22 %	7.500
1926.....	53.420	11.237	21 %	12.000
1927.....	53.490	14.607	27 %	—
1928.....	60.061	17.962	29 %	—
1929.....	64.647	20.314	31 %	—
1930.....	72.119	23.570	32 %	—
1931.....	79.033	30.175	38 %	20.000
1932.....	82.139	33.669	40 %	—
1933.....	83.065	34.739	41 %	—
1934.....	81.037	35.337	43 %	—
1935.....	82.163	36.575	44 %	—
1936.....	84.069	34.921	41 %	—
1937.....	88.308	36.256	41 %	—
1938.....	101.556	37.563	36 %	—
1939.....	128.514	40.214	31 %	—
1940.....	181.807	41.095	22 %	—
1941.....	240.326	46.051	19 %	25.000
1942.....	313.240	53.186	16 %	40.000
1943.....	500.386	69.110	13 %	—
1944.....	572.310	94.511	16 %	60.000
1945.....	570.006	135.539	23 %	—
1946 (1)....	620.704	148.315	23 %	100.000

(1) Au 31 août 1946.

tendance à s'accroître malgré les légitimes et inéluctables remboursements sur lesquels il ne faut pas manquer de compter à partir du moment où l'abondance réapparaîtra sur le marché permettant aux ménagères de remonter leurs intérieurs.

Cet accroissement du montant des dépôts est d'autant plus désirable que les chiffres astronomiques qu'ils atteignent, avec 135 milliards environ, s'ils sont considérés en fonction de la dévaluation de notre monnaie, n'apparaissent plus du tout si favorables. Alors que le franc de 1913 avait une valeur qui représente cinquante fois celle de notre monnaie actuelle, les dépôts étaient déjà de 4.011 millions. Ce sont donc 200.550 millions qui devraient être confiés aux Caisses d'Epargne ordinaires pour que leur situation actuelle puisse être considérée comme équivalente à celle de 1913. Il s'en faut de 65.550 millions, soit 48,50 %.

CONCLUSION

LES dépôts dans les Caisses d'Epargne ne sont pas ce qu'ils devraient être, venons-nous d'écrire. Nous ne voulons pas cependant conclure sur une note pessimiste ; l'étude du pacte de fidélité conclu il y a près de cent trente ans entre les Caisses d'Epargne et leurs déposants, et qui n'a rien perdu de sa valeur, suffirait à nous l'interdire. Un simple regard jeté sur la situation actuelle de ces Etablissements nous montre aussi jusqu'à l'évidence qu'ils sont plus vivants que jamais. Chaque année, de nouveaux bureaux sont ouverts à travers tout le pays, le nombre de leurs déposants s'accroît sans cesse et les dépôts affluent. Trois mesures, dont une prise sur le plan général, sont venues, depuis 1944, favoriser leur progression. Ce fut tout d'abord l'Ordonnance du 9 août 1944 relevant de 40.000 à 60.000 francs le maximum des dépôts [1] et dont les effets se sont fait sentir surtout à partir du mois d'octobre et jusque dans les derniers jours de mars 1945. Pendant ces six mois, les versements ont été de 32.314 millions de francs dans les Caisses d'Epargne privées et de 30.170 millions à la Caisse Nationale d'Epargne, faisant passer le solde dû aux déposants qui, au 30 septembre, était de 80.142 millions à 109.411 mil-

(1) Pour les Sociétés : 150.000 francs.

lions dans les Caisses ordinaires et de 62.341 millions à 87.415 millions à la Caisse postale.

Les versements qui étaient sensiblement tombés pendant le mois d'avril vont se relever d'une façon considérable pendant les mois de mai et de juin, grâce à l'échange des billets auxquels les Caisses d'Epargne ont pris une part des plus active. En effet, la confiance traditionnelle des Français dans leurs Caisses d'Epargne les conduisit tout naturellement à leurs guichets quand il s'est agi pour eux de confesser le produit de leur thésaurisation. De très nombreux livrets furent ouverts, et les livrets déjà garnis achevèrent de se remplir à la veille des opérations d'échange. Après l'ouverture de la période d'échange, importantes furent les sommes représentées par des récépissés de remise de fonds qui grossirent alors le solde des Caisses d'Epargne. Versements antérieurs à l'échange et remise des récépissés expliquent que le fort mouvemnt constaté dès le mois de mai se soit en grande partie maintenu au mois de juin.

Pour l'ensemble des Caisses d'Epargne privées, l'augmentation des dépôts, qui s'était élevée pour l'année 1944 à 36.75 %, atteignit 27,51 % pendant les six premiers mois de 1945.

A partir du mois de juillet, les dépôts ont continué leur marche ascendante bien que plus lente ; il en fut de même pour les retraits au point que, dans de nombreux cas, ces derniers l'emportèrent en fin de mois. Ce renversement de la situation n'avait rien d'inquiétant si l'on veut bien en considérer les raisons : le coût de la vie continuait de s'élever implacablement et absorbait une part de plus en plus grande des revenus particuliers ; il

importe de signaler le caractère essentiellement quotidien de ces dépenses qui ne concernaient encore que dans une très faible mesure le renouvellement ou le rééquipement.

Les Caisses d'Epargne apparaissent dès lors comme devant avoir, chaque jour davantage, à faire face à des demandes de remboursements que ne compenseraient plus les versements. Et l'on n'aurait su prévoir à quel niveau moyen le mouvement de reflux du montant des dépôts se serait arrêté; ce que l'on pouvait seulement affirmer avec certitude, c'est que son étiage se maintiendrait d'autant plus élevé qu'il aurait été permis aux épargnants de déposer dans des limites plus larges. C'est pourquoi, dès l'été 1945, un relèvement du maximum apparut comme inévitable à tous. Seul, le chiffre faisait l'objet de discussions; selon les uns, un maximum de 80.000 francs devait permettre de donner une nouvelle vigueur au mouvement des versements; selon les autres — et nous étions du nombre — le chiffre de 100.000 francs s'imposait si l'on voulait que les nouveaux versements l'emportassent suffisamment sur les légitimes retraits enregistrés ou escomptés, pour que la progression des dépôts, signe essentiel de la vitalité des Caisses d'Epargne, soit assurée. Ce dernier chiffre a finalement prévalu [1], mais la conjoncture peu favorable du moment n'a pas entraîné immédiatement un afflux appréciable de versements qui a commencé seulement à se manifester à partir du mois de mai. Cette reprise, que nous souhaitons voir se poursuivre, nous permet de clore cette étude sur la

(1) La loi du 8 avril 1946. Comptes ouverts à des particuliers : 100.000 fr., comptes ouverts à des sociétés autorisées : 250.000 fr.

note optimiste que nous cherchions. L'Epargne française, si sensible aux événements et aux faits, plus raisonnable que la bourse dans ses réactions, joue, en cet été 1946, l'affermissement du redressement de la France. On peut être assuré, Dieu et les hommes surtout aidant, que la partie est gagnée.

VU LE PRÉSIDENT DE LA THÈSE :
LOUIS BAUDIN.

VU LE DOYEN :
L. JULLIOT DE LA MORANDIERE.

VU ET PERMIS D'IMPRIMER :
Le Recteur de l'Académie de Paris,
ROUSSY.

BIBLIOGRAPHIE

L. Baudin. — *Manuel d'Economie Politique.* Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1945.

H. Colson. — *Cours d'Economie Politique.*

F. Perroux. — *Cours d'Economie Politique.* Domat-Montchrestien.

H. Truchy. — *Cours d'Economie Politique.* Sirey.

L. Baudin. — *La Monnaie et la formation des prix.* Librairie du Recueil, Sirey, Paris, 1936.

A. Détry. — *L'Epargne obligatoire.* Paris 1942.

Keynes (J.-H.). — *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie.* Paris, 1942.

H. Laufenburger. — *Crédit Public et Finances de Guerre.* Librairie de Médicis, 1944.

J. Lescure. — *L'Epargne en France* (2e édition). Domat-Montchrestien, 1936.
— *Des crises générales et périodiques de surproduction,* 2 vol. Domat-Montchrestien, 1938.

P. Solanet. — *La Caisse des Dépôts et Consignations.* Sirey, 1943.

Bayard. — *La Caisse d'Epargne de Paris.* Hachette, 1890.

Coupry. — *Contribution à l'histoire des Caisses d'Epargne ordinaires en France.* Bordeaux, 1935.

H. Laurent. — *Les Caisses d'Epargne et de Prévoyance depuis leurs origines jusqu'à nos jours.* Pithiviers, 1892.

H. et E. Laurent. — *Recueil des Lois, Ordonnances, Décrets, etc..., concernant les Caisses d'Epargne de* 1818 *à* 1906. Pithiviers, 1888 à 1913.

E. Laurent. — *Recueil de Jurisprudence des Caisses d'Epargne,* 2 vol. Pithiviers, 1906.

E. Laurent. — *Loi de* 1895 *avec lois antérieures et subséquentes.* Pithiviers, 1921.

Jean LAURENT. — *Le 3e Congrès international de l'Epargne. Compte rendu.* Edition du « Journal des Caisses d'Epargne », Paris, 1936.

R. LAURENT et L. TURBA. — *Contribution au développement de l'Epargne. — Pourquoi et comment faut-il créer des Succursales ?* Editions de l'Epargne et de la Prévoyance Sociale, 1944.

L. MAGNIEN. — *Les Caisses d'Epargne ordinaires en France* (1914-1924). Thèse. Paris, 1926.

L. MILHAUD. — *Traité théorique et pratique des Caisses d'Epargne en France.* Pithiviers, 1908.

E. ROSTAND. — *La Réforme des Caisses d'Epargne.* Guillaumin, Paris, 1891.

Les Caisses d'Epargne dans le Monde, édité par l'Institut International de l'Epargne.

Rapport au Président de la République sur les *Opérations des Caisses d'Epargne ordinaires* (1835 à 1938).

Rapport au Président de la République sur les *Opérations de la Caisse Nationale d'Epargne* (Caisse d'Epargne Postale), (1882 à 1943).

« *Journal des Caisses d'Epargne* », 1882 à nos jours.

Annuaire général des Caisses d'Epargne de France et des Colonies, Paris, 1937-1938.

Bulletin de la Statistique Générale de la France.

Annuaire statistique de la Statistique générale de la France. 55e volume 1939 publié en 1941.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION 7

PREMIÈRE PARTIE

L'Epargne et les Caisses d'Epargne 13

Chapitre I^er^. — L'EPARGNE, SON ESSENCE, SES FONCTIONS, SES ASPECTS.

Epargne et Capital. — Notions confuses et données positives. - 15
Quelques définitions 17
Les éléments de formation de l'Epargne 18
Epargne-Dépense 20
L'Epargne, Ecole de Volonté 20
L'Epargne, source de Capital 21
Différents aspects de l'Epargne 22
Epargne-Prévoyance 22
Epargne-Réserve et Epargne-Créatrice 22
Epargne morte 23
Dépôts d'Epargne 23
L'Epargne, régulateur de la Monnaie 24
Un non-sens : l'Epargne forcée 25
L'Epargne de renouvellement 25
Le renouvellement nécessaire 28
Le compte d'Epargne de renouvellement 30
Infructueuse tentative française d'Epargne forcée 32
L'Epargne intermédiaire 33

Chapitre II. — LES CAISSES D'EPARGNE, COLLECTEURS DE L'EPARGNE.

Ce que sont les Caisses d'épargne 37
Caisses d'Epargne et de Prévoyance et Caisse d'Epargne postale 38
Quelques chiffres 40

Pages

Les Caisses d'Epargne sont-elles des Banques ?..... 43
Les Caisses d'Epargne sont des œuvres sociales..... 46
...non pas du type Assistance..... 48
...mais du type Prévoyance..... 49

DEUXIEME PARTIE

Le développement des Caisses d'Epargne..... 51

Eléments et phases du développement..... 53
Période héroïque 54
Période de plein développement..... 54
Période de développement parallèle 54

Chapitre I^er^. — LES GUICHETS.

De 1818 à 1835..... 55
Apparition des Succursales..... 58
Répartition administrative 59
Répartition géographique 60
De 1835 à 1881..... 62
Répartition administrative 68
Répartition géographique 70
De 1882 à nos jours..... 72
— Création de la Caisse Nationale d'Epargne..... 72
Le projet du Gouvernement..... 73
Le revirement du Sénat..... 75
La loi du 9 avril 1881..... 77
— Caisses d'Epargne Ordinaires..... 78
Les Caisses d'Epargne d'Alsace et de Lorraine..... 80
Développement extra-métropolitain..... 82
Suppression de Caisses d'Epargne..... 83
Répartition administrative 84
— Caisse Nationale d'Epargne..... 87
— Caisses d'Epargne Ordinaires et Caisse Nationale d'Epargne réunies 88

Chapitre II. — LES DÉPOSANTS.

De 1818 à 1835..... 91
De 1835 à 1882..... 92
De 1882 à nos jours..... 95

Pages

— Caisses d'Epargne Ordinaires 96
— Caisse Nationale d'Epargne 100
En fonction du nombre des guichets 101
La qualité des nouveaux déposants 111
Parallèle à partir de 1881 entre les Caisses d'Epargne Ordinaires et la Caisse Nationale d'Epargne 120

Chapitre III. — LES DÉPÔTS.

De 1818 à 1835 124
De 1835 à 1882 125
De 1882 à nos jours 129
Caisses d'Epargne Ordinaires 129
Caisse Nationale d'Epargne 134
Moyenne du solde par livret 135
Moyenne du solde par habitant 135

TROISIEME PARTIE

Influence des circonstances économiques et des événements politiques sur les opérations dans les Caisses d'Epargne 139

*Chapitre I^er^* — DÉPÔTS D'EPARGNE. SALAIRES ET PRIX.

Mouvement des salaires et mouvements d'Epargne 143
Mouvement des prix et mouvements d'Epargne 147

Chapitre II. — LES CAISSES D'EPARGNE ET LES CRISES.

PREMIÈRE PÉRIODE :

Crise de 1822 153
Crise de 1825 155
Crise de 1830 155
Crise de 1831-1832 160

DEUXIÈME PÉRIODE :

Crise de 1836-1839 163
Crise de 1840 165
Crise de 1847-1849 167
Crise de 1857 172

Pages

Crise de 1866 173
Crise nationale de 1870-1871 175
Crise économique de 1873 177
Crise constitutionnelle de 1877 178

TROISIÈME PÉRIODE :

Crise économique de 1882 179
Crises politiques de 1887 181
Crises économiques et politiques de 1890-1893 182
La loi de 1895 et ses répercussions sur la marche des opérations 185
Crise économique de 1900 187
Crises économiques de 1907 et de 1913-1914 191
La guerre de 1914-1918 193
Crise économique de 1920 200
1924, année de crise 202
De 1925 à 1936 203
1936, années de crise majeure 207
1938, répétition générale 209
1939, la guerre 215
1940 218
1941-1946, la ronde des milliards 219

CONCLUSION 223

BIBLIOGRAPHIE 227

PITHIVIERS. — IMPRIMERIE DES CAISSES D'ÉPARGNE.
N° d'édition : 4. — Dépôt légal n° 383-8-46-1-47.

Imprimerie
des Caisses d'Epargne
Pithiviers